



MINISTÈRE DES SPORTS

PROJET de
PERFORMANCE
FÉDÉRAL



2017 / 2024
PARTIE 1 SUR 2 : 2017 / 2020

SOMMAIRE

I. STRATEGIES FEDERALES DU PROJET DE PERFORMANCE 2017-2024	5
A. GRANDS PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DU PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL	5
B. LA STRUCTURATION DU PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL.....	7
1. <i>L'équipe de France olympique et paralympique</i>	7
2. <i>Le parcours de performance fédéral</i>	11
3. <i>Les équipes de France non-olympiques</i>	14
II. L'EQUIPE DE FRANCE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE	16
A. COLLECTIF COURSE EN LIGNE	16
1. <i>Analyse de la discipline sur l'olympiade 2013-2016</i>	16
2. <i>Compétitions de référence 2017-2024 / objectifs sportifs de la discipline</i>	19
3. <i>Stratégies de la discipline 2017-2024</i>	21
B. COLLECTIF PARACANOË.....	23
1. <i>Analyse de la discipline sur l'olympiade 2013-2016</i>	23
2. <i>Compétitions de référence 2017-2024 / objectifs sportifs de la discipline</i>	26
3. <i>Stratégies de la discipline 2017-2024</i>	27
C. COLLECTIF SLALOM	31
1. <i>Analyse des résultats obtenus dans la discipline depuis 2004</i>	31
2. <i>Compétitions de référence 2017-2024 / objectifs sportifs de la discipline</i>	34
3. <i>Stratégies de la discipline 2017-2024</i>	36
III. DISCIPLINES DE HAUT NIVEAU MINISTERIEL.....	39
A. DESCENTE	39
1. <i>Analyse de la discipline sur l'olympiade 2013-2016</i>	39
2. <i>Compétitions de référence 2017-2024 / objectifs sportifs de la discipline</i>	40
3. <i>Stratégies 2017-2024 de la discipline</i>	41
B. MARATHON.....	42
1. <i>Analyse de la discipline sur l'olympiade 2013-2016</i>	42
2. <i>Compétitions de référence 2017-2024 / objectifs sportifs de la discipline</i>	43
3. <i>Stratégies de la discipline 2017-2024</i>	44
C. LE KAYAK-POLO	46
1. <i>Analyse de la discipline sur l'olympiade 2013-2016</i>	46
2. <i>Compétitions de référence 2017-2024 / objectifs sportifs de la discipline</i>	47
3. <i>Stratégies de la discipline 2017-2024</i>	48
IV. ÉLÉMENTS STRUCTURELS DU PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL.....	51
A. LA RELATION AUX SPORTIFS.....	51
1. <i>Critères de mise en liste</i>	51
2. <i>Environnement du sportif</i> :.....	57
3. <i>Dispositif fédéral de suivi socioprofessionnel</i>	63
4. <i>Convention sportif / fédération</i>	66
5. <i>Modalités de suivi et d'accompagnement des sportifs de haut niveau à l'issue de leur carrière sportive</i>	68
B. DECLINAISON DES DEUX PROGRAMMES	69
1. <i>Philosophie des 2 programmes du PPF</i>	69
2. <i>Le programme d'accession au haut niveau</i>	71
3. <i>Le Programme d'excellence sportive</i>	77

C.	CONVENTION PARALYMPIQUE ET/OU PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS EN SITUATION DE HANDICAP	81
D.	PRISE EN COMPTE RENFORCÉE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FÉMININ	82
1.	<i>Notre philosophie en la matière</i>	82
2.	<i>Nos orientations</i>	83
E.	PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES RÉGIONS ULTRAPERIPHERIQUES.....	85
1.	<i>La situation actuelle</i>	85
2.	<i>Notre stratégie concernant les ultramarins</i>	85
F.	DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT.....	88
1.	<i>Contexte</i>	88
2.	<i>Objectifs</i>	89
G.	ENCADREMENT	90
1.	<i>Contexte actuel et orientations</i>	90
2.	<i>Modalités de décisions entre élus / techniciens</i>	90
3.	<i>Mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle du DTN</i>	91
4.	<i>Stratégie d'évolution de carrière des entraîneurs</i>	92
5.	<i>Capitalisation et transmission de savoirs</i>	92
6.	<i>Information et formation professionnelle continue des entraîneurs</i>	92
7.	<i>Dispositifs et projets de recherche, développement et accompagnement scientifique.</i>	93
H.	PROGRAMMATION ET FINANCEMENT	95
1.	<i>L'évaluation des besoins spécifiques (matériel, installations, conditions d'entraînement, recherche,...)</i>	95
2.	<i>Les pistes d'optimisation du modèle économique</i>	98
3.	<i>La stratégie de concertation avec les collectivités locales pour l'implantation des structures, hors ou dans les établissements</i>	98
4.	<i>Le budget fédéral et le budget du haut niveau</i>	99
5.	<i>La construction budgétaire</i>	100
I.	ÉVALUATION	102
ANNEXES.....		106
ANNEXE 1 : CAHIER DES CHARGES DES STRUCTURES DU PEX		107
POLE FRANCE RELEVÉ.....		107
ANNEXE 2 : CAHIER DES CHARGES D'UNE STRUCTURE DU PASS (POLE ESPOIR-DRE)		109
ANNEXE 3 : CONVENTION FEDERATION / SHN EN ACTIVITE.....		111
ANNEXE 4 : CONVENTION FEDERATION / SHN EN RECONVERSION.....		121
ANNEXE 5 : CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES DU PPF.....		128
ANNEXE 6 : ORGANIGRAMME		129

I. STRATEGIES FEDERALES DU PROJET DE PERFORMANCE 2017-2024

Depuis le 13 septembre 2017, le Projet de Performance Fédéral (PPF) de la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK) a une coloration singulière. La France accueillera, en 2024 à Paris, les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Dès lors, ce projet sera résolument tourné vers la très haute performance, notion qu'il convient de différencier de celle du sport de haut niveau. Si les Jeux Olympiques de Tokyo constituent une étape importante, l'échéance de 2024 sera la cible de ce projet. Ce recentrage de notre stratégie de performance implique d'engager rapidement des évolutions afin que la Fédération Française de Canoë-Kayak puisse participer à l'effort national et être à l'heure à ce rendez-vous crucial pour notre pays.

A. GRANDS PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DU PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL

La phase de diagnostic a été particulièrement riche et la liberté de parole a été totale. Cette étape a permis d'identifier plusieurs faiblesses de notre dispositif précédent et surtout de dégager les idées forces qui permettront à la Fédération Française de Canoë-Kayak de se donner les moyens de ses ambitions.

Ce travail préalable a conduit à identifier 6 grands principes ; ceux-ci constituent des facteurs clés de succès de notre projet de performance et sont positionnés comme les fondations et valeurs communes de notre projet :

Performance

D'une part, l'ensemble du PPF est tourné vers le projet de performance de l'athlète. La performance de l'athlète lui appartient et l'athlète n'appartient à personne.

D'autre part, le PPF est clairement orienté vers la haute performance lors des échéances terminales de chaque saison et particulièrement lors des Jeux Olympiques et Paralympiques 2020 puis 2024.

Responsabilisation

Chaque acteur et actrice du PPF est responsable des actions qui lui sont confiées. Dès lors, une évaluation formelle sera réalisée chaque année, puis à chaque fin d'olympiade.

L'organisation est déconcentrée ; c'est-à-dire que le DTN ne concentre pas tous les pouvoirs de décision. Il délègue la pleine responsabilité de leur action à ses adjoint(e)s. Le DTN, pour sa part, est le garant du respect du projet général et des principes préalablement posés.

Décloisonnement

Les structures (pôles, cellules, collectifs,...) sont ouvertes et participent à un seul et unique projet de performance. Les structures ne doivent en aucun cas être en concurrence.

Travail collaboratif

Les hommes et les femmes travaillent ensemble pour un seul et unique projet de performance. Pour ce faire, « Partage » et « Échange » sont le socle des relations entre tous les acteurs du PPF (CTR, entraîneur, CTN,...). Chaque acteur (rice) apporte sa pierre à l'édifice – il n'y a pas de pierre qui a plus de valeur qu'une autre – elles sont toutes indispensables au projet de performance.

Bienveillance et confiance

Ce sont les 2 fils rouges de notre PPF. Ils sont le gage de la nécessaire sérénité qui permettra aux athlètes de produire de la haute performance et aux équipes qui les encadrent d'évoluer en toute confiance, sans peur du lendemain.

B. LA STRUCTURATION DU PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL

Le projet de performance fédéral est constitué de trois axes centraux :

- ✓ l'Equipe de France Olympique et Paralympique
- ✓ le Projet de Performance Fédéral
- ✓ les équipes de France des disciplines de haut niveau

1. L'EQUIPE DE FRANCE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

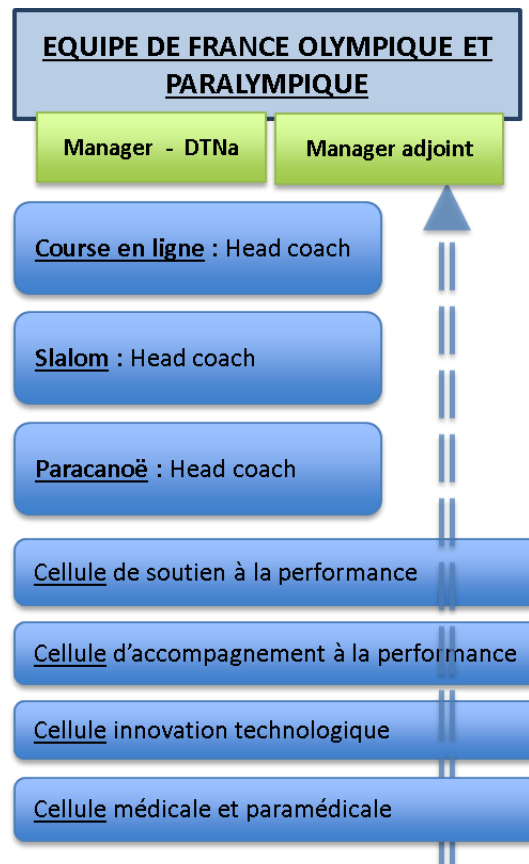
L'Equipe de France Olympique et Paralympique repose sur 3 colonnes :

L'identité commune : Aux Jeux Olympiques et Paralympiques 2020 puis 2024, le Canoë-Kayak présentera une seule et unique équipe, avec une identité commune, une dynamique commune au service de la performance du Canoë-Kayak sur ces échéances majeures. Cette équipe olympique et paralympique sera sous la direction d'un(e) manager.

3 collectifs (Course en Ligne, Slalom et Paracanoë) : Ces trois collectifs ont des cultures et des histoires différentes. La constitution d'une seule équipe olympique et paralympique ne doit pas amener à nier des différences mais plutôt à les prendre en compte. La responsabilité de chacun de ces trois collectifs est confiée à un Head coach (entraîneur en chef).

25 stratégies : Chaque épreuve olympique ou paralympique aura une stratégie de performance spécifique. Il ne paraît ni efficace ni efficient de vouloir adopter des stratégies généralistes. Une approche plus fine et surtout spécifique à chaque épreuve est nécessaire dans une logique de haute performance. Pour les Jeux paralympiques de 2020, le Canoë-Kayak comptera 3 nouvelles épreuves en Paracanoë.

Les grands principes de fonctionnement sont les suivants :



La manager est DTN adjointe et est assistée d'un manager adjoint de l'Equipe Olympique et Paralympique. Elle dirige l'Equipe de France Olympique et Paralympique en pleine responsabilité. Pour ce faire, elle s'adjoit 3 Head coach pour piloter la préparation spécifique à la performance de chaque collectif.

Elle veille à la bonne articulation et à la co-construction entre toutes les entités participant à la performance (les 3 collectifs, les cellules connexes, les structures du parcours de performance fédéral, les commissions d'activités, les services de la Fédération et les territoires, les partenaires, les médias et les autres acteurs externes à la Fédération, la MOP et autres structures Jeunesse et Sports accompagnant la performance).

La manager est responsable du budget alloué à l'Equipe de France Olympique et Paralympique et est en charge de l'organisation logistique de l'équipe, notamment à l'occasion des échéances internationales.

Le Head coach (1 par collectif) est en pleine responsabilité sur son collectif en ce qui concerne la préparation spécifique de la discipline. Il compose et anime, en lien avec la manager, le staff d'entraîneurs du collectif. Il propose au DTN, en lien avec la manager, la stratégie particulière à chaque épreuve de sa discipline en s'appuyant sur un diagnostic initial et un plan d'action. Il co-construit les principes généraux de

préparation des athlètes, notamment la planification, et accompagne les entraîneurs du parcours de performance dans leur mise en œuvre. Il assure le lien avec les entraîneurs des athlètes sélectionnés en équipe olympique et paralympique. Il participe, en tant qu'acteur référent de la discipline, aux actions proposées dans le cadre du PPF : stages, formations, colloques et réunions statutaires.

Les cellules connexes

La cellule d'accompagnement à la performance (CAP) est placée sous la responsabilité de la manager et est animée par un(e) responsable de cellule. La CAP accompagne les collectifs de l'équipe dans les champs métiers liés directement à la performance, notamment : la préparation physique, la préparation mentale, la nutrition, etc...

La CAP, sous l'animation du, de la responsable de cellule, se compose d'une grande diversité d'acteurs et d'actrices (CT, entraîneur(e), autres) prêt(e)s à contribuer au projet de performance.

La cellule de soutien à la performance (CSP) est placée sous la responsabilité de la manager et est animée par un(e) responsable de cellule. La CSP accompagne les collectifs de l'équipe lors des échéances intermédiaires et terminales et/ou lors des actions organisées sous l'égide de l'Equipe Olympique et Paralympique. La CSP regroupe des champs métiers périphériques, mais essentiels, à la performance : vidéo, chrono, logistique, etc...

La CSP, sous l'animation du, de la responsable de cellule, se compose d'une grande diversité d'acteurs, et d'actrices (CT, entraîneur(e), autres) prêt(e)s à contribuer au projet de performance.

La cellule d'innovation technologique (CIT) est placée sous la responsabilité de la manager et est animée par un(e) responsable de cellule. La CIT accompagne les collectifs de l'équipe sur l'ensemble des problématiques liées aux matériels et à la veille technologique. Pour ce faire, elle met en place une stratégie d'innovation en la matière et gère les relations avec les partenaires industriels et institutionnels. De plus, elle accompagne les athlètes dans la recherche et le développement des matériels les plus adaptés à leur performance.

La CIT est essentiellement ciblée sur les athlètes à potentiel de médaille pour les Jeux Olympiques Paralympiques à venir.

La cellule médicale et paramédicale est placée sous la responsabilité de la manager et est animé par un coordonnateur du staff. Le staff médical accompagne les collectifs de l'équipe lors des échéances intermédiaires et terminales et lors des actions organisées sous l'égide de l'Equipe Olympique et Paralympique. Le staff médical regroupe les acteurs et actrices des champs médicaux et paramédicaux.

Les staffs d'entraîneurs - Seuls les Head coach sont identifiés comme membres permanents du staff olympique et paralympique. L'appartenance au staff d'un collectif (Course en Ligne, Slalom ou Paracanoë), pour les autres entraîneur(e)s, n'est pas permanente. Sur proposition du Head coach du collectif, la manager de l'Equipe Olympique et Paralympique recrute les entraîneurs pour une ou plusieurs actions sur

la saison. Ce recrutement est précédé par une étape de concertation avec le directeur du PPF afin de s'assurer qu'elle est compatible avec le fonctionnement des structures permanentes d'entraînement.

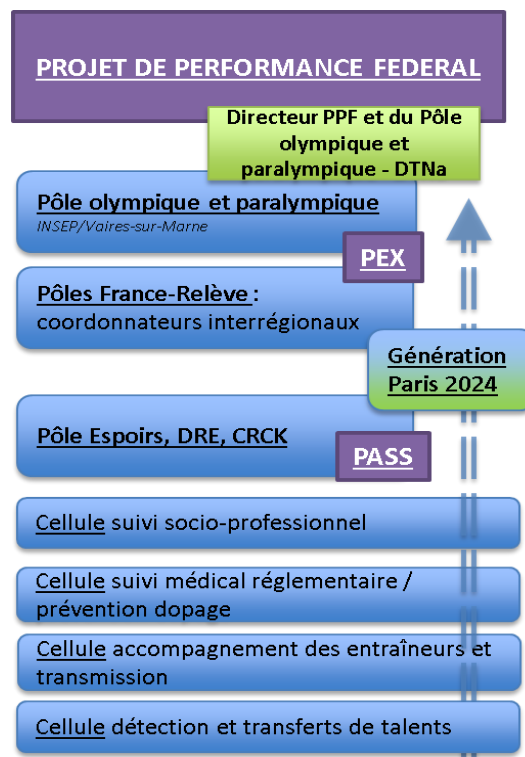
Le périmètre des entraîneur(e)s pouvant composer le staff est très large. Peuvent notamment être convoqué(e)s : des entraîneur(e)s du programme d'excellence, des CTR-CTN. Peuvent notamment être invité(e)s : des entraîneur(e)s du programme d'accession, des entraîneur(e)s « privé(e)s », entraîneur(e)s de club, des professeur(e)s de sport des services déconcentrés ou tout autre agent public, etc...

La constitution de l'Equipe Olympique et Paralympique - L'équipe est constituée après les sélections organisées annuellement. Aucun(e) athlète n'est en Equipe de France de manière permanente. Les athlètes sont convoqué(e)s en Equipe de France pour une action ou une série d'actions. À titre dérogatoire, les athlètes ayant déjà eu des résultats exceptionnels (médaillé(e) olympique) et ayant une situation personnelle également atypique pourront bénéficier d'une organisation de l'entraînement différente qui sera élaborée sous la responsabilité directe du DTN, en lien avec la manager et le Head coach concerné.

2. LE PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERAL

Le parcours de performance de la FFCK est structuré sur deux niveaux ; d'une part, le programme d'excellence (PEX) qui regroupe les Pôles France dont la tête de réseau est le Pôle Olympique et Paralympique (POP) et, d'autre part, le programme d'accession (PASS) qui regroupe toutes les structures participant à la formation des sportifs qui rejoignent les Pôles France et/ou le Pôle Olympique et Paralympique.

Les grands principes de fonctionnement sont :



Le pilotage du parcours de performance est sous la responsabilité du directeur du parcours de performance qui est DTN adjoint. Il dirige le parcours de performance en pleine responsabilité et est responsable du budget alloué au parcours de performance, ses structures et ses actions

Le parcours de performance, avec ses structures, est en charge de la permanence de l'entraînement.

Les structures du parcours de performance sont de 3 types.

Tout d'abord, le Pôle Olympique et Paralympique de l'INSEP/Vaires-sur-Marne (POP) est dirigé par le directeur du parcours de performance. Il est la tête de réseau des structures du parcours de performance. Il accueille principalement les athlètes ayant composé ou pouvant composer l'Equipe de France Olympique et Paralympique. Il est animé par un projet de structure pour la période 2017-2024 s'appuyant sur les nouvelles installations du pôle et le nouveau positionnement qui en découle.

Ensuite, les structures du programme d'excellence (PEX) fonctionnent en un réseau piloté par le POP. Le PEX est composé des Pôles France. Le PEX est animé par le

directeur du PPF, appuyé par un coordonnateur interrégional (CIR) sur chaque structure. Le PEX s'articule autour du projet de performance porté par chaque athlète. Le directeur du PPF est responsable du budget alloué aux structures du PEX. Les structures du PEX ont une double vocation :

- accompagner la réussite du double projet des athlètes ;
- rayonner sur un territoire élargi par des actions de formation, d'accompagnement de cadres, d'entraînement, etc...

Le directeur du PPF, assisté des CIR, veille à la bonne prise en compte des besoins et stratégies, d'une part, de la manager de l'Equipe de France Olympique et Paralympique et de ses Head coach et, d'autre part, des managers des équipes de France de haut niveau ministériel.

Les actions de préparation en dehors des Pôles sont placées sous la responsabilité de la manager de l'Equipe de France Olympique et Paralympique ou des managers d'Equipe de France pour les disciplines de haut niveau ministériel.

Enfin, le programme d'accession (PASS) se veut, pour sa part, ouvert et s'appuie sur les initiatives des territoires en ce domaine. Le PASS regroupe toutes les structures participant à la formation des sportif(ve)s qui rejoignent les Pôles France et/ou le Pôle Olympique et Paralympique. Le PASS s'appuie sur une stratégie de labellisation puis d'accompagnement des structures identifiées dans le PASS.

Le recrutement des athlètes au sein des structures du parcours de performance est adapté à chaque échelon.

S'agissant du PEX, les athlètes pouvant l'intégrer sont, à titre principal, ceux en liste de haut niveau et, à titre dérogatoire, ceux en liste « collectif national ». Au deuxième trimestre de chaque année civile, les athlètes considérés se positionnent sur la structure qu'ils souhaitent utiliser comme « camp de base ». Durant l'année, la mobilité des athlètes sera encouragée par un accès facilité aux autres structures d'entraînement, sous la coordination du directeur du PPF assisté des CIR. Les athlètes n'ayant pas souhaité retenir une structure du PEX comme « camp de base » pourront néanmoins y accéder à certaines conditions – cet accès sera par exemple sous-entendu à un fonctionnement en bonne intelligence avec la structure concernée et son staff, voire à une éventuelle participation financière qui sera à définir.

S'agissant du PASS, chaque année, le directeur du PPF, assisté des CIR, organise les tests d'admission en liste Espoir. À l'issue des tests, est établie une liste des athlètes éligibles à l'intégration dans une des structures labellisées du PASS.

Les cellules connexes

La cellule de suivi socio-professionnel est placée sous la responsabilité du directeur du PPF et est animée par un responsable de cellule. Elle accompagne les athlètes en liste de haut niveau dans le cadre de leur projet de vie. La cellule socio-professionnelle, sous l'animation du responsable de cellule, se compose d'un(e) référent(e) par structure du PEX. Elle se compose principalement de membres du collectif des CTS, d'un référent par structure du PEX et peut être ouverte à des acteurs et actrices externes souhaitant accompagner le projet de performance de la Fédération.

La cellule du suivi médical réglementaire (SMR) est placée sous la responsabilité du directeur du PPF et est animée par un responsable de cellule. La cellule SMR veille à ce que les athlètes réalisent leur suivi médical réglementaire. La cellule SMR, sous l'animation du responsable de cellule, se compose d'un référent par structure du PEX.

La cellule d'accompagnement des entraîneurs est placée sous la responsabilité du directeur du PPF et est animée par un responsable de cellule. L'enjeu central de la cellule est la transmission des expertises dans le champ de l'entraînement Canoë-Kayak. Dans ce cadre, la cellule d'accompagnement des entraîneur(e)s a un triple rôle :

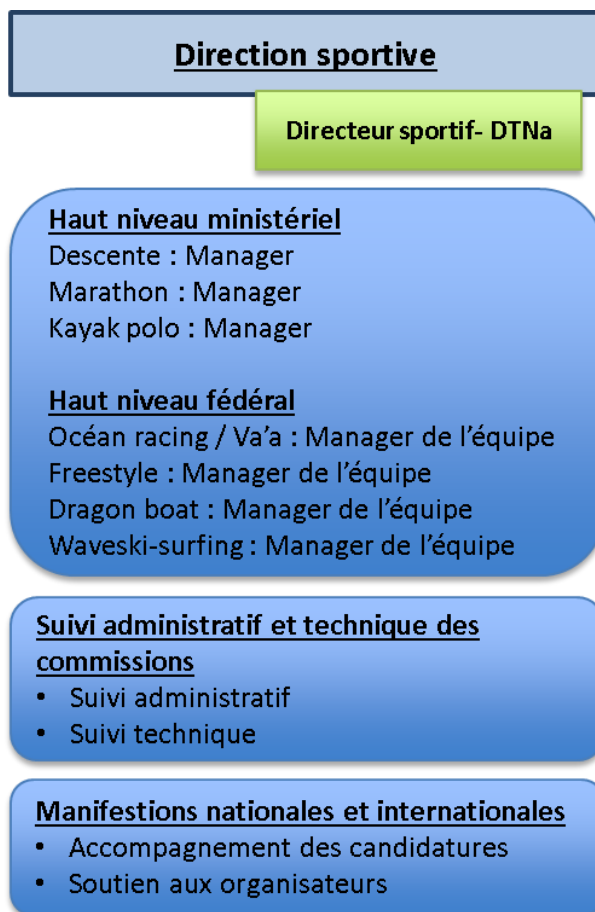
- Accompagner, sur la base du volontariat, les entraîneur(e)s du PEX, du PASS et des clubs formateurs dans leurs pratiques professionnelles ;
- Détecter les entraîneur(e)s à fort potentiel du PASS et des clubs formateurs et faciliter le recrutement lors de vacances de postes ;
- Faire monter en compétences les entraîneur(e)s du PASS et des clubs formateurs dans le cadre d'une GPRH des entraîneur(e)s.

La cellule de détection et transferts de talents est placée sous la responsabilité du directeur du PPF et est animée par une responsable de cellule. La responsable de cellule élabore et met en œuvre, d'une part, une stratégie de détection des athlètes au sein des structures Canoë-Kayak et, d'autre part, une stratégie d'identification et de transfert des talents actuellement engagés dans d'autres disciplines sportives. La cellule détection et transfert est sous l'animation du, de la responsable de cellule. Elle se compose d'un(e) référent(e) par structure du PEX et des CTR souhaitant s'engager dans la démarche. De plus, elle peut activer des acteurs, actrices externes désirant participer à cette démarche.

3. LES EQUIPES DE FRANCE NON-OLYMPIQUES

Les équipes de France des disciplines non-olympiques sont placées sous la pleine responsabilité du directeur sportif de la FFCK et sont divisées en 2 catégories : le haut niveau ministériel et le haut niveau fédéral.

Les grands principes de fonctionnement sont :



Le directeur sportif dispose d'un rôle similaire à celui dévolu à la manager de l'Equipe Olympique et Paralympique sauf en ce qui concerne les questions logistiques qui sont confiées aux managers ou responsables de la discipline concernée.

Le pilotage des équipes de France - les disciplines reconnues de haut niveau par le ministère chargé des sports sont pilotées chacune sous la responsabilité du directeur sportif, par un manager des équipes de France. Les disciplines identifiées « haut niveau fédéral », sont également chacune pilotées, sous la responsabilité du directeur sportif, par un manager des équipes de France.

La stratégie de performance des équipes de France non-olympiques - les stratégies particulières de ces disciplines sont tournées vers un objectif prioritaire : l'obtention des titres de champion(ne)s du Monde. Tous les principes organisationnels de ces équipes de France sont conditionnés par cet objectif de performance.

Les staffs d'entraîneur(e)s - Aucun entraîneur(e) n'est identifié(e) comme membre permanent du staff. Sur proposition du manager des équipes de France de la discipline, le directeur sportif recrute les entraîneur(e)s pour une ou plusieurs actions sur la saison. Ce recrutement est précédé, le cas échéant, par une étape de concertation avec le directeur du PPF afin de s'assurer qu'elle est compatible avec le fonctionnement des structures permanentes d'entraînement. Le périmètre des entraîneur(e)s pouvant composer le staff est très large : peuvent notamment être convoqué(e)s des entraîneur(e)s du programme d'excellence, des CTR-CTN ; peuvent notamment être invité(e)s des entraîneur(e)s du programme d'accession, des entraîneur(e)s « privé(e)s » ou bénévoles, etc...

La constitution des équipes de France non-olympiques - L'équipe est constituée après les sélections organisées annuellement. Aucun athlète n'est en permanence en Equipe de France. Les athlètes sont convoqué(e)s en Equipe de France pour une action ou une série d'actions.

II. L'ÉQUIPE DE FRANCE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

A. COLLECTIF COURSE EN LIGNE

1. ANALYSE DE LA DISCIPLINE SUR L'OLYMPIADE 2013-2016

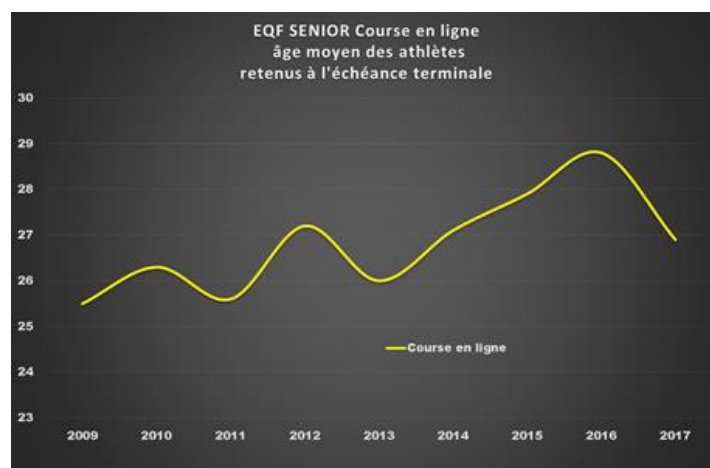
Alors que la Course en Ligne propose 12 épreuves aux Jeux Olympiques, l'Équipe de France n'a pas réussi depuis 2000, année d'introduction des quotas de participation, à remporter plus d'une médaille olympique.

Année	2004	2008	2012	2013	2014	2015	2016
Rang PO	25	10	9	12	8	7	11
Indice PO	2	13	17	12	18	19	16
Nombre de médailles	0	1	0	0	1	1	1
Nombre de finales Épreuves olympiques	1	4	5	5	4	6	5

En 2008, c'est la première médaille historique chez les féminines avec l'obtention d'une médaille de Bronze en K2 dame sur la distance de 500m.

En 2016, la France remporte une médaille d'Argent en K1 Homme sur la distance de 200m.

De nombreuses places d'honneur – places de 4^{ème} et places de finalistes – ont permis à la France de passer de la 25^{ème} place en 2004 à la 7^{ème} place dix ans plus tard en 2015 à la veille des Jeux Olympiques de Rio. Mais la concrétisation attendue pour remporter des médailles à Londres puis à Rio ne s'est pas finalisée. C'est un bilan maigre pour une Équipe de France qui n'a cessé de vieillir sur cette olympiade. Elle termine en 11^{ème} position en 2016. Elle pourrait au vu de sa structuration et de son potentiel, notamment chez les féminines, prétendre à une meilleure place dans le classement des nations, classement dominé par deux pays, l'Allemagne et la Hongrie qui trustent les médailles dans toutes les catégories.



Après l'apparition du 200m (en 2012) et surtout l'apparition attendue des épreuves canoë féminin, pour les prochains Jeux Olympiques à Tokyo en 2020, l'Equipe de France, a une véritable carte à jouer.

Pour concrétiser cette ambition de la France de rentrer dans le top 10 pour Tokyo en 2020 puis le Top 5 pour Paris en 2024 avec plusieurs médailles, il faut « révolutionner » l'esprit et l'accompagnement des athlètes dans leur projet de performance individuel (PPI) et aussi optimiser tous les éléments de la préparation au quotidien comme en phase finale.

Points forts des stratégies mises en œuvre pour l'Equipe de France collectif Course en Ligne

- Accompagnement de l'Elite ;
- Engagement des athlètes et des entraîneurs nationaux au quotidien et sur la totalité de l'olympiade ;
- Accompagnement au plan médical et paramédical ;
- Groupe stable qui a permis la concrétisation au plus haut niveau ;
- Moyens humains et financiers sur les structures Pôles France.

Points faibles des stratégies mises en œuvre pour l'Equipe de France collectif Course en ligne

- Un manque d'innovation et de créativité dans l'accompagnement des athlètes ;
- Trop de compromis ;
- Les membres de l'Equipe de France manquent de compétition – élite comme relève ;
- Manque de stratégies pour densifier certaines catégories ;
- Manque de concurrence en interne dans ces catégories ;
- Manque de confrontation et d'émulation au quotidien sur nos structures d'excellences ;
- Manque de formation de la Relève, la moitié des entraîneurs des clubs ne sont pas, ne peuvent pas, au vu de la faiblesse du modèle économique des clubs de notre Fédération, s'engager dans une démarche unique d'entraînement et non plus dans une démarche de formation pour l'accompagnement des jeunes athlètes vers la haute performance ;
- Un « Turn over » important des cadres dans les clubs qui ne va pas en faveur de l'optimisation de la préparation des jeunes athlètes au quotidien ;
- Manque de professionnalisme et de vigilance sur les avancées de la concurrence internationale, notamment les britanniques qui ont pris un bel élan suite aux Jeux Olympiques de Londres ;
- De trop fortes tensions entre le haut niveau et son écosystème national.

Pour conclure concernant la catégorie féminine, le même constat qu'en slalom peut être réalisé : l'approche spécifique et différenciée peut être renforcée et surtout mise en œuvre dès la

formation dans les clubs et les pôles espoirs. Il faut éviter la modélisation de performance par des hommes et pour des hommes uniquement.

Notre plus grand potentiel de médailles pour l'avenir est certainement parmi les épreuves féminines et il faut rapidement mettre en œuvre une stratégie spécifique.

2. COMPÉTITIONS DE REFERENCE 2017-2024 / OBJECTIFS SPORTIFS DE LA DISCIPLINE

Les objectifs généraux du collectif Course en ligne :

Les championnats du monde seront des objectifs intermédiaires pour obtenir des informations par rapport à l'engagement de nos leaders sur les épreuves et ainsi trouver la meilleure configuration pour les Jeux. L'objectif reste d'obtenir des médailles dont un titre à Paris en 2024.

Objectifs 2020 : Être présents sur toutes les épreuves olympiques

Soit pour y performer = **Remporter une médaille**

Soit pour se rapprocher des meilleur(e)s avec la Relève = Conforter la préparation des Jeux Olympiques de Paris en donnant l'expérience internationale nécessaire pour plus de médailles (d'Or) en 2024.

Jeux Olympiques de Tokyo 2020 : 2 médailles

Objectifs 2024 : Être présents sur toutes les épreuves olympiques

Soit pour y performer = **Obtenir 4 médailles**

Soit pour y exceller = **Remporter un titre**

Jeux Olympiques de Paris 2024 : 4 médailles dont 1 en OR

Compétition de référence sur l'Olympiade – Equipe de France Senior

	Compétition internationale de référence	Objectif intermédiaire	Dates prévisionnelles
2017	Championnat du Monde Racice (CZ)	Des bateaux en finale dans les épreuves olympiques	23 au 27 Août 2017
2018	Championnat du Monde Montemor-O-Velho (POR)	Des bateaux en finale dans les épreuves olympiques	23 au 26 Août 2018
2019	Championnat du Monde Szeged (HUN)	Quotas pour les JO	21 au 25 Août 2019
2020	Jeux Olympiques TOKYO (JAP)	Objectif prioritaire 2 médailles	
2021	Championnat du Monde Copenhague (DAN)	Des bateaux en finale dans les épreuves olympiques	
2022	Championnat du Monde	2 à 3 médailles	
2023	Championnat du Monde	Quotas JO et un titre	
2024	Jeux Olympiques PARIS (FRA)	Objectif prioritaire 4 médailles dont 1 en OR	Août

Objectifs concernant la Relève

Pour l'Equipe de France U23, composée de la « Relève », la compétition internationale de référence est le Championnat du Monde U23, l'objectif est de se rapprocher des meilleures nations et d'intégrer au plus vite les athlètes U23 au sein de l'Equipe de France Senior en vue de performer à Tokyo mais surtout à Paris en 2024. Cette catégorie U23 n'est pas une finalité mais un tremplin pour intégrer la catégorie senior au plus vite.

Pour l'Equipe de France U18 composée de la « Relève », les compétitions internationales de référence sont les championnats d'Europe et du Monde Junior : le Championnat d'Europe (souvent en juin) pourra être un objectif intermédiaire pour une équipe titulaire ou un objectif de référence avec des plus jeunes ceci afin de monter en puissance d'une année sur l'autre et performer au Championnat du Monde l'année N+1. Le circuit de Coupe du Monde peut aussi être une possibilité pour la « Relève » d'apprendre à gagner des compétitions majeures.

3. STRATEGIES DE LA DISCIPLINE 2017-2024

Durant ces 30 dernières années, la France s'est située généralement entre la 24^{ème} et la 10^{ème} place mondiale. Entre 2004 et 2011, la France a pourtant réussi à se classer parmi les 5 premières nations mondiales sur les championnats du Monde. Cette période de bons résultats n'a pas été jusqu'à la concrétisation aux Jeux Olympiques. Cette période peut nous guider dans la construction de notre stratégie 2017/2020/2024.

La mise en place d'un nouveau fonctionnement issu d'une nouvelle vision de la Haute Performance, le renouvellement et le décloisonnement souhaités par la nouvelle DTN doivent nous permettre de construire un environnement favorable à l'innovation et à la performance.

Nous devons cependant veiller à proposer un management pertinent durant cette période d'évolution pour maintenir un niveau de collaboration, d'innovation suffisant, et ainsi concrétiser sur les Jeux Olympiques 2024.

Nous devons stabiliser des niveaux de performances élevées. Seul notre médaillé olympique a montré qu'il était capable de le faire.

Pour faire évoluer cette régularité à haut niveau :

- Nous devons augmenter le nombre de situations de compétition pour la plupart des sportifs français ;
- Nous devons accompagner, les sportifs et sportives, les entraîneur(e)s vers un coaching permettant de produire de la Haute Performance.

Le parcours de performance fédéral et surtout les structures qui le composent sont « les bras armés » de l'Equipe de France. Notre nouvelle organisation dirigée par un « Head Coach », les recrutements de nouveaux entraîneurs et l'installation dans le nouveau Pôle Olympique de Vaires-sur-Marne/Insep doivent nous permettre d'offrir aux athlètes en recherche de Haute Performance des services adaptés à leur niveau d'exigence.

L'Equipe de France est connue chaque saison à l'issue des sélections mais la préparation des membres de cette Equipe de France est permanente, notamment pour les athlètes identifié(e)s dans le collectif en préparation pour « Tokyo 2020 » et dans la durée pour « Paris 2024 ».

En nous appuyant sur le championnat de France élite 2017 et à l'issue de la saison internationale 2017, nous avons à ce jour identifié un collectif d'environ 50 athlètes pour préparer les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 et dans la durée les Jeux Olympiques de Paris 2024, 42 kayakistes dont 18 femmes (8 épreuves) et 16 céistes dont 8 femmes (4 épreuves).

Les 12 épreuves olympiques de la Course en Ligne : 6 pour les femmes et 6 pour les hommes

Kayak Dame:	K1 200 m	K1 500 m	K2 500 m	K4 500 m
Kayak Homme :	K1 200 m	K1 1000 m	K2 1000 m	K4 500 m
Canoë Dame:	C1 200 m	C2 500 m		
Canoë Homme	C1 1000 m	C2 1000 m		

Les stratégies par épreuve

Il existe une histoire, un héritage différent et un diagnostic spécifique pour chacune des catégories et donc la nécessité de proposer une stratégie différenciée pour aller chercher les médailles et l'OR à PARIS en 2024.

Stratégie Kayak Dame

Nous miserons sur les équipages, plus accessibles que le monoplace. Nous pouvons optimiser notre potentiel 2020 avec des jeunes femmes n'ayant pas encore 25 ans.

Pour entretenir une forte émulation, nous travaillerons avec un groupe de 4 ou 5 filles. Nous développerons une stratégie d'équipage et mettrons en œuvre un plan d'action collectif et catégoriel.

Stratégie Kayak Homme

Nous miserons sur les équipages en y intégrant le leader. Nous travaillerons avec un collectif d'athlètes en devenir, en s'appuyant sur une transmission inter générationnelle de la part des plus anciens, déjà finaliste à Pékin. Nous allons maintenir une émulation importante pour trouver les meilleurs équipiers au leader.

Nous intégrerons dans ce collectif les jeunes sportifs identifiés dans la Relève, notamment sur des Coupes du Monde, afin de préparer la « Génération Paris 2024 ».

Stratégie Canoë Dame

Nous avons actuellement 3 sportives seniors en progression. De très jeunes sportives (U16-U18) peuvent rapidement intégrer ce groupe.

Le but est de les intégrer aux autres collectifs sur des actions équipes de France mais aussi sur les structures d'entraînement du PEX.

Stratégie Canoë Homme

Nous avons actuellement 3 challengers. Un quatrième de retour de blessure peut dynamiser ce collectif. Nous avons grandement besoin de densifier ce collectif qui est de loin le plus en difficulté.

Une opération commando (chez les seniors) et un travail important et majeur (chez les U18), sont à mettre en œuvre pour cette catégorie, catégorie qui nous a toutefois positivement surprise cette saison en concrétisant 2 finales dans les épreuves olympiques lors du Mondial 2017.

B. COLLECTIF PARACANOË

1. ANALYSE DE LA DISCIPLINE SUR L'OLYMPIADE 2013-2016

Places obtenues durant la paralympiade sur les compétitions de référence

Catégories Paracanoë 2016	Championnat du Monde 2013	Championnat du Monde 2014	Championnat du Monde 2015	Jeux Paralympiques 2016
KL3 Femme	3	2	3	3
KL1 Homme	-	-	-	5
KL3 Homme	11	11	-	7e
KL1 Femme	-	-	6	7
KL2 Homme	11	12	13	Non sélectionné
KL2 Femme	-	-	-	-

- : pas de représentants Français engagés

Analyse qualitative de la stratégie mise en place de 2013 à 2016

Points forts :

- Accompagnement performant d'une athlète leader pour atteindre la médaille à Rio ;
- Capacité à remettre en question le fonctionnement de l'Equipe de France suite au changement réglementaire des classifications en 2014 ;
- Intégration rapide de sportifs identifiés au cours de la paralympiade ;
- Forte mobilisation et implication d'une petite équipe commando pour atteindre les quotas en 2015 et 2016 puis préparer Rio ;
- Collectif resserré et solidaire ;
- Intégration du Paracanoë dans l'ensemble des services aux sportifs FFCK = gain de temps et d'expérience ;
- Partage d'éléments de logistique générale avec la Course en Ligne ;
- Partenaire matériel.

Points faibles :

- Difficultés à identifier un nombre important de sportifs éligibles ;
- Manque de disponibilité de l'encadrement des clubs ;
- Problème d'accessibilité des structures ;
- Disponibilité du matériel de navigation spécifique ;

- Accompagnement des athlètes basés en club ;
- Cadres du staff à temps partiel difficilement mobilisables hors temps d'action ;
- Encadrement relativement jeune dans la connaissance du haut niveau ;
- Changements règlementaires importants en cours de paralympiade ;
- Manque d'une politique paralympique nationale très affirmée en comparaison de certaines nations (GB – Australie) ;
- Absence d'un entraîneur national sur l'accompagnement et la permanence de l'entraînement des athlètes de l'EQF et pour le suivi des athlètes dans leurs clubs.

Le classement de la France aux épreuves de référence

	2013		2014		2015		2016	
Rank	Pays	indice POP	Pays	indice POP	Pays	indice POP	Pays	indice POP
1	GBR	38	GBR	37	GBR	38	GBR	40
2	POL	17	RUS	31	UKR	21	AUS	26
3	BRA	15	UKR	21	AUS	21	UKR	20
4	USA	9	BRA	15	BRA	20	HUN	16
5	UKR	19	HUN	13	RUS	18	GER	15
6	AUS	12	POL	12	GER	15	POL	14
7	GER	14	AUS	12	ITA	12	FRA	14
8	RUS	20	GER	12	POL	11	BRA	11
9	CAN	9	ROU	12	ROU	10	ROU	10
10	FRA	6	CAN	9	FRA	9	CAN	7
11	ITA	12	AUT	8	AUT	8	ITA	7
12	ESP	7	FRA	7	CAN	5	AUT	7

Bilan sportif de l'olympiade

- Nos résultats sont positifs ;
- 3 nations seulement sont médaillées dans les 3 disciplines du Canoë-Kayak (Slalom, Course en Ligne et Paracanoë) nous en sommes avec la Grande-Bretagne et l'Australie ;
- La Grande-Bretagne a écrasé la concurrence avec une équipe bien sélectionnée, structurée et professionnelle ;
- Dans le domaine spécifique du Paracanoë, de nombreuses nations fortes en 2013 n'ont pas tenu la paralympiade (Espagne, Italie, Canada, USA) ;
- Les nations qui sont montées (Australie, Allemagne, Chine, Ukraine) ont professionnalisé leurs dispositifs d'encadrement et de prise en compte des athlètes dans un dispositif de préparation nationale ;
- Le dispositif Rio ne sera pas suffisant pour Tokyo ;
- Notre système reste fragile face aux défis à venir ;
- 3 nations dominent le Paracanoë mondial. Elles sont suivies par 6 nations dont la France qui se trouve dans ce second groupe.

Perspectives 2020 et 2024

- Pour 2020 il s'agit d'intégrer la tête de ce second groupe pour prétendre à l'une des 5 premières places du classement mondial ;
- Atteindre le podium pour 2024 en terminant dans les 3 premières nations mondiales en Paracanoë ;
- Pour cela il nous faudra aligner des bateaux dans toutes les épreuves - soit 9 depuis septembre 2017 - 3 épreuves de Va'a ont été ajoutées au programme pour les Jeux Olympiques 2020 à Tokyo – 2 pour les hommes et 1 pour les femmes.

2. COMPETITIONS DE REFERENCE 2017-2024 / OBJECTIFS SPORTIFS DE LA DISCIPLINE

Les objectifs généraux du collectif

Objectifs 2020

Être présents sur toutes les épreuves :

Soit pour y exceller = Aller chercher l'Or

Soit pour y performer = remporter une médaille

Soit pour se rapprocher des meilleur(e)s avec la Relève - conforter la préparation des Jeux Olympiques de Paris en donnant l'expérience internationale nécessaire pour plus de médailles (d'Or) en 2024

> Paracanoë : 2020 : 2 médailles dont 1 en or

Objectifs 2024

Être présents sur toutes les épreuves pour y performer – obtenir une médaille dans chaque catégorie – et y exceller = remporter deux titres

> Paracanoë : 2024 : 4 médailles dont 2 en or

Compétition de référence sur l'Olympiade – Equipe de France Senior

	Jeux Paralympiques	Championnat du Monde	Objectifs intermédiaires	Dates prévisionnelles
2017		Racice (CZE)	Présence dans toutes les finales	Août 17
2018		Montemor (POR)	Présence dans toutes les finales 1 médaille	Août 18
2019		Szeged (HUN)	Obtenir les 9 quotas 2 médailles	Août 19
2020	TOKYO 2020		2 médailles dont 1 en OR	Sept 2020
2021			EQF présente dans toutes les finales	
2022			EQF présente dans toutes les finales	
2023			Obtenir les 9 quotas 2 à 3 médailles	
2024	PARIS 2024		4 médailles dont 2 en OR	Août 2024

3. STRATEGIES DE LA DISCIPLINE 2017-2024

Le Projet de Performance Fédéral (PPF) intègre l'activité Paracanoë au même titre que les autres disciplines reconnues de Haut Niveau au sein de la Fédération.

Il s'organise dans un contexte particulier, lié à l'émergence récente du haut niveau, les spécificités du public, le nombre d'athlètes concerné(e)s et le niveau de performance international en évolution très rapide. En s'appuyant sur les mêmes valeurs fondamentales que l'ensemble des collectifs olympiques, la FFCK propose une mise en œuvre originale, induite par ce contexte particulier de la performance Paracanoë et la spécificité des athlètes concerné(e)s en 2017. Comme dans les autres collectifs de haut niveau de la FFCK, l'athlète Paracanoë est au cœur du projet de performance pour préparer les Jeux Olympiques de Tokyo 2020 et de Paris 2024.

Le parcours de performance fédéral et surtout les structures (Pôles et clubs notamment) qui le composent sont « les bras armés » de l'Equipe de France. Notre nouvelle organisation doit nous permettre d'offrir aux athlètes en recherche de Haute Performance et au quotidien des services adaptés à leur niveau d'exigence.

L'Equipe de France est connue chaque saison à l'issue des courses de sélections mais la préparation des membres de cette Equipe de France est permanente, notamment pour les athlètes identifié(e)s dans le collectif en préparation pour « Tokyo 2020 ».

Les stratégies par épreuve

Notre héritage, même très récent et minimaliste en termes de paralympisme, et la concurrence internationale qui monte très fort, nous incitent à produire rapidement un changement dans notre stratégie de préparation vers la Haute Performance.

Certains points de cette stratégie seront communs à toutes les épreuves, d'autres seront différenciés, homme / femme ou encore Kayak / Va'a.

La mise en œuvre de ces stratégies sera tournée vers un seul objectif : aller chercher des médailles et un titre à TOKYO en 2020 puis 2 titres à PARIS en 2024.

Catégorie Dame : 4 épreuves

	KL1	KL2	KL3	VL2
Leader			1 ATHLETE (médaillée à Rio)	
Challenger	<i>Identification de talents en cours</i>	-1 ATHLETE (7 ^e à Rio)	<i>Identification de talents en cours</i>	<i>Identification de talents en cours</i>
Relève	<i>Identification de talents en cours</i>	<i>Identification de talents en cours</i>	2 athlètes	1 athlète Recherche dans les TOM

- 2 athlètes seront sur liste de Haut Niveau en 2018
 - o une Elite et une senior

- Plusieurs athlètes de niveau national sont en devenir et vont intégrer progressivement le collectif Paracanoë puis l'Equipe de France après les Sélections de l'Equipe de France en mai 2018
- Inclusion d'une épreuve de pirogue au programme de Tokyo
- Identification des talents, détection et nouvelles classifications sont en cours pour ces catégories féminines tant en kayak qu'en pirogue.

La LEADER

Une seule athlète médaillée aux Jeux Olympiques de Rio est identifiée comme leader de niveau international. Pour atteindre l'or à Tokyo, il est nécessaire d'accompagner de manière individualisée son projet sur les 3 ans à venir avec la réserve de la reconduction de sa classification.

Catégorie homme : 5 épreuves

	KL1	KL2	KL3	VL2	VL3
Leader	1 athlète (5 ^e à Rio)				
Challenger	<i>Identification de talents en cours</i>	<i>Identification de talents en cours</i>	1 athlète (7 ^e à rio)	<i>Identification de talents en cours</i>	1 athlète
Relève	<i>Identification de talents en cours</i>	1 athlète	2 athlètes	1 athlète Recherche dans les TOM	Recherche dans les TOM

- 3 athlètes seront sur liste de Haut Niveau
 - o un Elite et deux seniors
 - o un athlète en liste Espoir (issu de la Réunion) ;
- Plusieurs sportifs de niveau national sont en devenir international et vont intégrer progressivement le collectif Paracanoë puis l'Equipe de France après les courses de sélections en mai 2018
- Inclusion de deux épreuves de pirogue au programme de Tokyo
- Identification des talents, détection et recrutements en cours pour ces catégories hommes en kayak et en pirogue.

Le LEADER

Un athlète est identifié comme leader international. Seul athlète identifié élite chez les hommes, 5^{ème} aux Jeux Olympiques de Rio, il représente un fort potentiel pour remporter un titre et l'accompagnement de son projet dans sa globalité avec notamment, un suivi médical très régulier, une intégration de la dimension sportive dans l'ensemble de son projet de vie (vie familiale/sociale et professionnelle), est nécessaire. Cet athlète souhaite pouvoir rejoindre au plus vite la dynamique d'entraînement et d'excellence du Pôle Olympique et Paralympique de Vaires-sur-Marne/ Insep/ Fontainebleau.

Pour les catégories Hommes et Dames

CHALLENGER

Pour les athlètes du collectif « Challenger », l'entraînement au quotidien peut se situer également dans le club, lieu favorable à l'équilibre sportif, social et familial mais aussi au sein du Pôle France de Vaires-sur-Marne dès le printemps 2018 et avec la nécessité de participer sur invitation aux regroupements, aux stages et actions du Collectif Paracanoë, qui se tiendront sur nos sites de prédilection – Vaires-sur-Marne, Fontainebleau, Temple-sur-Lot, Grau-du-Roi.

RELEVE

Pour les athlètes du collectif « Relève », l'entraînement au quotidien se situe également dans le club, lieu favorable à l'équilibre sportif, social et familial avec des regroupements ponctuels sur invitation aux stages et actions du Collectif Paracanoë mais aussi et au sein d'un Pôle France et ou Espoir (1 jeune athlète espoir en devenir est membre du Pôle espoir de la Réunion) et avec la nécessité de participer sur invitation aux regroupements et aux stages et actions du Collectif Paracanoë, qui se tiendront sur nos sites de prédilection – Vaires-sur-Marne, Fontainebleau, Temple-sur-Lot, Grau-du-Roi.

La pirogue est inscrite au programme de Tokyo avec 3 nouvelles épreuves, le travail en partenariat avec Tahiti et la Nouvelle-Calédonie doit se poursuivre et rapidement se finaliser suite aux échanges déjà amorcés.

Identification de talents, détection et recrutements en cours pour certaines catégories en kayak et en pirogue. Pour cette dernière épreuve, ajoutée au programme paralympique de Tokyo, trois stratégies sont mises en œuvre :

- Détection auprès de centres accueillant des personnes en situation de handicap ayant un projet de sport de haut niveau ;
- Travail de collaboration avec les territoires d'Outre-mer français possédant une culture de la pirogue ;
- Incitation forte aux athlètes éligibles à doubler les embarcations kayak et pirogue.

Stratégie générale de préparation de la haute performance paralympique

Très rapidement, pour être compétitif par rapport aux anglo-saxons, il faut envisager et pouvoir intégrer les athlètes du Paracanoë qui le souhaitent dans les Pôles France notamment le Pôle Olympique et Paralympique de Vaires-sur-Marne /Insep.

Des actions y seront organisées régulièrement dès 2018 avec l'installation de l'encadrement dans la nouvelle structure puis une permanence y sera assurée au quotidien ainsi que des actions représentant plusieurs semaines par mois dès 2019 voire 2018.

Place et rôle du Pôle France Olympique et Paralympique de Vaires-sur-Marne

Le site de Vaires-sur-Marne en lien avec l'INSEP et le CNSD va progressivement prendre toute sa place de Pôle de préparation Paralympique pour le collectif Equipe de France Paracanoë au même titre que pour les deux disciplines olympiques (Course en Ligne et Slalom). La présence sur ce site de l'encadrement dédié et d'un grand nombre d'athlètes évoluera progressivement et permettra l'accueil des sportifs Paracanoë de façon permanente et occasionnelle en fonction des projets individualisés et contractualisés entre les athlètes et la Fédération.

Une antenne du Pôle Paralympique de Vaires-sur-Marne/ Fontainebleau en partenariat avec le CNSD pourrait être envisagée au cours de cette olympiade, ceci afin de monter en puissance sur notre dispositif et performer en 2024.

C. COLLECTIF SLALOM

1. ANALYSE DES RESULTATS OBTENUS DANS LA DISCIPLINE DEPUIS 2004

Évolutions des résultats sur les dernières olympiades

Tableau de synthèse des places obtenues sur l'échéance terminale¹

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Epreuve														
C1 H	1	2	1	2	9	1	1	1	1	5	10	7	1	4
K1 H	1	2	1	1	2	2	5	3	7	11	1	8	8	5
K1 F	4	3	6	5	7	13	22	4	1	1	7	16	16	8
C1 F*	-	-	-	-	-	-	6	5	-	3	3	17	-	7
Total médaille	2	3	2	2	1	2	1	2	2	1	2	0	1	0

C2 H**	5	4	4	2	4	9	2	2	4	7	2	2	3	1
C2 Mixte	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1

*Epreuve olympique en 2020 ** Sortie des JO après 2016

Titre Médailles Finales

Moyenne des médailles obtenues par la France :

- 2004-2008 : 2 médailles en moyenne
- 2008-2012 : 1.75 médailles en moyenne
- 2012-2016 : 1 médaille en moyenne

Classement des nations au nombre de médailles

Année	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}
2004	Slovaquie	France	Allemagne	Grande Bretagne	USA	République Tchèque
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}
2008	Slovaquie	Allemagne	Australie	France	Grande Bretagne	République Tchèque
	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}

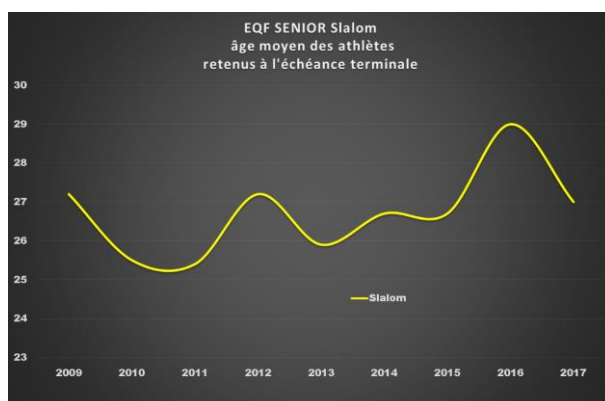
¹ Le mode de calcul repose sur la logique JO, à savoir : 1) uniquement les épreuves inscrites au programme olympique 2020 ; 2) uniquement 1 bateau par épreuve.

2012	France	Grande Bretagne	Allemagne	Italie	Australie	République Tchèque
	1 ^{er}	1 ^{er}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	5 ^{ème}
2016	Slovaquie	Grande Bretagne	France	Espagne	Slovénie	Nouvelle Zélande

Nous pouvons constater que l'Equipe de France est toujours présente dans les 4 meilleures nations depuis 2004.

La France obtient le 1^{er} rang et devient la nation leader aux JO de Londres en 2012 mais n'a pu tenir ce rang durant l'olympiade 2012/2016.

En 2016, nous terminons en troisième position au nombre de médaille, derrière la Slovaquie et la Grande Bretagne, et en 4^{ème} position à l'indice PO avec une Equipe de France qui n'a cessé de vieillir sur cette olympiade.



Place obtenue par catégorie entre 2013 et 2016 par le meilleur bateau

Fédération	Epreuve	Genre	Monde 2013	Monde 2014	Monde 2015	Monde 2016	Jeux Olympiques 2016	Meilleur résultat
Canoë Kayak	C1	H	5	10	7		1	1
Canoë Kayak	K1	H	11	1	8		8	1
Canoë Kayak	K1	F	1	7	16		16	1
Canoë Kayak	C2	H	7	2	2		3	2
Canoë Kayak	C1	F	3	3	17			3

Titre **Médaille** **Finaliste**

Titre - Médaille - Finaliste

En 2016, nous obtenons le titre olympique dans la seule catégorie - C1H - qui n'a pas fait de podiums durant l'olympiade.

Inversement, pour la catégorie kayak homme où nous avons montré notre valeur durant l'olympiade - en 2014, la France remporte le titre en individuel et par équipe et réalise un triplé mondial dans cette épreuve - l'Equipe de France n'a pas su capitaliser et concrétiser lors du rendez-vous majeur que sont les Jeux Olympiques.

Pour la seule catégorie féminine, même constat : nous n'avons pas su capitaliser sur le titre olympique historique obtenu en 2012, complété par le titre mondial en 2013.

Déjà en 2008, alors que la médaille semblait acquise dans cette catégorie féminine, nous n'avons malheureusement pas su accompagner cette athlète et ce duo Athlète & Entraîneur avec sérénité vers un doublé aux Jeux Olympiques de 2016.

Aux Jeux Olympiques de Rio et cela n'était jamais arrivé, notre représentante féminine ne passe pas le cap des demi-finales.

Points forts, points faibles du collectif slalom

Points forts du collectif

- L'Equipe de France Slalom est depuis 1992 parmi les 4 meilleures nations ;
- Obtention aisée des 4 places prévues dans les 4 catégories présentes aux Jeux Olympiques ce qui permet de se concentrer sur la préparation des Jeux Olympiques un an à l'avance ;
- La transmission et la continuité dans le travail effectué par les entraîneurs pour la catégorie canoë homme ;
- L'accompagnement personnalisé de l'élite ;

Points faibles du collectif Slalom

- Le manque de densité et de présence de la France dans les finales mondiales (Coupe du Monde et Championnat du Monde) ;
- La non-capacité dans 3 catégories sur 4 pour concrétiser lors du rendez-vous olympique ;
- Un affaiblissement - voire la disparition d'un travail collectif et collaboratif ;

Ce travail collaboratif était de longue date, la force de l'Equipe de France et tout particulièrement du collectif slalom. La mise en œuvre au quotidien des groupes d'entraînement pour tout le collectif senior, malheureusement souvent en concurrence en interne, a probablement été nuisible à la performance des athlètes de notre Equipe de France au plan international et certainement a contribué à appauvrir la richesse et l'expertise de nos cadres.

- L'accompagnement perfectible de la catégorie féminine ;

C'est aujourd'hui avec l'apparition de la catégorie canoë dame, un collectif féminin sur lequel nous allons devoir être particulièrement performant pour retrouver rapidement une leader et monter en puissance avec la relève qui est bien présente - nous avons remporté le titre dans l'épreuve slalom féminine des Jeux

Olympiques de la Jeunesse en 2014 à Singapour et régulièrement des médailles chez les U18. Néanmoins, tout est à faire pour être présent sur les podiums mondiaux seniors, en kayak comme en canoë.

Nous avons identifié qu'il nous faut renforcer la présence féminine dans les staffs techniques et pas uniquement médicaux et paramédicaux, c'est une demande de longue date, formulée par chaque sélectionnée olympique féminine et qui n'a pas à ce jour été prise en compte.

2. COMPETITIONS DE REFERENCE 2017-2024 / OBJECTIFS SPORTIFS DE LA DISCIPLINE

Les objectifs généraux du collectif Slalom

Les Championnats du Monde seront des objectifs intermédiaires pour monter en puissance jusqu'aux Jeux Olympiques de TOKYO seul objectif de l'olympiade. Nous préparons les 4 catégories avec la même ambition.

Objectifs Olympiques 2020 et 2024

- Objectifs 2020 : 2 médailles dont une en OR
- Objectifs 2024 : 3 médailles dont 2 en OR

Les objectifs quantitatifs sont :

- Tous les bateaux en demi-finales ;
- 1 à 2 bateaux en finales dans les catégories Canoë homme et Kayak homme ;
- 1 bateau en finale dans les catégories en devenir – Kayak dame et Canoë dame.

Objectifs concernant la Relève

Pour l'Equipe de France U23 et U18, composée de la « Relève », la compétition internationale de référence est le championnat du Monde U23 U18. L'objectif est de rapprocher et d'intégrer au plus vite les athlètes U23 U18 du groupe en vue de performer à Tokyo mais surtout à Paris en 2024. Le passage en Equipe de France U23 U18 n'est pas une finalité ; l'objectif n'est pas d'y faire de la figuration mais bien d'aller y chercher médailles et titres dans cette catégorie.

Les objectifs quantitatifs : tous les bateaux en demi-finales ;

Les objectifs qualitatifs : 1 à 2 bateaux en finales et 1 à 2 médailles.

À noter que le Championnat du Monde U18 et U23 est organisé en juillet alors que le Championnat d'Europe est en août. Le Championnat d'Europe pourra être un objectif de référence pour une équipe titulaire ou un objectif intermédiaire avec des plus jeunes ceci afin de monter en puissance d'une année sur l'autre et performer au Championnat du Monde l'année N+1. Le circuit de Coupe du Monde peut aussi être une possibilité pour la « Relève » d'apprendre à gagner des compétitions majeures.

Compétition de référence sur l'Olympiade – Equipe de France Senior

	Compétition internationale de référence	Objectif intermédiaire	Dates prévisionnelles
2017	Championnat du Monde Pau (FRA)	EQF Présente dans toutes les finales	28 au 1er octobre
2018	Championnat du Monde Rio (BRA)	EQF Présente dans toutes les finales	26 au 30 septembre
2019	Championnat du Monde Seo de Urgel (ESP)	Obtenir les 4 quotas	11 au 15 septembre
2020	Jeux Olympiques Tokyo (JAP)	Objectif prioritaire 2 médailles dont 1 en OR	
2021	Championnat du Monde Bratislava (SVK)	EQF présente dans toutes les finales 2 médailles dont 1 titre	
2022	Championnat du Monde	EQF présente dans toutes les finales 2 médailles dont un titre	
2023	Championnat du Monde	Obtenir les 4 quotas	
2024	Jeux Olympiques Paris (FRA)	Objectif prioritaire 3 médailles dont 2 en OR	Août

3. STRATEGIES DE LA DISCIPLINE 2017-2024

Le parcours de performance fédéral et surtout les structures qui le composent sont « le bras armé » de l'Equipe de France. La mise en place d'un nouveau fonctionnement issu d'une nouvelle vision de la Haute Performance, le renouvellement des athlètes et le décloisonnement souhaité par la nouvelle DTN notamment sur le Pôle France de Pau ainsi que l'ouverture du Pôle Olympique de Vaires-sur-Marne/Insep aux athlètes du collectif Slalom, doivent nous permettre de construire un environnement favorable à l'innovation et à la Haute Performance.

L'Equipe de France est connue chaque saison à l'issue des sélections mais la préparation des membres de cette Equipe de France est permanente, notamment pour les athlètes identifié(e)s dans le collectif en préparation pour « Tokyo 2020 » et dans la durée pour « Paris 2024 ».

Nous avons identifié 32 athlètes à l'issue du championnat de France élite 2017, complétés de quelques athlètes supplémentaires à l'issue de la saison internationale 2017 pour préparer dans la durée les Jeux Olympiques de Paris 2024 voire ceux de 2028 à Los Angeles.

Le Slalom offre 4 épreuves olympiques : Kayak Homme, Kayak Dame, Canoë Homme et la nouvelle épreuve du Canoë Dame qui fera sa première apparition aux Jeux Olympiques.

Les nouveautés pour la mise en œuvre du projet de performance de l'Equipe de France Slalom sont :

- Une stratégie différenciée par épreuve : mode de sélection, mise en œuvre de la préparation sur les pôles, accompagnement des « élites », encadrement spécifique et ou catégoriel ;
- Une dynamique collective : nous avons l'ambition d'accompagner des athlètes fort(e)s dans un collectif fort et de retrouver un fonctionnement catégoriel plus particulièrement pour les catégories féminines ;
- Une équipe de cadres au service du projet de performance de l'ensemble des athlètes identifiés dans le collectif en route pour Tokyo et au service du projet du collectif France ;
- 4 cellules connexes (Cf. organigramme) à la performance vont être déployées avec pour mission l'optimisation de tous les outils nécessaires à la haute performance ;
- Un collectif d'athlètes 15/21 ans identifié « Génération 2024/2028 » à qui sera proposé un programme spécifique et plus complet que lors des précédentes olympiades.

Ce qui sera sauvegardé voir « renforcé » :

- L'accompagnement très individualisé du leader, des leaders internationaux de notre Equipe de France ;
- L'optimisation du quotidien sur nos 2 sites de préparation olympique que sont Pau et Vaires-sur-Marne en devenir.

Les stratégies par épreuve

Il existe une histoire, un héritage différent et un diagnostic spécifique pour chacune des catégories et donc la nécessité de proposer une stratégie différenciée pour aller chercher les médailles et l'OR à TOKYO en 2020 puis à PARIS en 2024.

Canoë Homme

4 titres olympiques obtenus en 2000, 2004, 2012 puis en 2016, cela reste un résultat exceptionnel.

Notre champion Olympique, incontestable leader international et chef de file de l'Equipe de France, a annoncé qu'il continuait et se fixait de remporter à nouveau l'OR à Tokyo. La FFCK lui accorde toute sa confiance et la cellule d'accompagnement dans la haute performance dont il a commencé à bénéficier pour 2016, va perdurer. Un entraîneur national a été identifié pour accompagner son projet de haute performance jusqu'aux Jeux Olympiques 2020.

En vue de préparer au mieux cette échéance et surtout la suivante, à savoir les Jeux Olympiques de PARIS en 2024, une stratégie autour d'un collectif de « Challengers » et de plus jeunes athlètes « Relève » est envisagée afin de permettre la transmission de l'expertise de notre champion vers la jeunesse.

Un double objectif : sécuriser la haute performance de notre leader tout en optimisant la formation de la « Relève » en vue de continuer de performer dans cette catégorie sans période de transition et ce dès Paris 2024. Un collectif de 8 bateaux autour du champion Olympique a été identifié pour mener à bien cette stratégie.

Kayak Homme

Catégorie la plus dense en terme de nations participantes et aussi en terme de résultats internationaux obtenus par les français depuis 3 olympiades mais catégorie où nous n'avons pas gagné de médailles aux Jeux Olympiques depuis 2008, où nous avons remporté une médaille d'argent.

Nous étions néanmoins la nation leader en 2015, en remportant les 3 premières places du championnat du monde à Deep Creek (USA).

Nous pouvons considérer que cette catégorie est la plus disputée au plan international avec un « Turn Over » important dans l'attribution des médailles et l'arrivée au premier plan depuis 4 ans d'athlètes internationaux jeunes et très performants, beaucoup plus jeunes que nos leaders actuels.

Les résultats du championnat du Monde de Pau (pas de médaille – une 5^{ème} place en finale) sont déterminants dans la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie d'accompagnement de cette catégorie et surtout de ses leaders qui doivent se positionner par rapport aux prochains Jeux Olympiques.

Dans tous les cas, la Relève est présente, avec 1 médaille au championnat du Monde U23 et 2 médailles au championnat d'Europe U18 et U23 cette saison. Nous avons le potentiel d'aller rapidement chercher des médailles voire le titre.

Un entraîneur national expert et référent catégoriel travaillera en binôme avec un entraîneur national en devenir, un fonctionnement en cylindre et non en pyramide est envisagé pour cette catégorie.

Un programme et un accompagnement spécifique sera proposé aux meilleurs de chaque strate d'âge, au quotidien sur les structures d'excellence et lors d'actions sur des sites internationaux tout au long de la saison, hiver comme été. C'est un collectif d'une douzaine d'athlètes maximum qui sera concerné.

Kayak Dame

Nous avons une réelle volonté de densifier et d'accompagner cette catégorie en souffrance de stratégie d'accompagnement.

Il faut sortir d'une « modélisation de performance masculine » et accompagner cette catégorie avec un important travail catégoriel pour un collectif identifié à l'issue de cette saison soit 8 féminines.

Ce collectif comporte nos « Leaders nationales », mais aussi la « Relève ».

Nous devons mener à bien une double mission :

- commando pour remporter une médaille à Tokyo car nous avons le potentiel ;
- un travail de fond pour (re)devenir une nation leader dans cette catégorie comme nous avons pu l'être en 2012 et 2013.

Tout comme en Kayak Homme, un entraîneur national expert sera référent de cette catégorie, un travail en binôme avec le renforcement de la présence de cadres féminines est envisagé mais aussi une ouverture sur des personnes ressources extérieures, à l'image d'athlètes comme Émilie Fer.

Le travail réalisé avec ce collectif féminin de 8 athlètes sera complété par un important travail d'accompagnement avec le même nombre de jeunes filles « Génération 2024/2028 ».

Canoë Dame

Nouvelle épreuve qui fait son apparition aux Jeux Olympiques, nous ne sommes pas une nation leader dans cette catégorie. C'est une discipline où 3 nations, l'Australie, l'Espagne et la Grande-Bretagne ont pris le leadership, mais c'est tout de même une catégorie sur laquelle nous avons des arguments et du potentiel. Nous avons dans cette catégorie du potentiel à concrétiser avec une dizaine de filles dont la moitié a moins de 20 ans.

Une stratégie spécifique commando reste à mettre en œuvre, tant auprès du collectif des féminines identifiées soit 8 athlètes, que pour le staff. C'est une catégorie pour laquelle nous pouvons monter en puissance et prévoir de remporter le titre en 2024 et pourquoi pas une médaille dès 2020.

Nous avons obtenu le titre chez les juniors dames en 2014 puis l'argent en 2015. C'est une catégorie où nous faisons actuellement figure de nation outsider mais dans laquelle nous sommes présents avec une jeune finaliste de 20 ans lors du récent mondial de Pau.

III. DISCIPLINES DE HAUT NIVEAU MINISTERIEL

A. DESCENTE

1. ANALYSE DE LA DISCIPLINE SUR L'OLYMPIADE 2013-2016

Analyse quantitative

Le tableau ci-dessous reprend le classement des nations en fonction du type et du nombre de médaille sur la période 2013-2016. La France domine très nettement ce classement avec 25 médailles d'or. La Tchèque, seconde est très largement derrière avec 11. Cet écart se réduit légèrement si on tient compte du nombre de médaille totale mais la France reste très nettement leader.

La répartition Homme-Femme des médailles d'or obtenues, se fait de manière légèrement contrastée ; 8 sont gagnés par des féminines sur 20 possibles (40%) et 17 pour les hommes sur 36 possibles (47%). Un effort particulier devra être réalisé pour gommer ce contraste. Une prise en compte spécifique, comme par exemple des stages dédiés pluridisciplinaires et une présence renforcée de féminine dans l'encadrement,... pourra être mise en place.

Rang	Pays	Nbre médailles d'or	Nbre médailles d'argent	Nbre médailles de bronze
1	FRA	25	16	10
2	CZE	11	13	14
3	GER	5	11	7
4	SLO	4	10	9
5	ITA	3	3	8
6	BEL	3	0	1
7	CRO	2	1	1
8	GBR	2	0	0
9	SVK	1	0	1
10	SUI	0	2	4
11	SRB	0	0	1

Analyse qualitative

Via une approche par distance (sprint ou classique), on remarque que sur les 25 médailles d'or obtenues par la France à l'occasion des championnats du Monde, la répartition se fait de la manière suivante : 18 en sprint et 7 en classique.

Depuis plusieurs années, le travail en Equipe de France avec une approche technique (gestuelle et trajectoire) du sprint nous a permis d'asseoir très nettement notre leadership sur cette distance.

La prise de données DATA quasi systématique (temps et vidéo) suivie d'une analyse permet d'effectuer un retour très objectif et plus pertinent aux sportifs. Cette approche explique en partie cette réussite.

A contrario, le travail sur des distances plus longues est moins prégnant et le leadership de la France moins marqué. Les évolutions de la discipline à savoir la navigation sur des bassins

artificiels et des temps de courses plus court (50 secondes) rendent parfois la performance sur les deux distances difficiles.

De plus, les jeunes pratiquants s'orientent plus facilement vers la pratique du sprint. Effort court et plus dynamique donc la navigation est de plus en plus souvent sur un bassin aménagé. A contrario, la course classique, même si le temps de course tend à diminuer, attire moins, les facteurs de performance restent tournés vers les capacités aérobies impliquant un entraînement qui peut être perçu comme long, répétitif et fastidieux. Ce type d'effort est moins en phase avec les aspirations de la jeunesse actuelle.

L'analyse par catégorie d'embarcation (canoë monoplace et biplace ou kayak) montre que la domination de la France est très forte en canoë avec 16 médailles d'or obtenues sur 32 possibles, soit 50%. L'historique de cette pratique en France associé à une concurrence internationale moins marquée peut expliquer les résultats. En kayak, la France a obtenu 9 médailles d'or sur 25 possibles, soit 36%.

L'animation nationale constitue un point fort de l'activité. Plus de 2000 pratiquants sont inscrits au classement numérique de cette discipline. Plus de 200 clubs pratiquent cette activité.

La mise en réseau des entraîneurs nationaux et de clubs permet de bénéficier d'une philosophie partagée de l'approche compétitive de la discipline sur l'ensemble du territoire garantissant un apprentissage de l'activité de qualité.

L'apparition de nouvelle catégorie canoë dame (2013) et canoë biplace dame (2016) permettent de proposer la parité en terme d'épreuve dans la discipline. Certaines nations comme l'Italie et la Tchéquie ont investi ces nouvelles épreuves depuis 2014 et deviennent progressivement leader. À noter, toutefois que peu de nations s'intéressent à ces nouvelles épreuves et que le titre n'est parfois pas décerné faute de nation (6 minimum). Stratégiquement, la France devra se centrer sur le canoë monoplace et proposer aux sportives de concourir en biplace si le nombre de nations est suffisant.

Le rapprochement Slalom - Descente notamment avec un Championnat du Monde commun qui semble s'inscrire dans la durée est une opportunité. Il est raisonnable de penser que les disciplines peuvent s'apporter mutuellement sur des périodes d'entraînement notamment sur les structures d'entraînement.

La nouvelle épreuve, le Slalom extrême peut permettre également d'accélérer ces rapprochements car les facteurs de performance de cette pratique semblent proches d'un sprint.

2. COMPETITIONS DE REFERENCE 2017-2024 / OBJECTIFS SPORTIFS DE LA DISCIPLINE

Les compétitions internationales dites de « référence » ciblent trois tranches d'âge et s'organisent de la manière suivante :

Compétition commune U18 et U23 avec classement différencié :

- Année N : Championnat du Monde sprint et classique
- Année N+1 : Championnat d'Europe sprint et classique

Compétition senior :

- Année N : Championnat du Monde sprint et classique
- Année N+1 : Championnat du Monde sprint (conjoint avec le Slalom) + Championnat d'Europe sprint et classique

Calendrier des compétitions internationales U18 et U23 :

2017	2018	2019	2020
Championnat du Monde Murau (AUT)	Championnat d'Europe Skopje (MK)	Championnat du Monde lieu à définir	Championnat d'Europe lieu à définir
3 médailles d'or	3 médailles d'or	3 médailles d'or	3 médailles d'or

Calendrier des compétitions internationales senior :

2017	2018	2019	2020
Championnat du Monde de sprint Pau (FRA) Championnat d'Europe Skopje (MK)	Championnat du Monde classique et sprint Muotathal (SUI)	Championnat du Monde de sprint Seu d'Urgell (ESP) Championnat d'Europe Kobarid (SLO)	Championnat du Monde classique et sprint Etats-Unis (USA)
7 médailles d'or	3 médailles d'or	3 médailles d'or	3 médailles d'or

3. STRATEGIES 2017-2024 DE LA DISCIPLINE

Présence de la discipline au sein des structures du PEX.

Maintenir la place de la Descente dans le parcours de performance fédéral et notamment dans les structures d'entraînement de haut niveau « Pôle France ».

- Permet d'obtenir des médailles lors des compétitions internationales ;
- Favorise une dynamique pluridisciplinaire positive au sein de ces structures ;
- Diffuse la culture de la gagne ;
- Équilibre de manière géographique les structures d'entraînement.

La reconnaissance des clubs et des entraîneurs formateurs.

Renforcer les liens des clubs formateurs ;

Valoriser les entraîneurs de club ou de Pôle Espoir en leur proposant des formations et en les impliquant sur les actions internationales.

La Descente, discipline de formation des pratiques olympiques d'aujourd'hui et de demain.

Le programme olympique de 2024 n'est pas encore déterminé et peut s'ouvrir à de nouvelles épreuves comme le « Slalom extrême » :

- Faciliter et inciter les passerelles inter disciplines ;
- Créer des temps d'entraînement pluridisciplinaire.

B. MARATHON

1. ANALYSE DE LA DISCIPLINE SUR L'OLYMPIADE 2013-2016

Analyse quantitative

Le classement ci-dessous prend en compte les résultats des Jeux mondiaux en 2013 et des championnats du Monde 2014, 2015 et 2016. Seules les épreuves seniors suivantes sont comptabilisées :

- kayak monoplace (K1) et biplace (K2) dame et homme ;
- canoë monoplace (C1) dame et homme ;
- canoë biplace (C2) homme.

À noter : le canoë monoplace dame est inscrit au programme du Championnat du Monde depuis 2015.

La Hongrie et dans une moindre mesure l'Afrique du Sud et l'Espagne dominent ce classement. 7^{ème} ex-aequo avec l'Italie, la France obtient une médaille d'argent en C1 dame en 2016 et 2 médailles de bronze en K2 dame en 2013 et en C1 dame en 2015.

Classement des nations en fonction du type et du nombre de médailles sur la période 2013-2016.

Cl.	Nation	Or	Argent	Bronze
1	HUN	18	8	2
2	RSA	5	3	1
3	ESP	1	7	5
4	CZE	1	3	1
5	GER	1	0	1
6	POR	0	1	5
7	ITA	0	1	2
7	FRA	0	1	2
9	UKR	0	1	1
9	GBR	0	1	1
11	POL	0	0	2
11	SRB	0	0	2
13	NED	0	0	1

Analyse qualitative

Reconnaissance récente de la spécificité de l'activité, en France notamment

En 1988, la Fédération Internationale de Canoë reconnaît officiellement la discipline du Marathon par l'organisation du 1^{er} championnat du Monde de la spécialité.

En 2000, le Ministère chargé des Sports reconnaît le caractère de haut niveau national du Marathon en tant que « distance » de l'activité Course en Ligne. La Commission nationale

Course en Ligne et le Directeur de l'Équipe de France Course en Ligne gèrent l'activité Marathon ;

En 2015, la DTN crée le poste de Directeur de l'Équipe de France (DEF) de Marathon ;

En 2017, la DTN rattache le Marathon à la direction sportive qui gère les disciplines de Haut niveau national. Le DEF devient « Manager de l'équipe de France Marathon ». Un entraîneur national du pôle France de Vaires-sur-Marne est nommé entraîneur du Marathon.

Une population de sportifs peu ou pas spécialisée

La représentation de la discipline est souvent obsolète ;

Il y a très peu de sportifs spécialisés dans leur préparation ;

Le matériel est globalement inadapté (bateau, pagaie,...) ;

Le soutien des clubs est globalement assez faible pour ce projet.

Des résultats internationaux en deçà de ce qu'ils devraient être

Le groupe de sportifs en équipe de France est très hétérogène avec :

- des juniors faiblement investis dans le projet ;
- la catégorie U23 ans exclue des classements nationaux en Marathon comme en Course en Ligne ;
- des seniors hommes très investis ;
- une épreuve nouvelle depuis 2015, le canoë monoplace dame.

Et pourtant, une équipe de France qui intègre le groupe des meilleures nations au classement des médailles en 2016 : 3^{ème} en junior, 4^{ème} en senior.

2. COMPETITIONS DE REFERENCE 2017-2024 / OBJECTIFS SPORTIFS DE LA DISCIPLINE

Le Marathon regroupe lors de ses compétitions internationales de références les catégories Junior, U23 ans et Senior. Les objectifs indiqués ci-dessous sont le cumul des objectifs de ces 3 catégories.

2017	2018	2019	2020
Championnat du Monde PIETERMARITZBURG (RSA : 7-10 septembre)	Championnat du Monde PRADO VILLA VERDE (POR : 6-9 septembre)	Championnat du Monde SHAOXING (CHN : 10-13 octobre)	Championnat du Monde BAERUM (DEN : 27-30 août)
Classement des nations : 5 2 médailles	Classement des nations : 5 3 médailles	Classement des nations : 4 3 médailles dont 1 un titre	Classement des nations : 3 3 médailles dont 1 un titre

À noter : La France organise le Championnat d'Europe en 2019 à DECIZE (Nièvre 58), l'opportunité pour la Fédération de présenter 1 à 2 bateaux français dans chacune des épreuves Senior, U23 ans et Junior, dans le respect du niveau international fixé par le mode de sélection.

3. STRATEGIES DE LA DISCIPLINE 2017-2024

Notre objectif est de poursuivre l'émergence d'une « culture de la longue distance ». Pour ce faire, deux axes principaux se dessinent.

Créer des synergies

Le projet sportif de la discipline est en réflexion. Il s'agit surtout de donner de la valeur et du sens :

- Éclairer le « Pourquoi ? » ;
- Interroger les évidences.

Un travail préalable important de définition des différents paramètres de la performance de cette activité est en cours de finalisation. Pour ce faire, nous disposons de 2 leviers :

- Animation nationale et réseau des clubs

Le club est le principal lieu d'entraînement de la très grande majorité des « Marathonien(ne)s ».

Il devient donc nécessaire que ces sportifs et ces clubs puissent être reconnus et donc classés selon des modalités propres à cette discipline.

- Favoriser les rapprochements avec certaines activités de la FFCK

Une palette vaste d'habiletés et de compétences nécessaires, aux sportifs qui pratiquent le Marathon, est assimilable et peut être reproduite dans différentes activités de la FFCK notamment les épreuves olympiques de la Course en Ligne.

Cultiver l'excellence

- L'accès au haut niveau

Autant que possible, il faut favoriser l'admission des sportifs spécialisés en Marathon dans les différentes structures du PASS et du PEX ; et ce, dès le niveau « Espoir ».

Les tests d'admission dans le PPF, au regard de l'étendue des habiletés et des compétences évaluées, sont aujourd'hui pertinents pour identifier des sportifs potentiellement aptes à la pratique du haut niveau en Marathon.

- Formation des cadres

Il y a souvent un décalage entre la vision des entraîneurs notamment de club et les réalités du très haut niveau international.

Développer la communication, favoriser l'information et la formation des entraîneurs des structures du PPF ou des clubs, sont des éléments clés du développement de cette activité.

- Le haut niveau

Il convient d'aborder la préparation des sportifs du Marathon de manière spécifique et donc spécialisée, notamment l'approche « longue distance » mais également toutes les dimensions de la performance en Marathon (préparation physique, mentale, technique, matériel, diététique, etc...).

L'instauration entre la DTN (manager et entraîneurs nationaux) et les entraîneurs notamment de clubs, d'une véritable relation partenariale permettra une préparation sportive efficace et pertinente des sportifs sur la base d'un concept commun.

- Le mode de sélection de l'équipe de France

La sélective nationale de Marathon en mai est le support de la sélection de l'Équipe de France.

Le règlement national Marathon s'applique en se conformant autant que possible au standard international (parcours, distances, nombres de portages).

Le classement est celui des épreuves de monoplaces junior et senior avec classement différencié pour la catégorie U23 ans.

Pour coller à la réalité du haut niveau international, la densité des résultats est également prise en compte. Cette densité est exprimée en pourcentage d'écart de temps.

- La place de la France dans l'organisation internationale du Marathon

L'évolution du format de course et l'augmentation de la densité sportive conduisent notamment à la judiciarisation des compétitions.

Il convient de garantir la préservation de nos intérêts :

- en augmentant le nombre d'International Technical Official français (ITO) ;
- en organisant des évènements internationaux.

C. LE KAYAK-POLO

1. ANALYSE DE LA DISCIPLINE SUR L'OLYMPIADE 2013-2016

Analyse quantitative

De 2013 à 2016, les équipes de France de Kayak-Polo ont été performantes sur la scène mondiale. La France a d'ailleurs été meilleure Nation mondiale en 2014 devant l'Allemagne, un pays très performant et régulier dans cette discipline. Le tableau ci-dessous permet de se rendre compte de l'empreinte du Kayak-Polo français au niveau mondial.

	Jeux Mondiaux 2013	Championnats du Monde 2014	Championnats d'Europe 2015	Championnats du Monde 2016	Rang Moyen
Dames	3	3	2	3	2,75
Hommes	2	1	3	2	2

La stratégie mise en place durant cette olympiade était de se reposer sur des collectifs ayant de la maturité pour pouvoir assurer une certaine expérience de jeu. Cependant, l'enjeu était également d'intégrer année après année des joueurs et joueuses plus jeunes afin d'assurer un renouvellement des équipes à moyen terme tout en assurant un transfert des savoirs et des savoirs-faire en vue d'offrir une stabilité de la performance.

Ceci implique des changements d'effectifs dans les équipes terminales de saison en saison et a un impact sur la performance globale puisque ces équipes avaient un rodage moins important qu'avec un effectif stable de saison en saison. Cela reste néanmoins une stratégie intéressante qui à imposer de la concurrence à certains postes, à montrer aux jeunes que l'on comptait sur eux et cela a également permis à la France d'être parmi les meilleures nations du monde en Kayak-Polo.

Le classement de la France sur les épreuves de référence est bon puisqu'il oscille entre la 1^{ère} et la 3^{ème} place sur les 4 années. Le tableau ci-dessous précise cela en détail.

	2013	2014	2015	2016
Rang de la France	2 ^{ème}	1 ^{er}	2 ^{ème} en Europe	3 ^{ème}

Analyse qualitative

Ce classement et ces résultats, mettent en évidence une vraie qualité dans la formation des joueurs et joueuses en France, ce qui permet de faire de l'accession à une demi-finale mondiale une « quasi » généralité pour les équipes de France. Cependant, l'accession en finale et la victoire finale semblent plus difficile à atteindre et dépendent aujourd'hui de trop de facteurs (État de forme du jour, gestion du stress, adversité...).

Le modèle de performance Allemand met en exergue un modèle stable qui s'appuie sur une animation nationale rôdée et qui initie la pratique très tôt chez les jeunes (dès 14 ans) alors qu'en France, nous ne commençons véritablement à parler Kayak-Polo que vers les 16 ans. Ce modèle de performance repose également sur des gabarits de joueurs et joueuses assez

imposants, ce qui amplifie le phénomène d'impact et de duels pesant pour nos équipes. C'est à ce jour la seule Nation qui pose autant de problème à la France pour avancer dans les compétitions.

Ainsi, l'activation de la pratique chez les plus jeunes, ainsi que la formation et l'accompagnement de leur cadre au quotidien est un champ à investir afin d'augmenter le nombre de pratiquants, créer encore plus de concurrence et éveiller chez les plus jeunes des habiletés (mentales, cognitives, technico-tactiques) développées trop tard aujourd'hui en France.

2. COMPETITIONS DE REFERENCE 2017-2024 / OBJECTIFS SPORTIFS DE LA DISCIPLINE

Il convient d'établir un calendrier en 2 temps.

Celui de 2017 à 2020 puis celui de 2020 à 2024, ceci permettant un temps d'évaluation et de réajustement entre les 2 olympiades. Ci-dessous les échéances pour l'olympiade à venir avec les objectifs de performances :

Année	2017	2018	2019	2020
Echéance	Jeux Mondiaux	Championnats du Monde au Canada	Championnats d'Europe au Portugal	Championnats du Monde en Italie (Rome).
Objectifs qualitatifs	Activation d'un nouveau projet en essayant de garder une continuité de performance.	Créer une culture de la gagne et un état d'esprit conquérant.	Commencer à mieux gérer les moments clés d'un tournoi majeur : audace, sérénité, opportunisme, maîtrise.	Réussir à ce que chaque équipe maîtrise son tournoi du début jusqu'à la fin, peu importe l'adversité : confiance, adaptation, gagne.
Objectifs quantitatifs minimums	Accession en demi-finale pour les 2 équipes Seniors (Hommes et Dames)	4 équipes en demi-finale (Hommes et Dames, Seniors et -21ans).	4 équipes médaillées	4 titres

Pour cette olympiade, l'objectif intermédiaire sera l'issue des Championnats du monde de 2018, qui se positionne idéalement en termes de cycle de vie des équipes puisque les effectifs actuels sont jeunes et qu'ils ont besoin de mûrir. Par ailleurs, la mise en place du PPF implique un peu de temps pour sa mise en place et pour apporter un élan positif à la pratique, ainsi le 2^{ème} temps d'évaluation sera l'échéance mondiale de 2020.

Le calendrier 2020-2024 reste aujourd'hui compliqué à définir, les lieux et dates d'échéances n'étant pas encore diffusés. Cependant, l'objectif majeur, et ceci dans la continuité de l'olympiade 2017-2020, sera de réussir à rendre la France 1^{ère} Nation mondiale en Kayak-Polo et de la maintenir à cette position. La ligne de mire de cette olympiade serait de saisir

l'opportunité des Jeux Olympiques de 2024 pour se servir du Kayak-Polo comme sport de démonstration en plein cœur de Paris.

3. STRATEGIES DE LA DISCIPLINE 2017-2024

Le Kayak-Polo est un sport collectif qui est arrivé en France dans les années 80 pour sa 1^{ère} forme compétitive. Ce sport jeune trouve tout son sens autour de la vie de club. En effet, le fonctionnement quotidien, avec ses équipiers et dans une logique collective, est essentiel pour faire émerger des jeunes dans le bon état d'esprit. Le réseau de clubs identifiés dans une logique de Haut Niveau est assez faible de par un manque de moyen, d'ambition et d'accompagnement de ces structures. C'est tout l'enjeu d'un dispositif comme le PPF pour une jeune discipline comme le Kayak-Polo.

Le niveau d'accession PASS du PPF a pour objectif d'inciter les clubs à rentrer dans cette logique et à structurer leur quotidien avec leur Comité Régional et les collectivités locales. L'idée ici est de rendre le quotidien des sportifs davantage fluide pour pouvoir s'entraîner. L'aménagement du temps scolaire et la création de section sportive est un des bras de levier de ce dispositif.

L'animation nationale au travers de ces différents championnats aura également un rôle majeur à jouer puisque des catégories jeunes sont ouvertes à la compétition (moins de 16 ans, moins de 18 ans).

Cependant, afin de transmettre et de communiquer le niveau d'exigence du Haut Niveau, il semble nécessaire de créer des traits d'union entre la formation et le haut niveau. C'est pour cela que le Kayak-Polo identifie au niveau du PEX du PPF, la possibilité d'associer des structures Clubs ayant déjà un bon niveau de structuration et de performance en conviant leurs cadres aux actions des Équipes de France, en organisant des stages de détection des jeunes (-18 ans) et en leur proposant un parcours de formation leur permettant d'avoir les outils pour pouvoir transmettre cela au quotidien chez leurs jeunes.

Pour résumer, la stratégie du PPF Kayak-Polo se repose sur ces points :

Créer une culture de la gagne durable dans le temps :

S'appuyer sur un modèle de performance :

- S'appuyer sur l'animation nationale et réseau des clubs

Identifier un réseau de clubs avec des cadres référents qui pourront servir de relais avec le Haut-Niveau.

Favoriser l'émergence de la pratique chez les plus jeunes :

- Développement des championnats -16 ans et -18 ans déjà en place.
- Création du mini-polo pour les moins de 16 ans et débutants dans l'activité.

Développer des bases communes de formation des jeunes poloïstes permettra de gagner du temps dans la formation du jeune et permettra de se centrer encore plus sur les paramètres de la performance en Équipe de France.

- Favoriser les conventionnements entre l'UGSEL, l'UNSS et la FFCK.

L'agencement plus simple du quotidien pour les sportifs et les cadres de club permettra d'augmenter facilement le temps de pratique des jeunes sportifs et influera positivement le niveau des jeunes potentiels.
- Formaliser la discipline et créer des supports pédagogiques.

La création de manuels de formation concernant la formation du jeune joueur/joueuse permettra de se reposer sur les mêmes fondamentaux et de favoriser la créativité. Ces supports faciliteront également le quotidien de l'activité pour les entraîneurs originaires des autres disciplines CK et leur permettra d'avoir des supports d'idées pour la constitution de séances et d'un projet sportif en Kayak-Polo.

Cultiver l'excellence

- L'accès au haut niveau

Les tests d'admission dans le PPF avec l'approche multidisciplinaire sont un vrai levier à l'émergence de bons sportifs au sein de la FFCK et un filtre d'accession pertinent à la suite du projet sportif en Kayak-Polo.

Favoriser l'accès au PPF au travers des tests d'accession multidisciplinaires. Commencer à identifier les potentiels dès le niveau « Espoir ».
- Formation des cadres

Associer les cadres de clubs du PASS et du PEX à participer aux actions équipes de France afin de créer une philosophie commune de formation et de mieux connaître les attendus du niveau international.

Développer une philosophie commune entre les clubs et les Equipes de France. Favoriser les échanges et la communication avec les entraîneurs des structures du PPF, ceci est un élément clé du développement de cette activité.
- Le haut niveau

Favoriser la continuité de projet des joueurs et joueuses en s'appuyant sur un réseau de structures clubs dans toute la France.

Instaurer entre la DTN (manager et entraîneurs nationaux) et les entraîneurs notamment de clubs, une véritable relation partenariale afin de permettre une préparation sportive efficace et pertinente des sportifs sur la base d'un concept commun.
- Le mode de sélection de l'équipe de France

Réajustement du système de sélection actuel notamment en redonnant une plus grande importance à la dimension d'implication dans son projet par le sportif. Cela se concrétisera notamment par des critères de sélections plus exigeants sur les tests et évaluations physiques. Mais également en donnant une plus grande importance à la notion de savoirs-être dans un sport collectif où la notion de savoir jouer pour les autres est très importante !

- La place de la France dans l'organisation internationale du Kayak-Polo

L'organisation d'évènements majeurs en France est une opportunité idéale pour faciliter le projet de performance sur une saison. C'est également un booster pour les jeunes pratiquants qui peuvent ainsi voir du Haut Niveau et s'en inspirer et se créer ainsi des rêves dans la discipline.

Garantir la préservation de nos intérêts :

- en s'assurant de la présence d'International Technical Official français (ITO) ;
- en organisant des évènements internationaux.

IV. ÉLÉMENTS STRUCTURELS DU PROJET DE PERFORMANCE FEDERAL

A. LA RELATION AUX SPORTIFS

1. CRITERES DE MISE EN LISTE

Les critères de performance pour intégrer les listes de sportifs de haut niveau ont été définis dans le respect de l'instruction aux DTN relative à l'élaboration du projet de performance fédéral pour la période 2017-2020, du 23 mai 2016 et son annexe 2.1.

Aujourd'hui, l'entrée en liste des SHN est caractérisée par l'exigence préalable d'un niveau de performance obtenu lors d'une compétition internationale de référence.

Ces critères de performance sont regroupés selon le classement suivant :

- Critères de performance pour intégrer les listes des disciplines olympiques et paralympiques que sont le Slalom, la Course en Ligne et le Paracanoë. Ce classement distingue les épreuves olympiques et paralympiques ;
- Critères de performance pour intégrer les listes des disciplines non-olympiques reconnues de haut niveau ministériel que sont la Descente, le Marathon et le Kayak-Polo ;
- Critères de mise en liste Espoir des disciplines olympiques, paralympiques et disciplines non olympiques reconnues de haut niveau ministériel.

Critères de performance pour intégrer les listes de sportifs de haut niveau des disciplines olympiques et paralympique Canoë-Kayak

Ces critères prennent en compte le résultat à la compétition internationale de référence.

Dans le tableau ci-dessous, les compétitions internationales de référence sont classées par ordre d'importance.

La compétition internationale de référence prise en compte pour un sportif donné, est celle du rang le plus élevé de sa saison.

Les listes « Elite » et « Senior »

CRITERES D'ENTREE EN LISTE ELITE			
EPREUVES OLYMPIQUES et PARALYMPIQUE*		EPREUVES NON OLYMPIQUES	
Individuelle *		Individuelle *	Equipe**
JEUX OLYMPIQUES			
Classement	1 – 8		
CHAMPIONNATS DU MONDE			
Classement	1 – 8	1 – 3****	1 - 2****
CHAMPIONNATS D'EUROPE			
Classement	1 – 3		

CRITERES D'ENTREE EN LISTE SENIOR			
EPREUVES OLYMPIQUES et PARALYMPIQUE*		EPREUVES NON OLYMPIQUES	
Individuelle *		Individuelle *	Equipe**
JEUX OLYMPIQUES			
Classement	9 – 16		
CHAMPIONNATS DU MONDE		CHAMPIONNATS DU MONDE	
Classement	9 – 16	4 - 12****	3 - 8****
CHAMPIONNATS D'EUROPE		CHAMPIONNATS D'EUROPE	
Classement	4 – 8	1 - 4****	1 - 4****

La liste « Relève »

Les critères pour entrer en liste "Relève" sont définis par le DTN et validés au travers du projet de performance fédéral (PPF).

Ces critères sont construits en référence à une catégorie d'âge (les sportifs U23) et *a minima* à la participation aux compétitions internationales de référence, identifiées pour cette catégorie (Code du sport Art. R221-6).

CRITERES D'ENTREE EN LISTE RELEVE			
EPREUVES OLYMPIQUES et PARALYMPIQUE*		EPREUVES NON OLYMPIQUES****	
Individuelle *		Individuelle *	Equipe
JEUX OLYMPIQUES			
Classement	17 - 20		
CHAMPIONNATS DU MONDE SENIOR***		CHAMPIONNAT DU MONDE SENIOR***	
Classement	17 -40	13 - 24	
CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIOR***		CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIOR ***	
Classement	9 - 30	5 - 16	
MANCHE DE COUPE DU MONDE ***		MANCHE DE COUPE DU MONDE***	
Classement	1 - 50	1 - 16	
CHAMPIONNATS DU MONDE U18 & U23		CHAMPIONNATS DU MONDE U18 & U23	
Classement	1 - 24	1 - 16	1
CHAMPIONNATS D'EUROPE U18 & U23		CHAMPIONNATS D'EUROPE U18 & U23	
Classement	1 - 16	1 - 16	
HOPES 16 - 17 ans		HOPES 16 - 17 ans	
Classement	1 – 16	1 - 8	
FOJE 15 - 16 ans		FOJE 15 - 16 ans	
Classement	1 - 16	1 - 16	
JOJ		JOJ	
Classement		1 - 16	

LEGENDE

* Epreuve en solo ou double ou en équipage, se déroulant simultanément.

** Epreuve individuelle par équipe ou en relais.

*** Prise en compte de l'âge – Génération 2024/2028

**** Selon analyse de la performance intra et inter catégorielle

Critères de performance pour intégrer les listes de sportifs de haut niveau des disciplines non olympiques reconnues de haut niveau ministériel

Ces critères prennent en compte le résultat à la compétition internationale de référence.

Dans le tableau ci-dessous, les compétitions internationales de référence sont classées par ordre d'importance.

La compétition internationale de référence, prise en compte pour un sportif donné, est celle du rang le plus élevé de sa saison.

Les listes « Elite », « Senior » et « Relève »

CRITERES D'ENTREE EN LISTE ELITE		
DISCIPLINES HN NON OLYMPIQUES		
	Individuelle *	Sport collectif
CHAMPIONNATS DU MONDE / WORLD GAMES		
Classement	1 - 3**	1 - 2
CHAMPIONNATS D'EUROPE		
Classement		
CRITERES D'ENTREE EN LISTE SENIOR		
DISCIPLINES HN NON OLYMPIQUES		
	Individuelle *	Sport collectif
CHAMPIONNATS DU MONDE / WORLD GAMES		
Classement	4 - 12**	3 - 8 dans le groupe A
CHAMPIONNATS D'EUROPE		
Classement	1 - 4**	1 - 4 dans le groupe A

CRITERES D'ENTREE EN LISTE RELEVE (catégorie d'âge moins de 23 ans)		
DISCIPLINES HN NON OLYMPIQUES		
	Individuelle *	Sport collectif
CHAMPIONNATS DU MONDE SENIOR		
Classement	12 - 16**	
CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIOR		
Classement	4 - 12**	
CHAMPIONNATS DU MONDE U18, U21 & U23		
Classement	1 - 8**	1 - 6 dans le groupe A
CHAMPIONNATS D'EUROPE U18, U21 & U23		
Classement	1 - 6**	1 - 4 dans le groupe A

LEGENDE

* épreuves en solo ou double ou en équipage, se déroulant simultanément.

** Selon analyse de la performance intra et inter catégorielle

OBSERVATIONS SPECIFIQUES AUX SPORTS COLLECTIFS

L'ensemble des joueurs inscrits sur la feuille de match peuvent prétendre à l'inscription en liste Elite en fonction de leur performance.

Critères pour intégrer la liste "collectifs nationaux"

Les critères pour entrer en liste "collectifs nationaux" sont définis par le DTN et validés au travers du projet de performance fédéral (PPF). Elle est accessible :

1. Aux sportifs hors liste de Haut Niveau sélectionnés sur une compétition internationale de référence mais qui ne réalisent pas les critères de performance d'entrée en liste de haut niveau ;
2. Pour une année seulement, aux sportifs en liste de Haut Niveau, non sélectionnés sur une compétition internationale de référence ou sous condition de santé particulière, sauf en cas d'arrêt de carrière ;
3. À titre exceptionnel, aux sportifs considérés par le DTN comme des sportifs à forts potentiels.

Critères de mise en liste Espoir des disciplines olympiques et paralympique et des disciplines non olympiques reconnues de haut niveau ministériel

La mise en liste Espoir s'appuie sur des tests d'admission qui s'inscrivent dans l'esprit et la lettre de ceux existant dans le précédent PES.

Les tests d'admission dans le parcours de performance fédéral (PPF) ont donc pour objectifs de mesurer :

- les impacts de l'entraînement sur des paramètres isolés de la performance en Canoë-Kayak pour la population de sportifs de 14 ans à 17 ans ;
- d'identifier les sportifs qui constitueront la liste Espoir, condition nécessaire pour intégrer une structure du parcours d'accession au haut niveau (PASS).

Le programme type des tests d'admission a été élaboré à partir des grands principes du « Guide de l'Animateur Entraîneur » et des exercices référencés dans « La musculation au service de la performance en Canoë-Kayak ».

Naviguer en canoë ou en kayak, quelle que soit la discipline, c'est conduire, réaliser des appuis et maintenir son équilibre en intégrant les problématiques de transmission, d'impulsion et de direction.

La recherche de performance de haut niveau induit une optimisation de chacun de ces paramètres : c'est le fondement même de l'entraînement.

La vocation du projet de performance fédéral de la FFCK est de parfaire la formation des sportives et des sportifs par le développement de qualités transversales à toutes les disciplines et qui constituent de véritables pré requis à l'accès au plus haut niveau. C'est pourquoi, le protocole de tests qui a été mis en œuvre propose de répertorier, pour chacun de ces objectifs, un exercice de référence issu de notre culture de l'entraînement.

Parmi les critères ayant prévalu dans le choix des exercices retenus, la reproductibilité et la facilité de mise en œuvre de ceux-ci ont été déterminants. Il est important de rappeler que ces épreuves ne correspondent pas aux épreuves de Course en Ligne, Slalom, Descente, Marathon et Kayak-Polo. Ainsi, les épreuves d'eau calme ne sont pas des tests de Course en Ligne, tout comme le parcours d'eau vive n'est en rien une épreuve de Slalom.

Ces tests proposent un ensemble d'exercices faisant appel aux qualités d'équilibre dynamique, de coordination générale, de capacité à réaliser des gestes justes avec la fatigue, la maîtrise du couple gainage-transmission, de coordination et d'aisance. Le résultat de chaque épreuve est une note comprise entre 0 et 5 établie selon un barème propre à chaque épreuve. Ces notes sont pondérées (coefficients) en fonction de l'importance de chaque épreuve. Pour un sportif donné, sa note finale est l'addition des notes pondérées obtenues dans chaque épreuve. Le classement des sportifs est réalisé à partir de ces notes finales.

Ces épreuves sont :

- *Tractions - Coefficient : 1,5 ;*
- *Pompes – Coefficient : 1,5 ;*
- *Saut à la corde – Coefficient : 1 ;*
- *Détente verticale – Coefficient : 1 ;*
- *Souplesse (flexion du buste, jambes tendues) – Coefficient : 1 ;*
- *Parcours en bateau en eau calme sur une distance de 2000m avec un virage en contre la montre - Coefficient : 2 ;*
- *Parcours en bateau sur une distance de 200m en opposition, départ arrêté - Coefficient : 2*
- *Un parcours en bateau entre 45 et 60 secondes en eau vive de classe I à II en bateau manœuvrier - Coefficient : 2 ;*
- *Course à pied sur un parcours parfaitement plat de 5000m - Coefficient : 3 ;*
- *Une évaluation de la pertinence du « double projet » du sportif est réalisée, sous la forme d'un entretien avec un jury d'une durée d'une vingtaine de minutes. Cet entretien*

permet d'apprécier la cohérence du niveau actuel et son évolution et des objectifs sportifs de l'individu ainsi que l'adéquation de ses objectifs avec ses projets de formation scolaires. Coefficient : 15

Mis en œuvre par les Pôles France (INSEP/Vaires-sur-Marne, Toulouse/Pau, Nancy et Cesson-Sévigné), les tests d'admission sont accessibles sans pré requis particuliers mis à part l'âge, soit avoir entre 14 ans et 17 ans au moment des tests.

A l'issue des tests d'admission de chaque année, les sportifs répondant aux critères recherchés sont proposés à l'admission en liste Espoir. Cette proposition est réalisée au niveau national, une réunion d'harmonisation est organisée et fixe définitivement le seuil d'admission.

Certains sportifs peuvent être proposés comme admissibles si leur non-admission est liée à un critère discriminant (notamment l'évaluation du double projet). Ces sportifs doivent alors gagner le titre de champion de France pour pouvoir être déclaré admis dans la liste des Espoirs.

L'appropriation et l'utilisation de ces tests par les clubs doivent se confirmer dans la préparation et l'entraînement de leurs sportifs. Les Comités Régionaux sont encouragés à organiser des « pré-tests » afin de préparer et de filtrer leurs sportifs régionaux pour les tests nationaux d'admission.

2. ENVIRONNEMENT DU SPORTIF :

Équipes de France olympiques et paralympique

Collectif Course en Ligne

En compétition

L'environnement du sportif sera complété par une équipe chargée de la prise d'information, la mise à disposition et la compilation de ces informations.

Lors des Jeux Olympiques cette équipe sera nécessaire sur place.

En stage

Nous souhaitons encadrer les sportifs avec une doublette d'entraîneurs, dans laquelle le Head coach interviendra. La présence du staff paramédical est importante durant ces actions. Nous souhaitons créer une relation de confiance avec un staff réduit et professionnel. La coordination du staff paramédical sera effectuée par le médecin en charge de l'équipe.

Les stages seniors seront organisés en fonction du projet des sportives et des sportifs identifiés. Ces stages seront ouverts à d'autres sportifs susceptibles d'intégrer les équipages ou d'accélérer la progression vers 2024.

Au quotidien

Le sportif s'entraîne au quotidien sur le lieu de son choix. En fonction de son âge nous lui proposons des structures adaptées et ou complémentaires. Ainsi nous souhaitons rendre le **pôle olympique et paralympique de l'INSEP/Vaires-sur-Marne** attractif et créer une émulation importante sur ce site avec les meilleurs français. Les pôles France-Relève de Cesson et Nancy sont destinés à un public en formation.

Le dimensionnement des pôles sera déterminé par le nombre d'entraîneurs présents à temps complet sur la structure. Le pôle France de Toulouse pourra être une alternative permettant de respecter le projet des sportifs.

Le sportif et les entraîneurs auront à leur disposition une cellule d'accompagnement pour leur permettre d'identifier avec précision leur projet de performance, les aider dans la mise en œuvre et les accompagner dans l'évolution de ce projet. Chaque pôle France bénéficie de personnes ressources (ostéopathe, kinésithérapeute, médecin) capables d'intervenir régulièrement et rapidement sur les sportifs, ces personnes sont susceptibles d'intégrer le staff des équipes de France sous la coordination du médecin fédéral.

En vue de Paris 2024, les pôles France accueilleront de jeunes sportifs pour des durées limitées en fonction de l'évolution de leur niveau.

Collectif Slalom

En compétition

La FFCK organise les temps de sélection pour la participation aux compétitions de référence et de préparation de l'Equipe de France – toutes catégories U18/U23 et Seniors.

Les modalités de sélection sont annoncées puis partagées chaque année avec l'ensemble des acteurs concernés par celles-ci, athlètes, entraîneur(e)s, clubs... sur une période allant de novembre (N-1) à Février de la saison en cours.

Championnat d'Europe et Championnat du Monde

La FFCK sélectionne, inscrit et organise la participation des athlètes aux compétitions internationales de référence. Elle prend en charge l'intégralité des frais de participation de l'équipe de France pour les épreuves olympiques.

L'encadrement de l'équipe se compose d'un « Head Coach », de plusieurs entraîneurs en fonction du nombre d'athlètes sélectionné(e)s, des membres de l'équipe médicale et paramédicale, d'une équipe de soutien.

Les membres des cellules connexes à la performance, logistique, matériel et soutien à la performance sont au service du projet de performance de l'Equipe de France pendant ces semaines de compétitions internationales mais aussi en amont pour la bonne préparation de ces actions.

La manager est garante du bon fonctionnement de cet ensemble de Haute performance.

Coupe du Monde :

La FFCK sélectionne, inscrit et organise la participation des athlètes aux manches de Coupe du Monde.

Selon le programme sportif de chacune des strates Elite, Senior, Relève. Il y a tout ou partie de prise en charge des frais de participation de l'Equipe de France pour les athlètes.

Un sportif peut avoir la charge de l'organisation de sa participation et de tous les frais inhérents à celle-ci. Selon les cas, la FFCK peut prendre en charge la présence d'un entraîneur national et/ou du Head Coach ainsi que tout ou partie du montant des accréditations et/ou du transport des bateaux.

En stage

La Fédération propose et organise les stages de préparation de l'Equipe de France pour la saison internationale dont un stage de préparation terminale avant le championnat du Monde.

Le programme prévoit des actions de préparation variées, elles pourront être de type catégorielles, inter pôle ou par strate. En fonction des contraintes budgétaires, elle prend en charge tout ou partie de cette organisation. La FFCK prend systématiquement en charge la présence d'un et ou des entraîneurs nationaux et du Head coach sur ces actions.

La Fédération s'appuie sur ses structures d'excellence pour proposer des actions de préparation complémentaires, en permanence et en amont des périodes de sélection.

Ces actions peuvent être ouvertes et/ou sur sélection en s'appuyant sur des critères d'âge et ou de niveau de performance déjà atteint.

Au quotidien

Chaque athlète de l'Equipe de France (athlètes listé(e)s) doit choisir un camp de base, ensuite cet athlète peut fonctionner au quotidien sur la structure d'excellence choisie mais doit pouvoir aussi « circuler » et fonctionner avec fluidité sur l'ensemble de nos structures d'excellence.

Pour tous ceux qui sont en structure, l'environnement est défini dans le cahier des charges des pôles Espoirs, des pôles France Relève de Cesson-Sévigné, Nancy, Toulouse/Pau, et le pôle olympique et paralympique INSEP/Vaires-sur-Marne.

Un entraîneur national référent est identifié pour chacun(e) des athlètes en structure. Les entraîneurs indépendants peuvent être intégrés au fonctionnement de notre structure Toulouse/Pau site palois, chaque situation est étudiée et prise en compte.

En complément, l'entraîneur national référent catégoriel est en relation permanente avec les entraîneurs des structures pour optimiser le quotidien et la préparation des athlètes.

Collectif Paracanoë

En stage

Un programme d'actions fédérales individualisé est contractualisé avec chaque athlète identifié et membre de l'Equipe de France Paracanoë. Suivant le niveau de performance atteint en 2017 et les objectifs fixés (pour 2020 à Tokyo et/ou 2024 pour Paris), ce programme est différencié et adapté.

Il est constitué de regroupements du collectif Paracanoë tout au long de l'année sur le site du Pôle Olympique et Paralympique de Vaires-sur-Marne, de l'INSEP et du Centre National des Sport de la Défense CNSD ainsi que de stage de préparation de l'Equipe de France Paracanoë sur des sites propices à l'entraînement spécifique et à la préparation de compétitions en France (Temple sur Lot, Le Grau du Roi, Libourne), dans les départements d'Outre-mer (Guadeloupe) et à l'étranger (Europe, Japon...). À l'occasion de ces actions, un staff technique, de soutien logistique, paramédical et médical est mis en place. La présence des membres du staff est coordonnée par le Head Coach et la Manager des Equipes de France Olympiques et Paralympique qui s'assurent de la cohérence et de la nécessité de la présence des différents membres suivant la nature, le lieu et la période du stage en question.

- Staff technique : entraîneurs nationaux Paracanoë et entraîneurs de club mis à disposition pour les actions de stage et regroupement ;
- Staff logistique : salariés des clubs ou collègues CTS sur les missions de transport, déplacement de matériel, embarquement/débarquement et sécurité des pratiquants ;

- Staff paramédical : 2 kinésithérapeutes afin de couvrir l'ensemble du programme d'action et assurer le lien avec les athlètes au quotidien en dehors des stages ;
- Staff médical : la médecin référente de l'Equipe de France Paracanoë est présente ponctuellement sur certaines actions particulières et assure surtout un suivi pour les périodes d'entraînement au quotidien en dehors des stages et compétitions.

En compétition

La FFCK organise les temps de sélections pour la participation aux compétitions de référence et de préparation de l'Equipe de France – sélection commune avec le collectif CEL.

Championnat d'Europe et Championnat du Monde

La FFCK sélectionne, inscrit et organise la participation des athlètes aux compétitions internationales de référence. Elle prend en charge l'intégralité des frais de participation de l'équipe de France.

L'encadrement de l'équipe se compose d'un « Head Coach », de plusieurs entraîneurs en fonction du nombre d'athlètes sélectionné(e)s, des membres de l'équipe médicale et paramédicale, d'une équipe de soutien. Les membres des cellules connexes à la performance, logistique, matériel et soutien à la performance sont au service du projet de performance de l'Equipe de France pendant ces semaines de compétitions internationales mais aussi en amont pour la bonne préparation de ces actions.

La présence des membres du staff est coordonnée par le Head Coach et la Manager des Equipes de France Olympiques et Paralympique qui s'assurent de la cohérence et de la nécessité de la présence des différents membres suivant la nature, le lieu et la période du stage en question.

Coupe du Monde

La FFCK sélectionne, inscrit et organise la participation des athlètes aux manches de Coupe du Monde.

Selon le programme sportif de chacune des strates – Elite – Senior – Relève – il y a tout ou une partie de prise en charge des frais de participation de l'Equipe de France pour les athlètes. Un sportif peut avoir la charge de l'organisation de sa participation et de tous les frais inhérents à celle-ci.

Au quotidien

Eu égard à la maturité de la discipline, le PPF Paracanoë est situé pour le moment dans le club, tout en veillant à conserver un lien permanent et étroit avec le Head Coach de l'Equipe de France, l'Entraîneur National et les membres du Staff. Les volumes d'entraînement se font pour l'instant dans les clubs et lors de regroupements tout en étant étroitement liés à un suivi médical très régulier, une intégration de la dimension sportive dans l'ensemble du projet de vie de l'athlète (vie familiale/sociale et professionnelle).

L'action est coordonnée localement par un référent de l'athlète qui est en lien permanent avec le Head Coach de l'équipe de France Paracanoë. L'ensemble des services à l'athlète mis en place par la Direction Technique Nationale sont accessibles aux athlètes Paracanoë sous la responsabilité du Head Coach de l'Equipe de France et du référent club.

Néanmoins, cette situation sera amenée à évoluer très rapidement dans l'olympiade. Le collectif Paracanoë aura accès aux structures du PEX et notamment au Pôle olympique et paralympique de Vaires-sur-Marne.

Tous les facteurs de la performance ne peuvent pas être identifiés dans le contexte du club. En d'autres termes, l'athlète Paracanoë peine à trouver chez lui, dans son environnement, des services répondant de manière adaptée à toutes les exigences du haut niveau.

Comme dans la plupart des activités paralympiques, l'échelle des progressions de performance n'est pas linéaire. Le niveau nécessaire pour atteindre un podium est très élevé, alors qu'une place en finale sera relativement accessible. Pour obtenir le niveau d'investissement nécessaire à la performance de très haut niveau, le travail est effectué de manière permanente, dans l'environnement habituel de l'athlète, en lien étroit avec le Head Coach de l'Equipe de France.

Le conventionnement est individualisé en fonction des besoins et touche aux domaines aussi variés que l'encadrement, la préparation physique et mentale, le matériel d'entraînement, l'adaptation physique de l'environnement au projet sportif (ergonomie du club, transports,...), le suivi social et professionnel, le suivi médical et la rééducation lorsqu'elle est nécessaire.

Disciplines de haut niveau ministériel

Descente, Marathon, Kayak-Polo

En compétition

Coupe du Monde : l'inscription à une Coupe du Monde d'un sportif ou d'une équipe doit être autorisée par la FFCK.

Le cas échéant, elle met à disposition des bateaux notamment d'équipage (kayak et canoë biplaces).

Chaque sportif à la charge de l'organisation de sa participation et de tous les frais inhérents à celle-ci.

Toutefois, selon les cas, la FFCK peut prendre en charge la présence d'un ou de(s) entraîneur(s) national (aux) et/ou du manager ainsi que tout ou partie du montant des accréditations et/ou du transport des bateaux.

Championnat d'Europe et championnat du Monde : la FFCK sélectionne, inscrit et organise la participation des sportifs aux compétitions internationales de références.

Elle prend en charge l'intégralité des frais de participation de l'Equipe de France excepté les frais de transport entre le domicile du sportif et le lieu de rendez-vous au départ et à la fin de l'action.

Le cas échéant, elle met à disposition des bateaux notamment d'équipage (kayak et canoë biplaces).

L'encadrement de l'équipe se compose du Manager, de 1 à 2 entraîneurs ou plus en fonction du nombre de sportifs sélectionnés, d'un kinésithérapeute ou d'un ostéopathe, d'une équipe de soutien (batelier, ravitailleur, spécialiste vidéo,...) qui a notamment la mission du convoyage de la remorque à bateau.

En stage

La Fédération organise des stages inter pôle pour faciliter l'émulation dans chaque discipline.

La préparation terminale avant le Championnat du Monde est organisée par le manager de la discipline qui fixe la stratégie et conduit l'organisation.

En fonction des contraintes budgétaires, elle prend en charge tout ou partie de cette organisation.

Les frais de transport entre le domicile et le lieu de stage restent à la charge du sportif.

La FFCK prend en charge la présence d'un ou de(s) entraîneur(s) national (aux) et/ou du manager.

Au quotidien

Pour tous les sportifs s'entraînant en structure, l'environnement est défini dans le cahier des structures du PASS et du PEX.

3. DISPOSITIF FEDERAL DE SUIVI SOCIOPROFESSIONNEL.

La FFCK est attachée à la réussite du double projet de ses sportifs de haut niveau. Pour s'inscrire sereinement dans un projet sportif de haut niveau, il est préférable que nos athlètes apportent, le plus tôt possible, une réponse à la suite de leur carrière sportive. Assurer l'avenir socio-professionnel des sportifs est un élément essentiel qui facilite l'allongement de la carrière sportive, souvent nécessaire à la performance. La FFCK est donc fortement investie dans la réussite du double projet des sportifs car elle considère qu'il constitue un élément clé de notre modèle de performance.

Pour cela, la **cellule de suivi socio-professionnel** est placée sous la responsabilité du directeur du PPF et est animée par un responsable de cellule. Elle accompagne les athlètes en liste de haut niveau dans le cadre de leur projet de vie. Cette cellule regroupe un référent par structure du PEX, en général le CIR, et des membres du collectif des CTS pour les structures du PASS. Elle s'ouvre également à des acteurs et des actrices externes souhaitant accompagner le projet de performance de la fédération et gère tous les liens nécessaires avec les correspondants du haut niveau dans les Directions Régionales (DRJSCS), les établissements publics et la Direction des Sports du Ministère chargé des sports.

La réussite du double projet repose sur notre capacité à sensibiliser le plus tôt possible les jeunes sportifs, et leur environnement, aux enjeux qu'il représente et à prendre en compte sa gestion quotidienne dès le lycée. Les structures identifiées dans le PASS et dans le PEX bénéficient d'accords d'aménagements de formations avec les établissements scolaires ou universitaires.

Les CIR veillent à la bonne mise en œuvre du double projet des sportifs de leur structure. La Manager de l'Equipe de France olympique et paralympique en lien avec ses Head coach et le Directeur sportif en lien avec ses Managers, gardent une vision globale du projet de chaque sportif et restent les personnes référentes en matière de choix stratégique dans l'accompagnement des carrières de chacun.

Différents outils nationaux d'orientation, d'accompagnement, voire d'insertion professionnelle sont à disposition des athlètes de haut niveau.

Aménagement d'emploi

Quelques chiffres :

- 49 Conventions d'Insertion Professionnelle, Conventions d'Aménagement d'Emploi ou Contrat d'Image sont en place ;
- Une augmentation progressive depuis le début de l'olympiade. Suite au pacte de performance initié par Thierry Braillard, 5 contrats supplémentaires ont été signés ;
- La valorisation de l'ensemble des aménagements est de 767 118 € ;
- 90% de cette somme est financée par l'Etat.

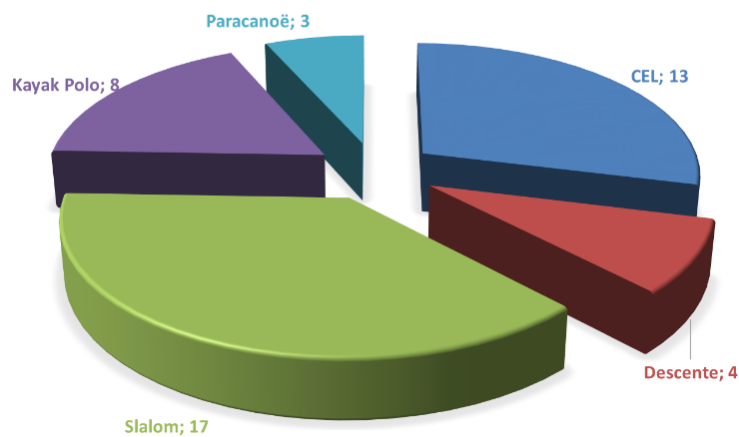
Les bénéficiaires des conventions

Les orientations ministérielles et fédérales sont :

- Priorité aux sportifs inscrits en liste MOP ;
- Priorité aux disciplines olympiques et paralympique ;
- Priorité aux sportifs « Elite » et « Senior ».

À noter : Une majorité des conventions de la FFCK est prise en charge au niveau régional.

RÉPARTITION PAR DISCIPLINE DU NOMBRE DE CIP,CAE,CI



Bilan d'aménagement de l'emploi 2013-2016

Augmentation importante du nombre d'aménagements d'emplois et CIP sur les 4 ans.
Ouverture à l'ensemble des disciplines reconnues de haut niveau, Course en Ligne, Paracanoë, Slalom, Descente, Marathon, Kayak-Polo.

Aucun sportif sélectionné RIO a bénéficié du pacte de performance.

Gestion des CIP et des CAE s'avère très compliquée quand les entraîneurs, l'agent du sportif, le Head coach ou le manager interviennent.

Certaines gestions de sportifs hors structure nous échappent partiellement ou totalement.

Convention avec l'armée en cours de formalisation avant signature.

Apparition de CIP sur une durée inférieure à 1 an.

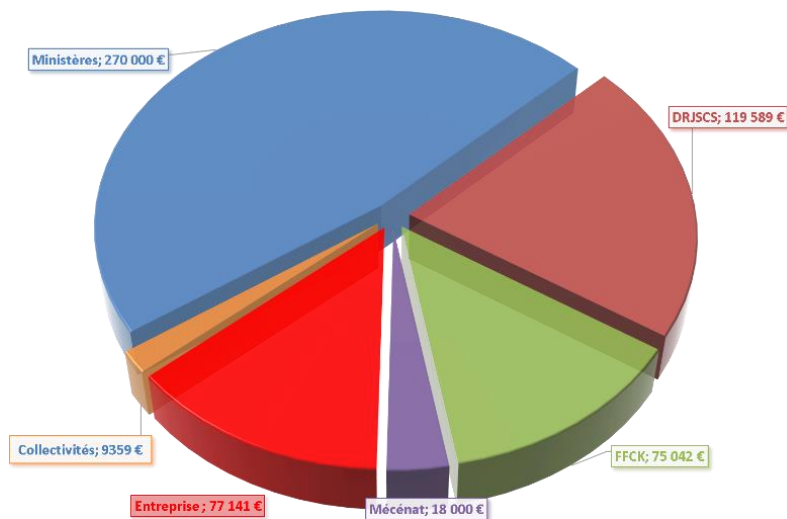
Préconisation 2017-2020

Sur cette période, il ne convient pas d'attendre une révolution du dispositif. Néanmoins des évolutions sont nécessaires.

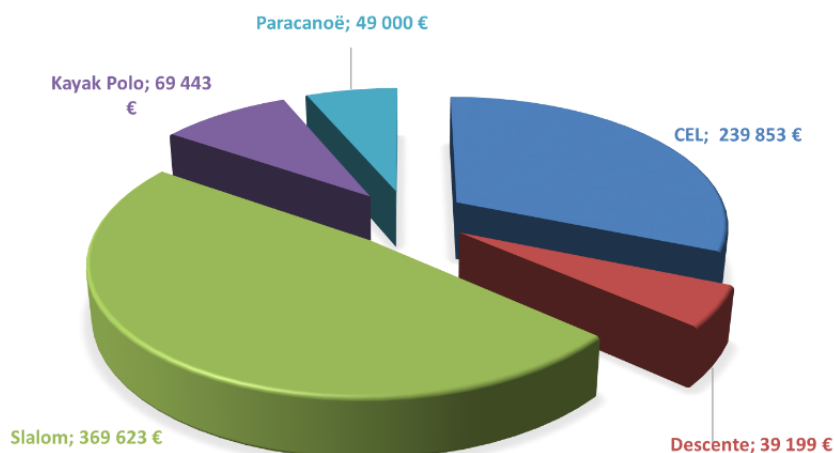
Le double projet n'est pas une option mais une orientation ministérielle et une volonté fédérale pour les sportifs de haut niveau dans la première partie de leur carrière. Dès lors que les athlètes orientent leur projet vers une stratégie de haute performance dans le domaine olympique et paralympique, il conviendrait de retenir la notion de période de vie.

Ainsi le double projet doit laisser la place à la notion de transition de vie ; un accompagnement spécifique sera ainsi proposé en période post-carrière afin d'accompagner cette transition.

FINANCEMENTS



RÉPARTITION DU COÛT D'AMENAGEMENT VALORISÉ (770 000 €) PAR DISCIPLINE



4. CONVENTION SPORTIF / FEDERATION

La fédération formalise ses relations avec chaque sportif mis en liste Elite, Senior, Relève et Collectifs nationaux, à travers une convention annuelle. Le cas échéant, cette convention est renouvelée à chaque saison sportive. Cette convention a pour objet de déterminer les droits et obligations réciproques de la **FFCK** et de chaque Sportif de Haut Niveau de la Fédération pour prévenir tout litige dans leur relation. Cette convention constitue l'annexe 2 de ce document.

Critères d'attribution des aides individuelles

[Aides à la pension, aides à la formation... et des aides personnalisées (AP) en particulier]

Les AP ont pour but d'aider les sportifs de haut niveau à mener à bien leur double projet dans les meilleures conditions (Cf. instruction n° 95-012 J du 16 janvier 1995).

Nature des aides apportées et public visé:

- Aides au projet de performance individuel (PPI) :

Dans le cadre de son PPI, un athlète peut percevoir une aide spécifique afin de l'accompagner dans son projet. Ce soutien peut notamment prendre la forme d'une aide à la formation, d'une aide au logement, etc...

- Aide sociale :

En cas de grande difficulté sociale, un athlète peut bénéficier d'un soutien particulier afin de l'aider à surmonter ses difficultés ;

- Prime à la performance :

Chaque année, le bureau exécutif de la fédération adopte une grille de primes à la performance.

Les règles implicites en lien avec les orientations ministérielles et fédérales donnent la priorité aux disciplines olympiques et paralympique puis aux Elites, puis aux Seniors.

Le cadre général d'attribution des aides personnalisées est fixé lors des directions sportives qui regroupent le DTN et 3 DTN adjoints : le directeur du PPF responsable du dossier, la manager de l'équipe olympique et paralympique et le directeur sportif.

Le DTN étudie et apporte une réponse aux demandes d'aides exceptionnelles après avis du Head coach ou manager concerné.

L'instruction des demandes et la collecte des pièces justificatives sont organisées par la cellule du suivi socioprofessionnel qui est en relation avec le CNOSF pour la mise en paiement.

Évolution des enveloppes d'aides personnalisées entre 2007 et 2016

2007 : 335 000€ > 2011 : 361 125 € > 2016 : 361 125 €

L'évolution de l'enveloppe attribuée au titre des aides personnalisées a augmenté de 7,5 % en 8 ans. À noter que l'inflation en France sur cette même période est fixée à 12%.

Quelques chiffres pour l'olympiade 2013-2016

L'enveloppe annuelle des aides personnalisées est d'un montant de 361 125€

125 sportifs bénéficient en moyenne d'une aide (170 SHN listés chaque année)

Aide maximum: 25 540 € (avec CIP) - Aide minimum: 122 € (aide au logement)

Sur l'olympiade, l'attribution des aides personnalisées respecte les directives du ministère et les critères définis par la direction du PPF de la FFCK

Préconisation 2017-2020

Mieux accompagner les jeunes dans leur orientation de formation en instaurant un entretien d'orientation avec des spécialistes de la formation et de l'emploi et des responsables du PPF de la FFCK :

- Permettre de définir et ou formaliser le projet formation et sportif ;
- Accompagner les démarches sur le logiciel post bac ;
- Suivre et faciliter l'inscription en école ou université ;
- Anticiper l'aménagement de scolarité.

Demander la gestion directe de l'enveloppe des Aides Personnalisées pour diminuer la lourdeur administrative très chronophage. S'engager à faire un retour détaillé sur l'utilisation de l'enveloppe.

Envisager une cogestion avec le CNOSF l'envoi du bordereau type et des pièces justificatives s'effectue au plus tard le 25 du mois par courriel. Entre 5 et 7 bordereaux sont envoyés par an en fonction de la demande. L'ajout d'une catégorie « Aide à la formation » sur le bordereau et un traitement plus rapide des bordereaux de la part du CNOSF seraient appréciés.

5. MODALITES DE SUIVI ET D'ACCOMPAGNEMENT DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU A L'ISSUE DE LEUR CARRIERE SPORTIVE

Une fois sa carrière de haut niveau terminée, le sportif doit se reconvertir et il est important que la FFCK le soutienne dans cette démarche.

La FFCK s'engage à soutenir l'athlète dans sa reconversion en l'accompagnant et en l'aidant à définir un projet de reconversion professionnel à son image.

Le Directeur Technique National a désigné un responsable national qui assure, à la demande des sportifs en reconversion, un accompagnement personnalisé notamment :

- en les informant des dispositions spécifiques dont ils peuvent bénéficier au regard de leur carrière de sportif de haut niveau ;
- en favorisant les relations entre les athlètes en reconversion et leurs responsables de formation (ou de l'entreprise pour les sportifs salariés).

Dans ce cadre et conformément à la réglementation en vigueur, les droits et obligations réciproques de la FFCK et de chaque sportif en reconversion sont précisés dans une convention pour prévenir tout litige dans leur relation.

B. DECLINAISON DES DEUX PROGRAMMES

1. PHILOSOPHIE DES 2 PROGRAMMES DU PPF

A l'issue des Jeux Olympiques de RIO, le bilan du Parcours d'Excellence Sportive (PES) a été initié par la Direction Technique Nationale en place. Les principales conclusions de ce bilan 2013-2016 (Cf. Annexe) étaient :

Le PES n'est pas qu'un ensemble de structures d'entraînement, mais **une entité globale** incluant une organisation, des structures, des personnes, des cultures. Les moyens humains et financiers méritent d'être optimisés.

Le PES s'intègre en cohérence dans la politique sportive de haut niveau de la FFCK : cohérence entre les modalités de sélection, les critères de mise en liste, l'admission des sportifs dans le PES, les aides personnalisées, le suivi socio professionnel etc.....

En revanche, le lien et **la cohérence entre les différents niveaux du PES** méritent d'être travaillés. En effet, les actions mises en place en ce sens n'ont eu qu'un faible impact.

Si le PES 3 de la FFCK repose sur les infrastructures des Pôles France d'une bonne qualité et modernité, leur utilisation est perfectible. En effet, l'énergie de notre organisation, régulièrement et avec trop d'importance, était **focalisée sur des luttes de pouvoir ou de territoire** et non principalement sur la performance. Nous devons développer l'agilité de notre organisation, c'est-à-dire :

- Transformer les contraintes en opportunités ;
- Accepter la réalité du métier d'entraîneur. Il n'est plus seulement un technicien, mais un chef de projet de performance ;
- Sortir de l'entraînement artisanal ;
- Faire jouer les complémentarités et non stigmatiser les différences ;
- Développer nos compétences et nos méthodes de management et de technique.

A l'issue de ce bilan, la décision, opportune, a été de considérer que la réflexion et la mise en place du futur Projet de Performance Fédéral (PPF) de la FFCK seraient « l'affaire » de l'Equipe fédérale élue lors des élections du 10 décembre 2016 et du nouveau Directeur Technique National.

De ce fait, après l'élection du nouveau président de la FFCK le 10 décembre 2016 et l'arrivée effective du nouveau Directeur Technique National le 15 mars 2017, la démarche et la stratégie du Projet de Performance Fédéral ont été mis en place.

En passant du Parcours d'Excellence Sportive (PES) au Projet de Performance Fédéral (PPF), notre intention est de :

- Permettre d'atteindre l'objectif de médailles d'or notamment aux Jeux Olympiques et Paralympiques de TOKYO (2020) et de PARIS (2024). **Le PASS et le PEX sont des outils incontournables de la mise en œuvre de la stratégie des Head-coach** des disciplines olympiques et paralympique ;
- Mettre la performance au cœur de la réflexion sur le principe d'un concept commun où **la formation continue de nos entraîneurs est une priorité** du club au pôle olympique et paralympique de l'INSEP/Vaires-sur-Marne ;

- Passer d'une logique de structures à une logique de réseau, d'ouverture, de **PASS'âge**, de fluidité, de responsabilisation, de performance tout au long du parcours de chaque sportif. Les 4 cellules connexes sont au service de l'ensemble ;
- **Renforcer le niveau d'exigence pour l'admission en structure** du PPF sur critères de mise en liste Espoir pour le PASS et SHN pour le PEX ;
- **Offrir à chaque sportif un camp de base** pour pouvoir y conduire son double projet sportif et d'insertion professionnelle. Toutefois la mobilité des sportifs est encouragée par des accès temporaires facilités sur les autres structures d'entraînement ;
- **Offrir des centres permanents d'entraînement**, où la permanence de la préparation interroge la permanence de l'accès et de l'encadrement des structures. Cette permanence de l'encadrement est organisée en tenant compte du niveau de responsabilisation et d'autonomie [laissé ou nécessaire ?] aux sportifs dans la construction de leurs performances. Elle dépend totalement de la capacité de l'encadrement à anticiper (planification, organisation, rôle) ;
- **Renforcer le pilotage** par la nomination d'un DTN adjoint, directeur du PPF et du pôle olympique et paralympique de l'INSEP/Vaires-sur-Marne, site des épreuves olympiques et paralympiques des Jeux de PARIS. Il dirige l'ensemble du projet de performance PASS et PEX. Il coordonne l'action des responsables de pôles France Relève qui se voient confier des fonctions de **coordination sportive interrégionale (CIR), d'animation et de régulation de l'ensemble des acteurs du PASS**. Ces missions confèrent à ces pôles un rôle de centre de ressources dans l'accompagnement des comités régionaux et des clubs engagés dans des démarches de structuration et d'optimisation de la performance ;
- **Renforcer le rôle de détection, d'identification, d'accompagnement**, et de suivi de cohorte de sportifs mais également d'entraîneurs, du club labellisé EFCK « Performance Sportive » au pôle olympique et paralympique de l'INSEP/Vaires-sur-Marne, conféré aux CIR ;
- **Renforcer le niveau d'exigence pour l'évaluation des structures** (indicateurs, conditions de mise en œuvre identifiées, cahier des charges, capacité à produire de la haute performance,...) ;
- Se conformer à la structuration PASS – PEX impulsé par le ministère. Cette déclinaison en deux parties distinctes et complémentaires permet de mieux prendre en compte l'ensemble des dispositifs mis en œuvre de manière singulière. Cette présentation facilite sa **compréhension par l'ensemble des acteurs de la politique nationale du sport de haut niveau**, l'Etat, les collectivités territoriales et les entreprises et contribue à leur implication dans le PPF (conventionnement).

La mise en œuvre des deux programmes s'appuie sur des structures existantes à repositionner et à optimiser, et sur des structures qui seront créées.

2. LE PROGRAMME D'ACCESSION AU HAUT NIVEAU

La méthode et l'échéancier

Dès l'arrivée effective du nouveau Directeur Technique National le 15 mars 2017 :

- Nomination par le DTN du DTN Adjoint chargé du PPF ;
- Désignation par le Président d'un Vice-Président chargé de l'accompagnement du PPF.

Envoi le 11 avril 2017 aux présidents des Comités Régionaux de Canoë-Kayak (CRCK) des nouvelles régions, d'un courrier expliquant le cadre du PPF et sollicitant les CRCK sur leur positionnement concernant le Programme d'accession au haut-niveau (PASS). Une réponse était demandée pour le 30 avril 2017, avec la tendance de l'orientation souhaitée (reconduction de l'existant avec ou sans modification, création, suppression,...).

À compter du 16 mai 2017 : rencontre sur les territoires des élus (président CRCK, référent du PPF ...) et des cadre(s) technique(s) pour le bilan du PSE 1 & 2 et les perspectives du PPF. Il est à noter que :

- Ces échanges ont permis de tisser un lien entre l'ensemble des acteurs de la Fédération ;
- Ils ont permis d'épauler les acteurs régionaux sur les adaptations à mener dans le cadre des fusions des régions ;
- Coté fédéral, ils ont pris part à ces rencontres :
 - Le DTN Adjoint chargé du PPF
 - Le Vice-Président chargé de mission sur le PPF
 - Le Chargé de mission de la DTN « Accompagnement des cadres et des Territoires »
 - Et sur des sites où leur présence était nécessaire :
 - Le Président de la FFCK
 - Le DTN de la FFCK

Date de la rencontre	Lieu	Région concernée
7 avril	Paris (Conseil de l'outre-mer)	OUTRE-MER
16 mai	Nancy	GRAND-EST
7 juin	Dijon	BOURGOGNE FRANCHE COMTE
14 juin & 21 juin	Angers	PAYS DE LA LOIRE
15 juin	Cesson-Sévigné	BRETAGNE
16 juin	Caen	NORMANDIE
5 juillet	Biache-Saint-Vaast	HAUTS DE FRANCE
3 juillet	Vaires-sur-Marne	ILE DE FRANCE
9 septembre	Bourgoin-Jallieu	AUVERGNE-RHONES ALPES
13 septembre	Toulouse	OCCITANIE
5 octobre	Bordeaux	NOUVELLE-AQUITAINE
9 octobre	Orléans	CENTRE-VAL DE LOIRE

Le projet de développement de la FFCK est prioritairement orienté vers le développement de ses clubs. Pour cela, la FFCK incite et accompagne ses clubs dans la conception puis la réalisation de projet associatif fortement ancré dans leur territoire et en lien avec les acteurs locaux. Elle a également créé un label Ecole Française de Canoë-Kayak (EFCK) pour identifier et accompagner les clubs inscrits dans cette démarche de qualité d'accueil et d'enseignement de nos activités. Les clubs EFCK ainsi identifiés peuvent se prévaloir de la mention « Performance Sportive » afin d'améliorer la lisibilité de leur offre sportive auprès de leur public et de leurs partenaires. Ce label et ses critères d'éligibilité doivent certainement être questionnés.

Ces clubs labellisés ainsi que les dynamiques départementales et régionales pilotées par les équipes techniques régionales (ETR), sont autant d'étapes préalables au programme d'accès au haut niveau. Celles-ci se concrétisent par des regroupements réguliers et des stages de 3 à 5 jours sur l'ensemble des vacances scolaires. Les catégories d'âge concernées sont principalement les minimes, les cadets et les juniors.

Les structures du PASS

Le réseau des structures du Parcours d'accession au haut niveau, a l'objectif ambitieux de permettre aux sportifs de progresser d'un niveau national vers un niveau international. Il s'agit donc de faire progresser des sportifs inscrits sur la liste ministérielle « Espoir » vers un niveau sportif leur permettant d'intégrer les listes ministérielles « Relève » et « Senior ». La population constituant ces structures bénéficie d'un encadrement technique spécifique ainsi qu'un ensemble de services leur permettant de concilier la mise en œuvre de leur double projet (aménagement et soutien de la scolarité, accompagnement médical et paramédical, infrastructures d'entraînement). Ces structures ont une reconnaissance institutionnelle et bénéficient d'un accompagnement et d'un soutien d'un établissement public (type CREPS) ou d'un Comité Régional (voire les deux dans certains cas). Elles ne bénéficient pas de financement direct de la convention d'objectifs liant la fédération et l'Etat. En revanche, elles bénéficient des subventions attribuées par les services déconcentrés du Ministère chargé des Sports, ainsi que des collectivités territoriales. Il convient également de rappeler que, dans le cadre de la convention d'objectif, la filière de formation a pour vocation de « Monter en compétence » les entraîneurs de ces structures. Des 13 structures opérationnelles dans le « PES 2 » durant l'olympiade 2013-2016, 12 ont confirmé leur engagement de fonctionnement pour cette nouvelle période 2017-2020. Elles seront donc intégrées dans le nouveau réseau PASS.

Certains Comités Régionaux absents sur l'olympiade dernière ont souhaité s'inscrire dans le dispositif d'accès au haut niveau en proposant l'ouverture d'une structure qui sera, sous réserve de satisfaire aux différents éléments constituant le cahier des charges, intégrée elle aussi au dispositif.

Les Dispositifs Régionaux d'Entraînement (DRE) :

La mise en place de Dispositifs Régionaux d'Entraînement (au nombre de quatre), constitués de plusieurs clubs de la même région et pilotés par chaque Comité Régional, a permis de créer une véritable dynamique fonctionnelle entre les clubs EFCK « Performance sportive » et leur Comité Régional, en faveur du haut niveau.

Le recrutement des sportifs s'effectue à partir des adhérents des clubs constituant chaque DRE. La coordination et la gestion du fonctionnement du DRE sont assurées par le Comité Régional mais il revient à chaque club le constituant, d'assurer le suivi et l'entraînement des sportifs. Le recrutement des sportifs se fait directement par chaque DRE avec pour prérequis l'impératif que ceux-ci soient inscrits en listes Espoir ou « admissible », adhérents ou non d'un des clubs constituant le DRE. C'est le DTN qui valide annuellement la liste des sportifs composant chaque DRE.

Des 3 structures labellisées « Dispositifs Régionaux d'Entraînement » durant l'olympiade 2013-2017 (Grand Est, Hauts de France et Auvergne Rhône Alpes), seule l'une d'elle sera reconduite dans le PASS de la FFCK pour la période 2017-2020. Les Comités Régionaux du Grand Est et des Hauts de France n'ont pas souhaité maintenir ce dispositif.

Le cas particulier du Kayak-Polo :

Si les fondements stratégiques et la vision restent fondés sur les mêmes principes que ceux évoqués pour les cinq disciplines individuelles, la dimension collective du Kayak-Polo induit une approche différente dans ce domaine. C'est pourquoi l'accès à la pratique compétitive et l'accès au haut niveau sont conduits à partir des clubs. Ils doivent donc être identifiés en ce qu'ils servent ces objectifs. L'accès aux podiums et titres internationaux demeure l'apanage du Manager de l'Equipe de France, chargé de la constitution et de la préparation des Collectifs Equipe de France. Cette partie du dispositif se distingue nécessairement de l'action propre aux clubs et à leurs objectifs particuliers.

Pour cette nouvelle olympiade, trois clubs fédéraux de performance (CFP) sont référencés, le Canoë-Kayak Club de Saint-Omer et le Montpellier Agglomération Canoë-Kayak Université Club, ainsi que l'Association Sportive de Corbeil-Essonnes Canoë-Kayak, auxquels s'ajoutent deux Dispositifs Régionaux de Performance (DRP) portés par les comités régionaux de Normandie (reconduction) ainsi que de Bretagne (création en 2017). Le DRP est un DRE adapté pour répondre à la dimension collective du Kayak-Polo.

PARCOURS D'ACCES AU HAUT NIVEAU	
COMITE REGIONAL	PROPOSITION : RECONDUCTION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	DRE : Eaux Vives Oyonnax CK, Canoë Kayak Haute Isère, Club Canoë Kayak Vienne, Aubenas.
NORMANDIE	DRP : Kayak Club Thury Harcourt, Foyer Rural de Pont d'Ouille, ASEV Condé sur Vire, Canoë-kayak Club d'Avranches
COMITE REGIONAL	PROPOSITION : CREATION
BRETAGNE	DRP : Acigné, St Grégoire

Il est bien rappelé que la politique sportive régionale ne saurait tenir lieu de DRE dans le cadre du PASS. Elle en est complémentaire.

Les pôles Espoir :

Ils sont gérés par les Comités Régionaux. Le recrutement des sportifs se fait directement par chaque Pôle Espoir avec pour seul prérequis l'impératif que les athlètes soient inscrits en listes Espoir. C'est le DTN qui valide annuellement la liste des athlètes composant les pôles Espoir sur proposition des responsables de chaque Pôle Espoir, concertée avec le Coordinateur Inter Régional (CIR) de référence.

Objectif du sportif : accéder au haut niveau.

Objectif de la structure :

- Repérer, former et alimenter les pôles France Relève ;
- Permettre aux sportifs d'augmenter leurs capacités d'entraînements journaliers, hebdomadaires, mensuels, annuels de façon progressive afin que la transition vers un pôle France Relève soit optimum ;
- Former aux habiletés techniques fondamentales est sa priorité ;
- Être reconnue pour son niveau sportif interrégional. Le recrutement régional est privilégié dans les clubs et les structures du PASS, à partir de cadet 2 jusqu'à jeune senior ;
- Être en forte synergie avec le Pôle France Relève de son secteur tant sur la formation des sportifs que sur la formation continue des entraîneurs ;
- Favoriser le travail d'équipe entre les entraîneurs des pôles Espoir et du pôle France Relève de la même région et/ou de la même ville.

Les 7 structures existantes seront reconduites dans le réseau PASS de la FFCK pour l'olympiade 2017-2020. Dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024, les Comités Régionaux d'Ile de France, du Grand Est, et d'Occitanie, souhaitent «réactiver» le fonctionnement des pôles espoir de Vaires-sur-Marne, Nancy et Toulouse. Ces structures seront accolées respectivement au pôle Olympique et Paralympique et aux pôles France Relève de Nancy et de Toulouse. Le Comité régional d'Auvergne-Rhône-Alpes souhaite également implanter un pôle Espoir. Ces structures feront donc, selon les termes précédemment exposés et sous réserve de finaliser leur projet, partie du nouveau PASS.

PARCOURS D'ACCES AU HAUT NIVEAU	
COMITE REGIONAL	PROPOSITION : RECONDUCTION
BRETAGNE	Pôle Espoir de Cesson Sévigné
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Pôle Espoir de Dijon
CENTRE-VAL DE LOIRE	Pôle Espoir de Tours/Orléans
NORMANDIE	Pôle Espoir de Caen
NOUVELLE AQUITAINE	Pôles Espoir : de Pau et d'Angoulême
PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	Pôle Espoir de Marseille
COMITE REGIONAL	PROPOSITION : REACTIVATION
GRAND EST	Pôle Espoir de Nancy
ILE DE FRANCE	Pôle Espoir de Vaires sur Marne
OCCITANIE	Pôle Espoir de Toulouse
COMITE REGIONAL	PROPOSITION : CREATION
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	Pôle Espoir : dans le Lyonnais à statuer courant 2018

Les 3 départements d'Outremer Guadeloupe, Guyane, Réunion ont été dotés d'un Pôle Espoir durant l'olympiade 2013-2016. Leur situation et leur devenir sont traités au chapitre 5 de ce document.

Le dispositif d'évaluation

La période de suivi et d'évaluation des structures référencées dans le PASS se déroule sur une période de 3 années glissantes.

Les évaluations ont lieu annuellement sur la base des trois dernières saisons sportives. Une évaluation annuelle permet de valider le maintien des structures dans le réseau. Cette évaluation est basée sur le respect de l'échéancier relatif au cahier des charges et sur l'accès aux listes de haut niveau. Cette évaluation sportive repose sur le nombre de sportifs, issus de ces structures, qui intégreront une liste de haut niveau ou une catégorie supérieure au sein des listes de haut niveau sur une période de trois ans. De plus, les structures doivent démontrer leur capacité à accompagner durablement ses sportifs. Pour garantir la cohérence et l'efficacité du dispositif global, tout athlète qui est sélectionné par la Direction Technique Nationale pour rejoindre un Pôle France durant cette période est comptabilisé durablement (jusqu'au terme de la période de 3 ans) au titre de la structure qui l'a accompagné.

Cette évaluation s'effectuera annuellement, par structure, mais il sera également pris en compte l'évaluation globale de l'ensemble du réseau des structures pour apprécier l'efficacité du réseau.

Pour être maintenu durablement dans le PPF, au terme de la 3ème saison, chaque structure du PASS doit permettre à au moins 3 athlètes, dont une sportive, d'accéder à une liste de haut niveau ou à une catégorie supérieure au sein des listes de haut niveau. De plus, la structure devra avoir démontré sa capacité à accompagner durablement ses athlètes. C'est pourquoi, au terme de cette période, les athlètes concernés devront au moins maintenir le niveau acquis (référence aux listes) et demeurer en activité. Pour garantir la cohérence et l'efficacité du dispositif global,

tout athlète qui serait sélectionné par la Direction Technique Nationale pour rejoindre un Pôle France durant cette période, est comptabilisé durablement (jusqu'au terme de la période de 3 ans) au titre de la structure qui l'a accompagné.

Le DRE est également soumis à ces indicateurs de performance. Toutefois, résultant de l'association de plusieurs structures ou clubs, le bilan minimal à l'issue des 3 années est pondéré aux nombres de structures associées.

INDICATEURS DE PERFORMANCE DES DRE	
COMPOSITION DU DRE	EXIGENCE DE PERFORMANCE
2 clubs	4 sportifs en progression et en activité dont au moins 1/3 de filles
4 clubs	6 sportifs en progression et en activité dont au moins 1/3 de filles
6 clubs	8 sportifs en progression et en activité dont au moins 1/3 de filles

Les sections Universitaires :

A l'âge charnière de 18 ans (passage de junior à senior, du lycée à l'université, période de décohabitation parentale), il est important de laisser un temps d'adaptation aux jeunes qui, à la sortie de la liste « Espoir », n'ont pas le niveau requis pour intégrer la liste « Relève ». La liste « Collectifs nationaux » apporte une réponse statutaire. Elle doit être accompagnée d'une réponse structurelle et organisationnelle. Cette orientation engendre une prise en compte plus prégnante des sections Universitaires d'entraînement développées sur les pôles France « Relève » de Cesson-Sévigné, Nancy et Toulouse/Pau site palois, mais aussi sur certains pôles Espoir (Dijon). Ces structures permettent de maintenir à l'entraînement des jeunes Senior (18 ans et plus). Elles doivent fonctionner comme un sas supplémentaire vers la liste « Relève » et le pôle France Relève.

Implantée à proximité des structures du PASS et/ou du PEX, en plus de ce rôle de sas, cette structure contribue à l'écosystème local.

Cette offre devra être développée en priorité sur le pôle France Relève de Toulouse/Pau site toulousain et sur le pôle olympique et paralympique de Vaires-sur-Marne. Il faut toutefois rester vigilant car les aménagements d'études post BAC ne sont pas toujours performants ou optimum et la liste « Collectifs nationaux » n'ouvre pas les mêmes droits d'accès que la liste SHN.

3. LE PROGRAMME D'EXCELLENCE SPORTIVE

Les structures du Parcours d'Excellence Sportive (PEX), de la FFCK, ont pour mission de préparer les sportifs pour l'obtention de titres internationaux sur les compétitions de référence que sont les championnats du Monde et les Jeux Olympiques. Ces structures de haut niveau ont également pour rôle de piloter le double projet sportif et de formation ou d'insertion professionnelle, dans le respect de la préservation de la santé et de l'intégrité du sportif.

La Direction Technique Nationale via la Commission Nationale d'admission détermine annuellement la liste des sportifs pouvant intégrer l'un des Pôles France. Ces admissions sont déterminées par les Head-coach en fonction du niveau du sportif, de la nature de son double projet (sportif et de formation) et de la cohérence des groupes d'entraînement constitués sur les pôles.

Le PES 3 de la FFCK 2013-2016 était composé de 5 pôles France qui ont satisfait pleinement à leur mission. Ces 5 structures étaient réparties de la manière suivante :

- 3 pôles France implantés à Cesson-Sévigné, Nancy et Toulouse,
- 2 pôles France « Excellence » implantés à l'INSEP/Vaires-sur-Marne et à Pau.

Les 5 structures existantes seront reconduites dans le réseau PEX de la FFCK pour l'olympiade 2017-2020. Dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris 2024, cette organisation évolue de la manière suivante :

PARCOURS D'EXCELLENCE SPORTIVE	
INTERREGION	PROPOSITION : CREATION
NORD	Pôle olympique et paralympique INSEP/Vaires-sur-Marne
OUEST	Pôle France Relève CESSON-SEVIGNE
EST	Pôle France Relève NANCY
SUD	Pôle France Relève TOULOUSE/PAU

Les pôles France Relève :

Les pôles France Relève regroupent prioritairement des sportifs des listes « Relève » et « Collectifs nationaux ».

Objectif du sportif : gagner des titres nationaux et des médailles internationales dans sa catégorie d'âge.

Objectif de la structure : accompagner les sportifs dans la construction de leur projet de performance

- Répondre aux stratégies définies par les Head-coach ;
- Préparer à la confrontation internationale et alimenter le pôle olympique et paralympique de l'INSEP/Vaires-sur-Marne ;
- Permettre aux sportifs d'augmenter leurs capacités d'entraînements journaliers, hebdomadaires, mensuels, annuels de façon progressive afin que la transition vers le pôle olympique et paralympique de l'INSEP/Vaires-sur-Marne soit optimum ;

- Proposer des périodes d'entraînement très intenses avec un niveau d'exigence très élevé dans le cadre d'un travail individualisé ;
- Former aux habiletés techniques fondamentales est sa priorité ;
- Le recrutement est national ;
- Être un **centre permanent d'entraînement** ;
- Fonctionner en réseau avec les autres structures du PEX.

Par ailleurs, chaque pôle France Relève représente une tête de réseau en matière de formation sportive et de coordination interrégionale vers tous les acteurs du PASS de l'inter région de référence du Pôle.

Le sens de cette double mission est de créer du lien utile entre les acteurs du PPF pour :

- Inscrire le parcours du sportif, du club labellisé EFCK « Performance Sportive » au pôle olympique et paralympique, dans un **continuum progressif**, sans rupture ;
- Favoriser le **transfert de connaissances** et non le transfert de charge ;
- Détecter et surtout **accompagner au mieux chaque sportif** qui s'inscrit dans cette démarche d'accès au haut niveau puis dans l'excellence sportive ;
- **Garantir la culture de la haute performance** tout au long de ce parcours en rappelant la vision, en amenant du réalisme, en rappelant ce que veut dire « Gagner un titre sur une compétition de référence ».

Pour cela, le Coordinateur Interrégional (CIR) doit :

- Favoriser le travail d'équipe entre les entraîneurs des structures du PASS, dont les pôles Espoir, et ceux du pôle France Relève de la même interrégion, et/ou de la même ville ;
- Être en forte synergie avec les structures du PASS de son secteur tant sur la formation des sportifs que sur la formation continue des entraîneurs.

Trois sites pilotes seront particulièrement investis pour mettre en œuvre ce décloisonnement sur une même ville entre le/les club(s) résident(s), le pôle Espoir et le pôle France Relève, et pouvoir mesurer ainsi l'impact d'organisations diverses sur la permanence des structures, la permanence de l'accès, la permanence de l'entraînement et de l'encadrement :

- Un site où cette organisation existe et doit être questionnée à nouveau ;
- Un site où toutes les structures existent mais le lien reste à créer ;
- Un site où seul le pôle France existe et tout le reste est à construire (structures et liens).

En complément et à proximité des pôles France Relève, les structures labellisées Grand INSEP proposent un cadre, des conditions d'entraînement ainsi qu'un ensemble de services dédiés à l'excellence. Ces structures sont des centres ressources locaux pour l'accompagnement de nos sportifs et de nos équipes d'encadrement.

Le pôle olympique et paralympique INSEP/Vaires-sur-Marne :

Véritable tête de réseau des structures du Parcours de Performance Fédéral, le site de Vaires-sur-Marne est en pleine évolution : construction de nouveaux bâtiments, rénovation du stade d'eau calme, création du stade d'eau vive.

Site des Jeux Olympiques de Paris 2024, il accueillera dès la réception de ces nouveaux équipements (septembre 2018), les meilleurs sportifs de nos 3 disciplines olympiques et paralympiques. De 14 sportifs de Course en Ligne accueillis actuellement, l'effectif pourrait atteindre rapidement la quarantaine, Course en Ligne et Slalom confondus. Cet afflux de sportifs nécessitera le redéploiement de nos effectifs d'entraîneurs.

En complément de ce site exceptionnel, l'INSEP propose un cadre, des conditions d'entraînement ainsi qu'un ensemble de services dédiés à l'excellence. Il nous permet d'avoir une dynamique d'entraînement intense et exigeante. L'INSEP, mais également la MOP, sont des centres ressources pour l'ensemble de nos cellules connexes ainsi que pour l'accompagnement de nos sportifs et de nos équipes d'encadrement.

Le pôle olympique et paralympique regroupe des sportifs prioritairement des listes « Elite » « Senior » et également « Relèves » pour des jeunes sportifs à fort potentiel.

Objectif du sportif : gagner des titres et des médailles européennes, mondiales, olympiques et paralympiques.

Objectif de la structure : accompagner les sportifs dans la construction de leur projet de performance

- Répondre aux stratégies définies par les Head-coach ;
- Alimenter l'équipe de France olympique et paralympique. Préparer et perfectionner les sportifs élite et leurs challengers ;
- Permettre aux sportifs d'optimiser leurs capacités d'entraînements journaliers, hebdomadaires, mensuels, annuels ;
- Proposer des périodes d'entraînement très intenses avec un niveau d'exigence très élevé dans le cadre d'un travail individualisé ;
- Être un **centre permanent d'entraînement** ;
- Fonctionner en réseau avec les autres structures du PEX ;
- Favoriser le travail d'équipe avec les entraîneurs des pôles France Relève ;

- Être en forte synergie avec les pôles France Relève sur la formation des sportifs et sur la formation continue des entraîneurs. La cellule d'accompagnement des entraîneurs a pour enjeu central la transmission des expertises dans le champ de l'entraînement Canoë-Kayak.

En complément de l'encadrement de la structure, on trouve sur le site, au sein des cellules connexes, le responsable du suivi socioprofessionnel, le responsable du matériel et de l'équipement et le responsable vidéo.

L'encadrement médical est assuré par le médecin du pôle qui coordonne l'accès à l'ensemble des services médicaux et paramédicaux qu'offre l'INSEP.

L'expérimentation de la notion de « Site déconcentré » :

Au travers des bilans des diverses structures du PES, des résultats internationaux des sportifs, du nombre de sélectionnés dans les collectifs équipes de France depuis 8 ans, le club de Saint-Laurent-Blangy est identifié comme un « *foyer de performance* ». La DTN propose de le reconnaître comme « *Site déconcentré du Pôle Olympique et Paralympique de Vaires-sur-Marne* ».

Le concept :

- Gérer et suivre au quotidien sur le site, des sportifs en liste de haut-niveau qui pour des raisons professionnelles et/ou personnelles privilégient leur lieu de résidence, issus ou pas du club de Saint-Laurent-Blangy. Ce site concerne aujourd'hui une dizaine de sportifs ;
- Assurer une passerelle de fonctionnement vers le pôle olympique et paralympique de Vaires-sur-Marne ;
- Le responsable de ce site déconcentré est le Directeur du pôle olympique et paralympique de Vaires-sur-Marne. L'encadrement, la logistique notamment la programmation de déplacements, sont réalisés par l'entraîneur sous statut fédéral du site déconcentré ;
- Ce site a pour mission la gestion sportive et le suivi au quotidien des sportifs identifiés. La planification comprend notamment, la présence des sportifs de 8 à 10 jours par mois, sur le site du pôle olympique et paralympique de Vaires-sur-Marne ;
- L'encadrement est assuré par un entraîneur permanent de la structure. Il est recruté sous statut fédéral ;
- Le dispositif d'évaluation est intégré à celui de pôle olympique et paralympique de Vaires-sur-Marne ;
- La surveillance médicale réglementaire est assurée par conventionnement avec le Service Médical de la Halle des Sports d'ARRAS. Le lien et l'inscription se font directement via ASKAMON.

C. CONVENTION PARALYMPIQUE ET/OU PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS EN SITUATION DE HANDICAP.

La discipline Paracanoë a fait sa première apparition au programme des Jeux Paralympiques de RIO en 2016. La prise en compte des sportifs en situation de handicap fait l'objet d'une orientation stratégique volontariste fédérale très marquée en intégrant les collectifs Course en Ligne, Paracanoë et Slalom au sein d'une même Equipe de France olympique et paralympique.

Cette démarche a pour but de mutualiser les compétences d'accompagnement des sportifs grâce notamment aux cellules connexes, et de partager une culture commune de la haute performance au sein d'une même équipe, mais également au sein des mêmes structures d'entraînement et de préparation. Bien que s'appuyant sur les mêmes valeurs fondamentales que les collectifs Slalom et particulièrement Course en Ligne, le collectif Paracanoë propose une mise en œuvre originale induite par la spécificité des sportifs concernés (Cf. ci-dessus « Equipe de France olympique et paralympique - Collectif Paralympique »).

La délégation accordée à la FFCK a permis de concrétiser et d'amplifier une démarche initiée depuis plusieurs années. Les relations avec la Fédération Française Handisport (FFH) et avec la Fédération Française de Sports Adaptés (FFSA) sont cependant préservées et privilégiées afin de maintenir un environnement stable aux différents profils de sportifs (accès à la pratique, formation, classification, Haut niveau,...).

D. PRISE EN COMPTE RENFORCEE DU SPORT DE HAUT NIVEAU FEMININ

1. NOTRE PHILOSOPHIE EN LA MATIERE

En complément des éléments déjà détaillés dans l'ensemble du PPF, un accent particulier est porté sur la stratégie et les moyens mis en œuvre au profit du sport de haut niveau féminin à la FFCK.

Les objectifs visés sont d'augmenter le nombre de pratiquantes féminines à la FFCK, d'accompagner les jeunes sportives vers **la réussite au plus haut niveau**, de tendre vers une parité dans les représentations locales, nationales, internationales.

Mais au-delà de la parité, il convient de privilégier, de développer la qualité du rapport fille/garçon, femme/homme à tous les niveaux de notre institution.

Le projet de développement de la pratique au féminin s'appuie sur des valeurs pour lesquelles il est important d'être en accord, ainsi que sur le sens des mots utilisés :

Accessibilité : tous milieux et tous niveaux, c'est favoriser et permettre aux publics féminins (tous âges), l'accès à tous les milieux (eau calme, eau vive, mer) et à tous les niveaux (débutant au plus haut niveau) et dans tous les types d'embarcations (kayaks, canoës, pirogues, C9, dragon boat...) avec une pédagogie sans doute différenciée ou différenciable, adaptée et/ou en adéquation avec les attentes du public féminin.

Parité dans la représentativité : cela suppose, au-delà de l'obligation statutaire, de faire évoluer les mentalités pour une représentativité paritaire au sein des clubs, des structures, des équipes sportives, des équipes d'encadrement (bénévoles et professionnelles) et des équipes dirigeantes. Le Comité International Olympique a imposé à la Fédération Internationale de Canoë la parité dans la délivrance des titres aux Jeux de Tokyo 2020.

Spécificité et complémentarité des publics : il s'agit de mettre en valeur les spécificités et compétences des publics féminins pour un enrichissement par le partage de ces différences au sein des structures et des équipes.

Équité et Égalité des chances : cela s'entend au plan de l'offre d'encadrement en permettant aux clubs et aux structures de proposer les deux présences, féminines et masculines, à leurs adhérentes, adhérents, sportives et sportifs, et également de faire évoluer les mentalités pour proposer aux femmes les mêmes cursus de formation que les hommes.

En septembre 2009, le Directeur Technique National met en œuvre un groupe de travail chargé d'élaborer un état des lieux sur la place des femmes au sein de la fédération et d'émettre des propositions pour améliorer et développer la pratique du Canoë-Kayak au féminin à la FFCK.

En décembre 2009, le Bureau Exécutif valide une note de cadrage qui identifie les attendus et les objectifs à poursuivre par le groupe de travail.

En décembre 2010, le 1^{er} colloque Canoë-Kayak au féminin s'est déroulé avec succès.

Depuis l'année 2010, cette dynamique s'est essoufflée, ce qui peut, au moins en partie, expliquer le décalage en termes de densité entre les hommes et les femmes.

2. NOS ORIENTATIONS

Outre la désignation par le DTN d'un cadre référent et par le Président fédéral d'un(e) élu(e) membre du BEX, 5 orientations prioritaires seront organisées dans le temps et sur les territoires afin de mettre en adéquation les valeurs, le développement de la pratique féminine, avec les prises de décisions et les actions au quotidien.

La Formation des cadres, bénévoles et professionnels(elles)

La formation des cadres, tous niveaux, tous publics, tous milieux, pour l'accueil et l'accompagnement des publics féminins (tous âges) doit permettre de s'engager dans une phase d'optimisation des **connaissances sur ces publics** et engendrer de fait une évolution des mentalités indispensable au développement de cette pratique.

- Proposer aux cadres techniques de notre fédération, aux entraîneurs nationaux, aux cadres du PPF, aux cadres et dirigeants bénévoles, une formation sur les publics féminins ;
- Définir un module et des contenus de formation et d'évaluation relatifs au public féminin (matériel, pédagogique, physiologique, psychologique, sécurité, technique, éthique...).

La représentativité féminine au sein des structures fédérales et la féminisation du secteur professionnel

A minima, la valence féminine doit être représentée sur l'ensemble des secteurs de notre fédération et aux différents niveaux de décision à hauteur du pourcentage des licenciées féminines soit 30%.

Pour certains secteurs d'intervention (médical, excellence, communication, formation, corps arbitral...) la parité de représentation peut être recherchée pour être progressivement intégrée.

Mais au-delà de la parité, nous devons privilégier la qualité du rapport femme/homme.

- Encourager, accompagner les féminines à entrer en formation et/ou en responsabilité;
- Organiser des préformations pour donner confiance.

La reconnaissance et la valorisation d'un référentiel et/ou modèle féminin de la pratique sportive et de loisir en Canoë-Kayak

De l'animation locale à l'excellence internationale ce référentiel est un passage obligé qui a été naturel pour certaines disciplines (gymnastique sportive, gymnastique rythmique, ...) ou construit pour d'autres (tennis, escrime, badminton, ...) et qui reste à construire à la FFCK.

- Organiser un évènementiel féminin par milieux en menant une politique d'identification et de valorisation ;
- Multiplier les bateaux d'équipage et des épreuves basées sur l'équipe et le collectif ;
- Dans les animations, rendre possible la mixité des équipes et équipages de tout âge ;
- Respecter la dimension féminine dans un cahier des charges propres aux animations et aux compétitions : accueil, sanitaires, horaires,...

L'équité sportive du club à l'excellence

Une étude précise des règlements fédéraux a montré des discriminations notoires à l'encontre des féminines dans certaines disciplines. Il faut prévoir des propositions concrètes pour une évolution de tous les points ou articles identifiés comme étant un frein au développement tant qualitatif que quantitatif des catégories féminines.

On attend de la FFCK qu'elle soit un exemple et une force de proposition au plan international pour atteindre la parité exigée du CIO.

- Présence d'au moins une féminine dans le staff médical, dans l'équipe d'encadrement ;
- Respect d'un cahier des charges PPF avec espaces vestiaires/sanitaires séparés sportifs-sportives et cadres hommes-femmes, existence d'un local médical ;
- Conception de matériel féminin pour la performance (recherche) et diffuser des lignes de vêtements et de matériel de navigation adaptés aux femmes.

La structuration des locaux et des conditions d'accueil des féminines

Pour être effectif, le développement de la pratique féminine passe par la structuration des locaux et des offres de services de nos clubs et sur toutes nos animations.

- Rédiger et diffuser dans les clubs, un cahier des charges spécifique à l'accueil féminin (local, matériel,...) ;
- Proposer des offres de services et de formation adaptée au public féminin (équipage, fitness, regroupement spécifique...).

E. PRISE EN COMPTE DES SPORTIFS ISSUS DES REGIONS ULTRAPERIPHERIQUES

1. LA SITUATION ACTUELLE

Les territoires des régions ultrapériphériques développent depuis de nombreuses années la pratique du Canoë-Kayak, notamment la Course en Ligne (Guadeloupe), le Kayak-Polo (La Réunion) et bien entendu sur tous les territoires, l'activité Mer. L'accueil de stage Equipe de France s'est aussi fait de manière régulière dans le cadre de la préparation hivernale (Equipe de Course en Ligne et Equipe de Paracanoë).

Les 3 départements d'Outre-mer, Guadeloupe, Guyane, Réunion, étaient dotés chacun d'un Pôle Espoir durant l'olympiade 2013-2016. Ils sont reconduits dans le réseau PASS de la FFCK pour l'olympiade 2017-2020. Ces structures seront donc suivies et évaluées avec une obligation de résultats identique aux autres structures du PASS.

PARCOURS D'ACCES AU HAUT NIVEAU	
COMITE REGIONAL	PROPOSITION : RECONDUCTION
GUADELOUPE	Pôle Espoir de la Guadeloupe
GUYANE	Pôle Espoir de la Guyane
REUNION	Pôle Espoir de la Réunion

2. NOTRE STRATEGIE CONCERNANT LES ULTRAMARINS

Une chargée de mission a été identifiée par la DTN pour la mise en œuvre de la stratégie de formation et de détection dans ces régions ultrapériphériques. Elle assurera une présence sur site régulièrement 1 à 2 fois par an sur les 3 premières années 2017/2018/2019 de cette nouvelle olympiade, notamment lorsqu'il n'y a pas la présence d'un cadre d'état sur site.

Stratégie de formation

Le développement des liens Métropole / régions ultrapériphériques est lié à la formation des cadres de ces régions afin de développer les compétences des entraîneurs en charge, et ainsi optimiser l'acquisition des nouveaux savoirs et leur mise en œuvre au quotidien sur les structures d'entraînement locales.

La construction de passerelles d'échanges durables et efficaces amènera l'exigence sportive ainsi que le référentiel de compétences à acquérir. Le partage des connaissances et l'accompagnement des entraîneurs en charge de ces régions est une démarche de communication et de formation faisant l'objet d'une stratégie identifiée (invitation sur les stages et les compétitions).

La valorisation et l'équipement des structures pôle en place (Guadeloupe : pôle Espoir Course en ligne, La Réunion pôle Espoir kayak Polo) permettront d'augmenter les effectifs d'athlètes.

Le développement de dispositifs de détection et d'accompagnement se fera en parallèle de la formation des cadres.

Stratégie de détection

La sélection d'athlètes des régions ultrapériphériques dans les compétitions internationales de référence U16, U18 et U23, permettra de créer l'émulation et d'amener le regroupement de ces athlètes sur les structures du PASS et du PEX en métropole.

L'identification des sportifs à fort potentiel pouvant basculer sur une structure fédérale en métropole, se fera en collaboration avec les dites structures et devra être renforcée par un accompagnement individualisé, tant pour le projet sportif que scolaire.

Les objectifs poursuivis en termes de détection et de formation des sportifs sont définis par les attendus de la pratique du haut niveau, et par les analyses et observations faites par les entraîneurs nationaux en charge des collectifs « Relève », « Senior » et « Elite ». Les « Head coach » et les « managers » des différentes disciplines intègrent à leurs stratégies la dimension détection et en précise la mise en œuvre.

Par ailleurs, l'acquisition de matériel spécifique à la pratique reste une difficulté importante quant au développement de l'activité sur ces territoires, la manne financière à disposition ne permettant pas l'acheminement de ce matériel en nombre suffisant. Ces bateaux supplémentaires favoriseraient l'organisation de compétitions de référence, élevant ainsi par la même occasion le niveau de confrontation dans les courses organisées, engageant aussi une nouvelle dynamique de jeunes compétiteurs, voire de sprinters.

Aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo, trois nouvelles épreuves de Va'a seront inscrites au programme du Paracanoë, une épreuve féminine et deux épreuves masculines. Il convient de rechercher les personnes possédant le handicap requis et confirmé en classification. Ce nouveau public se trouve disséminé et il existe plusieurs pistes à maintenir ou à explorer comme celle des pratiquants handicapés Tahitiens ou Néo-calédoniens de Va'a.

Accueil des sportifs au sein des structures métropolitaines

L'accueil d'athlètes des régions ultrapériphériques dans les structures fédérales métropolitaines est régulier. Ceux-ci sont soumis aux mêmes règles d'admission appliquées en Métropole, soit être classés en liste Espoir. Pour ce qui est de l'accès à cette liste, le classement est issu d'une série de tests physiques, techniques (épreuves en bateau dans différents milieux) et d'un entretien portant sur le projet sportif et scolaire.

L'anticipation du projet sportif de l'athlète revêt une importance cruciale quant à la pérennité de l'action. La délocalisation de ces athlètes est une étape majeure qu'il faut accompagner avec une entente préalable, entre les parents et le cadre fédéral en place pour une meilleure adaptation en métropole. La mise en place du double projet en amont ainsi qu'un accompagnement individualisé permet de mettre du lien entre les différents sujets du quotidien et la continuité du projet de haut niveau et de ses contraintes (gestion et identification de l'écart entre la théorie et la pratique de terrain).

La notion de contact (famille d'accueil, club d'accueil et autre) en métropole, liée au repère familial face à la délocalisation (notion de culture), est un élément incontournable de l'approche.

F. DETECTION, IDENTIFICATION ET ACCOMPAGNEMENT

1. CONTEXTE

Les tests de la commission d'admission (liste Espoir)

Le Canoë-Kayak compte 6 disciplines reconnues de haut niveau. L'accès à la mise en liste « Espoir » s'appuie en premier lieu sur un classement issu d'une série de tests physiques, techniques (épreuves en bateau dans différents milieux) et d'un entretien portant sur le projet sportif et scolaire. Ces tests, visant à évaluer le niveau d'acquisition des aptitudes générales attendues pour la pratique du Canoë-Kayak à haut niveau, sont communs à l'ensemble des disciplines et ont lieu une fois par an. Ils concernent les sportifs âgés de 14 à 17 ans. Ces tests sont mis en place par la fédération depuis 2005. Au-delà des droits et obligations qu'ils ouvrent aux sportifs qui accèdent à la liste Espoir, ils servent de filtre à la sélection des sportifs pour l'ensemble des actions organisées autour de l'accès au haut niveau, et cela en complément des résultats obtenus lors des courses nationales (championnats de France et « Challenge cadet »).

Les acteurs de la détection

- La Direction Technique Nationale et l'ensemble des Cadres Techniques.
- Les élus de la fédération (Bureau Exécutif).
- Les commissions sportives et « la commission nationale jeunes ».

Les stratégies de détection telles qu'elles sont définies et mises en œuvre pour chaque discipline de haut niveau, à l'échelle nationale et dans chaque région, impliquent un travail en collaboration entre ces différents acteurs.

Les Collectifs U16 / U17 / U18

Pour chaque tranche d'âge un programme d'actions nationales est mis en place :

- U16 / U17 : Stages d'entraînement et compétitions internationales.
- U18 (Equipes de France Junior) : Stages d'entraînement, compétitions internationales, championnats internationaux.

Les stages et les compétitions internationales servent d'une part à enrichir la formation des sportifs et d'autre part de support à la formation professionnelle continue des entraîneurs des clubs et du PASS.

Les courses internationales servent essentiellement de support à la préparation à moyen et long terme des sportifs.

Les championnats du Monde junior sont abordés avec un objectif prioritaire de performances individuelles et de classement des nations.

Veille concurrentielle

Un travail d'analyse des dispositifs de détection mis en place par des nations concurrentes, notamment des pays anglo-saxon, est réalisé en début d'olympiade. Les informations que l'on retient de ces analyses vont permettre à court terme de questionner les contenus des tests qui

sont effectués dans le cadre de la détection (redéfinir les attendus de la performance pour chaque tranche d'âge) et d'enrichir la réflexion autour des stratégies d'accompagnement des entraîneurs en charge des sportifs Espoirs (créer et animer un réseau d'entraîneurs).

2. OBJECTIFS

Objectifs communs à toutes les disciplines

- Identifier les sportifs à fort potentiel en évaluant leur niveau d'acquisition des aptitudes générales attendues pour la pratique du Canoë-Kayak à haut niveau (Tests de la commission d'admission en liste Espoir et évaluations lors des stages d'entraînement des collectifs U16/U17).
- Favoriser une pratique du Canoë-Kayak à long terme en adaptant les sollicitations proposées à ces sportifs en fonction de leur âge, de leur niveau de performance et de leur stade de développement en composant les programmes en fonction des caractéristiques des sportifs (Collectifs U16/U17/U18).
- Favoriser le partage des connaissances et le développement des compétences des entraîneurs en charge de ces sportifs (entraîneurs nationaux, régionaux et de clubs) en les invitant à participer à l'encadrement des stages et des compétitions.

Cette démarche de communication et de formation fait l'objet d'une stratégie conduite lors des stages et suivie tout au long de l'année par des cadres techniques identifiés et ayant développé des compétences spécifiques (accompagnateurs). Le travail mené par les accompagnateurs auprès des entraîneurs du PASS se fait en lien avec les CTR-C des régions concernées dans l'objectif d'optimiser l'acquisition des nouveaux savoirs et leur mise en œuvre au quotidien sur les structures d'entraînement.

- Favoriser le regroupement des sportifs sur les structures du PASS et du PEX.

Objectifs spécifiques à chaque discipline

Les objectifs poursuivis en termes de formation des sportifs sont définis d'une part au regard des attendus de la pratique du haut niveau, et d'autre part des analyses et des observations faites par les entraîneurs nationaux en charge des collectifs « Relève », « Senior » et « Elites » pour chaque discipline. Les Head coach et les managers des différentes disciplines intègrent à leurs stratégies la dimension détection et en précisent la mise en œuvre.

G. ENCADREMENT

1. CONTEXTE ACTUEL ET ORIENTATIONS

Le projet fédéral de la FFCK, voté en Assemblée Générale le 8 avril 2017, identifie comme priorité numéro une la question de la gouvernance, sous cet intitulé : « Notre gouvernance : une gouvernance mieux partagée ». L'objectif affiché est de renforcer la coopération et la communication entre les instances territoriales (CRCK et CDCK) et les instances nationales (Conseil Fédéral et commissions). Il est également de consolider le rôle des Cadres Techniques comme force de proposition et d'expertise. Il est, enfin, de moderniser les outils et les modes de communication pour faciliter la concertation et la stimulation de l'intelligence collective.

Cette volonté affichée de renforcer les liens vise à répondre à un certain nombre de constats. Au sein du collectif des Cadres Techniques, le contexte politique incertain, la grande diversité des missions, le manque de perspectives d'évolution de carrière, l'isolement ont été mis en avant pour expliquer la perte de repères, voire de motivation, pour certains. Du côté des territoires, une certaine défiance vis-à-vis du siège s'est exprimée, tout comme le sentiment de ne pas avoir été suffisamment accompagné dans le processus de la fusion pour les nouvelles grandes régions. Du côté du siège, enfin, le souhait d'être davantage impliqué dans la vie de la fédération, notamment du terrain, a été pointé.

Fort de ces constats, le nouvel exécutif s'est engagé à reconstruire rapidement la confiance, en prenant des décisions managériales fortes, même en cours de saison, et ce afin d'imprimer un nouveau tempo, avec la perspective de l'attribution des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Un nouvel organigramme a ainsi été posé et mis en œuvre, avec l'objectif de remobiliser toutes les ressources de la fédération (des clubs jusqu'au siège), de recréer un sentiment d'appartenance collective et de la solidarité, et de permettre à chacun, à son niveau, de se sentir pleinement acteur du projet de la fédération et de ses résultats.

Les Cadres Techniques ont été repositionnés à travers la réflexion sur leurs lettres de mission (notamment la répartition entre leurs missions nationales et régionales) et sur leurs perspectives d'évolution de carrière professionnelle. Concernant les territoires, il leur a été proposé d'être accompagnés dans la rédaction de leur projet de développement territorial, et d'être suivis dans la mise en œuvre des conventions ETR (financement et coordination des ETR, rôle des CTCR, etc...).

2. MODALITES DE DECISIONS ENTRE ELUS / TECHNICIENS

Dans le cadre de l'élaboration du PPF, des visites ont été organisées dans les territoires. Y ont participé des élus et des techniciens, voire le DTN lui-même. Ces visites ont permis d'écouter les acteurs régionaux, de mieux comprendre leur vision, et de construire avec eux, progressivement, les différentes pièces du PPF. Le colloque de l'Outre-mer (en mars 2017) a permis une rencontre avec les élus et les techniciens des DROM-COM. De mai à octobre 2017 ont été rencontrés, sur chaque territoire, les élus et techniciens de toutes les régions métropolitaines.

3. MISE EN ŒUVRE DE L'AUTORITE FONCTIONNELLE DU DTN

Les grands principes du projet de performance :

La mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle du DTN s'appuie sur les grands principes suivants et développés ci-dessus (Cf. Stratégies fédérales du projet de performance) :

- La performance ;
- La responsabilisation ;
- Le décloisonnement ;
- Le travail collaboratif ;
- La bienveillance et la confiance.

L'organigramme :

L'organigramme de la Fédération constitue l'annexe 4 du présent document.

La coordination du dispositif :

La coordination générale du dispositif repose, avant tout, sur la tenue de réunions hebdomadaires des DTN adjoints, présidées par le DTN. De leur côté, les DTN adjoints en charge de l'équipe de France olympique et paralympique ainsi que du PPF organisent régulièrement des rencontres, respectivement avec (et entre) les Head coach et les CIR, dans une recherche permanente de décloisonnement.

La coordination du dispositif passe également par le partage des informations avec l'ensemble des agents de la fédération, au siège ou en région. Une newsletter fédérale, intitulée *Info DTN FFCK*, a été lancée en juillet 2017, avec une périodicité bimensuelle.

Le souci de décloisonner au maximum les informations, de mutualiser les pratiques et les expertises, d'encourager chacun à co-construire les avancées du projet, se décline aussi à travers l'organisation de colloques par la Direction Technique Nationale :

- Le colloque annuel des cadres techniques (auquel sont également conviés les agents des comités régionaux et départementaux) et les regroupements des CTCRC ;
- Le colloque des entraîneurs du PPF ;
- Le colloque des agents de développement et assistant(e)s FFCK/CRCK.

Le suivi et l'évaluation de l'action des acteurs au sein du dispositif

Outre l'évaluation de la mise en œuvre du dispositif, le DTN attache une importance toute particulière à l'accompagnement des cadres dans leur mission. Une personne dédiée a été recrutée à cet effet. Rattachée directement au DTN, elle assure le suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre des lettres de mission, la gestion des problématiques d'ordre interpersonnel, etc... Les mots d'ordre du DTN à ses cadres techniques sont : délégation, responsabilisation, confiance.

4. STRATEGIE D'EVOLUTION DE CARRIERE DES ENTRAINEURS

Les objectifs suivants ont été clairement affichés et déclinés :

- Accompagner les projets de carrière et permettre aux CTS de construire un projet professionnel et de mobilité au sein de la FFCK : en créant un poste dédié sur l'accompagnement RH des cadres et des entraîneurs ;
- Valoriser les cadres et leurs compétences et redéfinir les missions des Cadres Techniques au regard des orientations du projet fédéral : en les valorisant au travers de missions nationales et en créant des cellules d'experts ;
- Mettre en place une politique de recrutement en phase avec les nouvelles orientations : en ciblant les besoins en entraînement et en accompagnant le cas échéant les entraîneurs en poste vers d'autres missions.

5. CAPITALISATION ET TRANSMISSION DE SAVOIRS

Les orientations fédérales incitent l'ensemble des cadres techniques à être participatifs et proactifs en matière de production de documents et d'outils à destination des entraîneur(e)s du réseau. Cela prend notamment la forme de contributions à la lettre mensuelle des entraîneur(e)s. L'idée est de relancer un nouveau modèle de "production pédagogique", avec l'objectif de relier tous (toutes) les entraîneur(e)s de la fédération : de club, en pôle Espoir/France, professionnels et/ou bénévoles.

L'objectif est également de travailler sur des outils de partage et de mutualisation :

- En lien notamment avec l'INSEP et le Grand INSEP ;
- En développant une plateforme d'échanges collaboratifs pour l'ensemble des agents de la fédération, au siège ou en région.

6. INFORMATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES ENTRAINEURS

La stratégie de la formation des entraîneurs repose sur les bases suivantes :

- La FFCK est dépositaire de la formation de ses entraîneurs et de la culture de ses disciplines de compétition.
- La formation doit avoir du sens : elle donne du corps au réseau des entraîneurs, qui peut devenir une « communauté apprenante » et développer des compétences collectives ;
- La formation des entraîneurs est au service de la performance ;
- La filière fédérale est connectée à la filière professionnelle.

Sur le plan opérationnel, le choix a été privilégié de relier la stratégie RH et la formation des entraîneurs en :

- Reliant les lettres de missions aux missions des CT, et donc des entraîneurs, concernant leur formation (enjeu de structuration).
- Identifiant mieux le degré d'intervention des cadres dans la formation des entraîneurs entre :
 - o les interventions de type témoignage (ne nécessitant pas de compétence de formateur) ;
 - o les formations nécessitant des compétences de formateur ;
 - o la coordination pédagogique de sessions de formation, nécessitant un degré supérieur de compétences (ingénierie de formation, animation de formations, management d'intervenants et de formateurs).

Deux leviers ont été identifiés pour mettre en œuvre une FPC efficace pour les entraîneurs :

- Une semaine annuelle de regroupement et de planification par collectif pour caler, pour chaque entraîneur, les interventions en formation, afin que ces missions soient intégrées dans leur plan de charge et planifiées ;
- Des entretiens annuels pour identifier les besoins en formation de chacun : en outils, compétences, procédures communes pour assurer un recueil des besoins en formation.

Par ailleurs, le PPF doit représenter un levier d'amélioration des compétences individuelles et collectives des entraîneurs de toutes les structures, en cohérence avec la place qu'ils occupent. Pour cela, il est important de disposer d'un état des lieux des qualifications détenues par les entraîneurs du PPF, d'identifier leurs besoins en formations, et de relier des niveaux de qualifications fédérales et professionnelles à la place occupée dans le PPF (voire dans les collectifs).

7. DISPOSITIFS ET PROJETS DE RECHERCHE, DEVELOPPEMENT ET ACCOMPAGNEMENT SCIENTIFIQUE.

Les trois collectifs de l'équipe de France olympique et paralympique peuvent s'appuyer sur trois cellules dites « connexes ». Il s'agit de :

- La cellule de soutien à la performance pour l'accompagnement sur les questions liées à la vidéo, au chronométrage, à la logistique,...
- La cellule d'accompagnement à la performance sur les questions touchant à la préparation physique, la planification de l'entraînement, la nutrition, l'accompagnement psychologique de la performance,...
- La cellule d'innovation technologique sur l'ensemble des problématiques liées au matériel et à la veille technologique.

La cellule d'innovation technologique, qui concerne les athlètes « médaillables », vise à :

- Mettre en place une stratégie d'innovation et à gérer les relations avec les partenaires institutionnels et industriels ;
- Accompagner les athlètes dans la recherche et le développement des matériels les plus adaptés à la performance.

H. PROGRAMMATION ET FINANCEMENT

1. L'ÉVALUATION DES BESOINS SPÉCIFIQUES (MATÉRIEL, INSTALLATIONS, CONDITIONS D'ENTRAÎNEMENT, RECHERCHE,...)

Cette évaluation des besoins spécifiques se fait à partir des cellules connexes. Placées sous la responsabilité de la manager, ces cellules sont animées par un (une) responsable et leur mise en place est en cours :

Mise en action de la cellule soutien à la performance

Si le champ d'intervention de cette cellule est très vaste, il y a plusieurs axes qui laissent apparaître dès à présent des besoins spécifiques.

En premier lieu, les sites de préparation de l'équipe olympique et paralympique devront être adaptés pour répondre aux standards internationaux en la matière, avec par exemple :

- Installation sur le site Olympique et Paralympique de Vaires-sur-Marne, dès janvier 2018 :
 - o Intégration du Pôle dans le nouvel équipement (prise en charge des coûts,...) ;
 - o Négociation des créneaux d'eau vive ;
 - o Installation des DATA sur le site de Vaires-sur-Marne ;
 - o Installation d'un système de vidéo et de chronométrage automatique ;
 - o Fréquentation ponctuelle des sportifs du Paracanoë, puis mise en place progressive de la permanence de l'entraînement.
- Optimisation de l'opérationnalité du stade d'eau vive de Pau :
 - o Négociation de la convention avec le propriétaire avec notamment les créneaux d'eau vive ;
 - o Installation des DATA sur le site de Pau.
- Développement de l'environnement de la Haute Performance pour nos élites et la relève « Génération Paris 2024 » sur les 2 sites.

En second lieu, d'autres pistes plus généralistes peuvent être identifiées :

- L'acquisition de matériel de pointe pour les Equipes de France (bateaux, équipements spécifiques (pagaies, jupes, gilets, gouvernails,...)) ;
- L'acquisition de véhicules adaptés, dédiés aux déplacements du collectif Paracanoë ;
- L'aménagement des sites pour la mise en accessibilité « Handicap » (Pôle France, Pôle Espoir...) ;

- L'optimisation des déplacements en stages et en compétitions internationales Paracanoë, notamment hors Europe.

Mise en action de la Cellule d'Accompagnement à la Performance

Cette cellule constitue un axe central du projet de performance. Elle ne nécessite pas de moyens supplémentaires mais plutôt une mise en action coordonnée de moyens existants, notamment chez nos partenaires (réseau Grand INSEP, INSEP-MOP, etc.).

Cette synergie de moyens sera mise au service d'un accompagnement spécifique et privilégié des élites avec l'identification des besoins en termes d'expertise dans les domaines de la récupération, nutrition, gestion sommeil, décalage horaire, etc...

Mise en œuvre de la Cellule Innovation Technologique

Eu égard aux enjeux liés aux matériels dans nos disciplines, il apparaît urgent et stratégique d'investir pleinement la matière.

Plusieurs thèmes peuvent être dès à présent identifiés :

- Recherche et développement de l'ergonomie des calages de bateaux (sièges, cale-genou, barre à pieds) notamment adaptée au handicap ;
- Recherche et développement en matière de construction des embarcations ;
- Étude de la traînée hydrodynamique des coques de bateau, notamment celle liée à la jauge spécifique des bateaux de Paracanoë, différente de celle des bateaux de Course en Ligne ;
- Travail sur la relation cadence/vitesse optimale (DATA, modélisation technique....) ;
- Travaux sur les besoins spécifiques handicap/entraînement en kayak et en pirogue.

Le déploiement de cette cellule implique le développement de relations partenariales avec des laboratoires dans le champ concerné et avec des industriels qui pourraient soutenir la démarche et le projet Paris 2024. La participation de l'État ou de ses établissements semble néanmoins nécessaire surtout pour générer un effet levier important.

Optimisation de la Cellule Médicale et Paramédicale

La mise en place de cette cellule est une forte volonté des staffs mais également des acteurs médicaux et paramédicaux eux-mêmes. L'enjeu est clairement de gagner en efficacité et en efficience dans le suivi médical et paramédical des athlètes.

Un « Head Médical » a été nommé et coordonnera cette cellule transversale. Il semble nécessaire également d'envisager la revalorisation des indemnités et des vacations médicales et paramédicales.

In fine, cette cellule permettra un accompagnement spécifique et privilégié des élites avec une identification des besoins en termes d'expertise dans les domaines des soins particuliers pouvant émaner de leurs besoins.



Mise en action de la Cellule Accompagnement des Entraîneurs avec des moyens humains et financiers à prévoir.

2. LES PISTES D'OPTIMISATION DU MODELE ECONOMIQUE

Eu égard à la situation budgétaire actuelle, la perspective de 2024 ne peut reposer sur une éventuelle manne publique qui viendrait abonder nos projets. Dès lors, il convient d'envisager des pistes d'optimisation de notre modèle économique. Deux principales pistes peuvent d'ores et déjà être dessinées.

En premier lieu, des gains d'efficience sont possibles. L'enjeu actuel est moins de capter de nouveaux moyens que d'optimiser les moyens actuellement disponibles. Pour ce faire, deux axes seront retenus. D'une part, les moyens seront clairement priorisés et ciblés sur la haute performance olympique et paralympique. Le modèle du sport administré doit donc être dépassé pour laisser place à un accompagnement singulier de chaque projet de performance.

En second lieu, les ressources accompagnant notre projet doivent être diversifiées. Pour ce faire, la possibilité de définir des partenariats non nationaux, pour une structure, pour un projet, pour un athlète sera ouverte. Cette diversification des ressources recèle un réel potentiel qu'il conviendra d'exploiter en dépassant les conceptions précédentes.

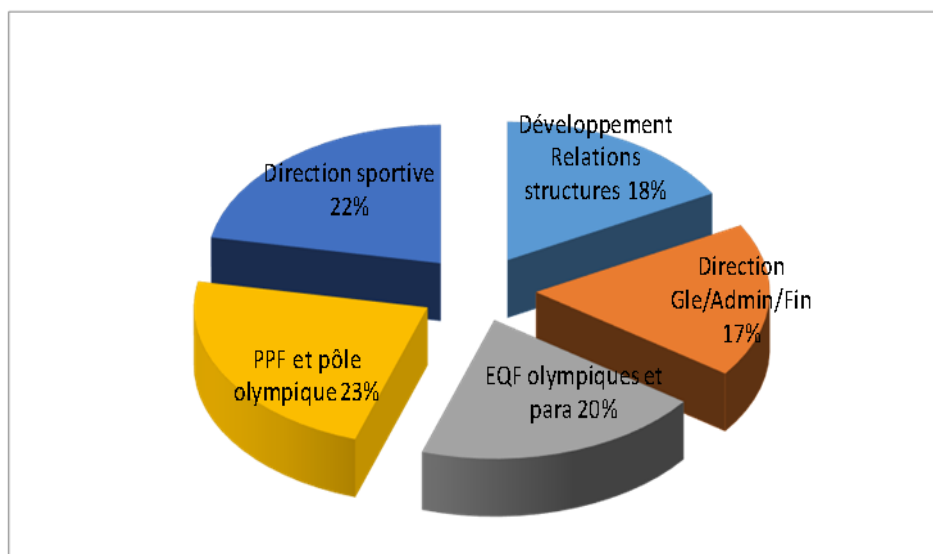
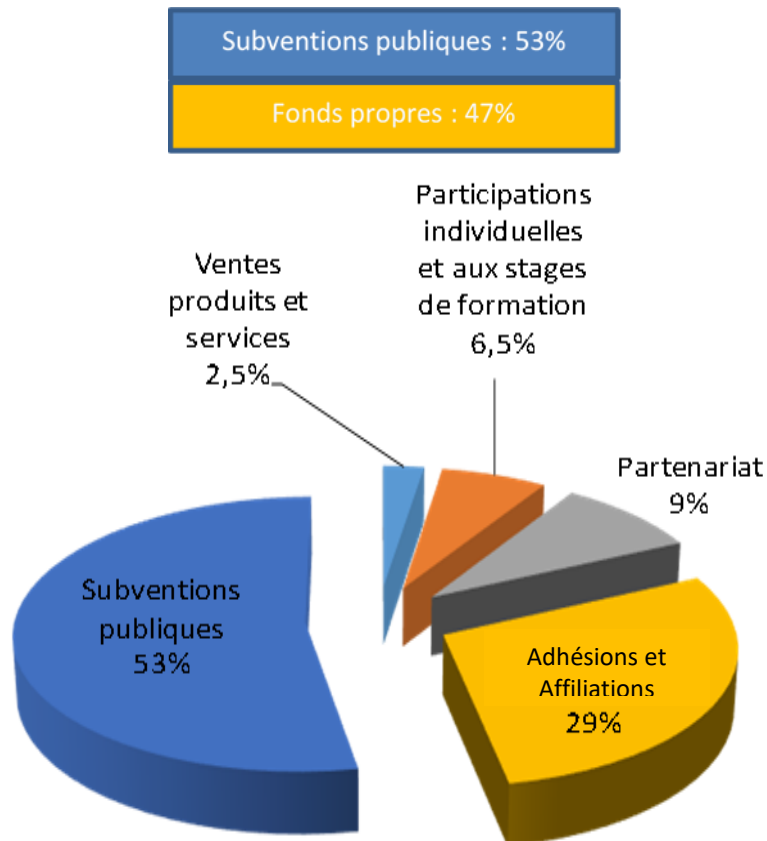
Néanmoins, l'État et les collectivités locales conservent un rôle central dans le déploiement de cette optimisation. C'est moins un effet de masse qu'un effet de levier qu'il faudra rechercher.

3. LA STRATEGIE DE CONCERTATION AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES POUR L'IMPLANTATION DES STRUCTURES, HORS OU DANS LES ETABLISSEMENTS

En 2002, la Fédération s'est lancée dans un vaste programme de rénovation de sa filière d'accès au Haut Niveau. Le colloque du collectif des conseillers sportifs a permis de débattre des principaux critères de qualité des installations sportives dédiées à une pratique de Haut Niveau. Ces attendus ont été formalisés avec l'aide d'un architecte, ancien SHN en canoë, dans un cahier des charges des bâtiments et des stades de pratique. Sur cette base, dix régions se sont investies pour faire valoir leurs arguments et leurs déterminations à l'implantation sur leur territoire d'un pôle France couplé à un pôle Espoir. Dans leur globalité, la qualité des dossiers fût remarquable et les projets d'infrastructures furent conformes. L'engagement des partenaires (Comité régional CK, Conseil départemental, Conseil régional, Collectivités locales, INSEP, DRJSCS, CREPS,...) a été important. Le jury, dans le respect d'une répartition harmonieuse et cardinale sur le territoire national, a retenu en octobre 2003, les candidatures de Cesson-sévigné, Nancy, Vaires-sur-Marne, Toulouse et Pau. Le respect des engagements et des délais de réalisation, avancés lors des présentations par les partenaires à l'occasion de l'instruction des candidatures, permet depuis près de 15 ans de bénéficier d'infrastructures de très grande qualité (3 créations et 2 réhabilitations). Aujourd'hui ces partenariats perdurent et englobent les services aux sportifs, la mise à disposition et la maintenance des infrastructures, les modes de financement des charges de fonctionnement, le partage de la vision de l'évolution de la filière d'accès au Haut Niveau et la volonté de collaboration avec la Direction Technique Nationale de la FFCK.

4. LE BUDGET FEDERAL ET LE BUDGET DU HAUT NIVEAU.

Le budget fédéral représente plus de 6,6 millions d'euros. Les recettes proviennent pour près de 50% de subventions publiques qui sont très clairement fléchées en direction du sport de haut niveau. La fédération est en train de rénover son modèle économique afin de progressivement développer ses ressources propres. Pour ce faire, de nombreux services ont été récemment déployés ou vont l'être prochainement.



5. LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE

Le budget du haut niveau a été réorganisé en 3 grandes directions pour plus de lisibilité et un meilleur suivi.

Chaque direction est sous la responsabilité d'un Directeur Technique National Adjoint garant du suivi budgétaire et de la bonne exécution de celui-ci dans la limite du cadre fixé et en lien avec les responsables de pôle, les Managers ou les Head coach.

La direction de l'Équipe de France Olympique et Paralympique

Elle regroupe les collectifs Course en Ligne, Paracanoë et Slalom.

Les principaux postes budgétaires sont :

- Stages et compétitions des différentes catégories ;
- Encadrement médical et paramédical des actions ;
- Primes aux sportifs de haut niveau ;
- Matériel.

La direction du Projet de Performance Fédéral (PPF) et du pôle olympique et paralympique

Elle regroupe notamment les différentes structures du parcours d'excellence (PEX) : pôle olympique et paralympique de l'INSEP/Vaires-sur-Marne, les pôles France Relève de Cesson-Sévigné, Nancy et de Toulouse/Pau.

Les principaux postes budgétaires sont :

- Fonctionnement des pôles ;
- Matériel ;
- Services aux sportifs ;
- Suivi Médical Réglementaire (SMR) ;
- Encadrement médical et paramédical des pôles ;
- Stages inter pôles ;
- Actions de suivi du PPF.

La direction sportive

Elle regroupe notamment les disciplines de Haut Niveau ministériel : Marathon, Descente et Kayak-Polo ainsi que les disciplines de Haut Niveau fédéral.

En 2017, hors fonction soutien, le budget du haut niveau représente un peu moins de 2,8 millions d'euros (inclus les aides personnalisées, le matériel, les primes aux sportifs, le suivi médical et l'encadrement médical,...)

- 1 059 000 euros pour la préparation des équipes de France olympiques et paralympiques ;
- 148 000 euros pour la préparation des équipes de France non olympiques ;

- 1 084 000 euros pour la mise en œuvre du parcours d'excellence sportive : fonctionnement des structures, suivi médical,...
- 435 770 euros pour le soutien à la performance (aides personnalisées, primes,...).

I. ÉVALUATION

En complément des éléments déjà détaillés dans l'ensemble du PPF, un accent particulier est porté sur notre conception de l'évaluation, son contexte, sa finalité, ses acteurs, ses points de vigilance,...

L'évaluation d'un projet passe par un travail humain de comparaison **entre** un ensemble de volontés, d'intentions et d'actions que les concepteurs du projet veulent poursuivre **et** le réalisé c'est-à-dire ce qui s'inscrit effectivement dans la réalité.

Ces notions prévision/réalisation doivent être appliquées sur le double versant :

- du **contenu même du projet**, soit la réalisation de très hautes performances lors des compétitions internationales de référence et notamment les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020 et Paris 2024, déclinées de l'intention à l'action ;
- des **modes de fonctionnement du projet** retenus, soit l'ingénierie (aspects technico-économiques, organisationnels, sociaux) déclinée là encore de l'intention à l'action.

Le **projet sportif** a des temporalités plus ou moins courtes dès lors qu'il se détaille :

- en planification sur l'olympiade, période de 4 ans, ou sur une saison sportive, période d'un an, qui se décline en périodes hivernales ou précompétitives de l'ordre de plusieurs mois ;
- en programmation d'entraînement, la semaine est généralement l'unité de temps du microcycle, l'entraînement quant à lui se décline en heure au quotidien.

Par ailleurs, le projet sportif de l'athlète s'inscrit dans un projet plus large, son **projet social**. Celui-ci propose des projections à 4, 8, 12 ans et plus dès lors que l'on envisage sa formation professionnelle, sa formation sportive, sa vie familiale, sa vie professionnelle,...

Le projet sportif et le projet social de chaque sportif constituent son **projet de performance individuel (PPI)**.

Quel que soit l'espace-temps, l'évaluation doit être opérante :

- L'évaluation **micro opérationnelle** au jour le jour, heure par heure, minute par minute, seconde par seconde, menée par la ou les personnes qui portent l'action, principalement le sportif mais également, sur la périphérie de cercles concentriques qui s'éloignent, les membres du groupe d'entraînement, l'entraîneur, le préparateur physique, le batelier, l'ostéopathe,... et toute personne qui intervient directement dans l'action quotidienne du sportif ;
- L'évaluation **opérationnelle**, qui consiste à faire la synthèse à toutes les périodes des observations recueillies au quotidien, menée par la ou les personnes qui portent le projet principalement le Head coach, le Manager, le Coordinateur Inter Régional;

- L'évaluation **institutionnelle** avec l'ensemble des partenaires sur l'ensemble du projet une fois par an, menée par la ou les personnes qui portent la responsabilité du projet principalement la Direction Technique Nationale (DTN, DTNa).

Cette évaluation s'appuie sur le Projet de Performance Individuel (PPI) pour les personnes physiques (sportif, staff, Head coach,...) et le Projet de Performance de Structure (PPS) pour les structures (Pôle, DRE, DRP, Equipe de France, collectif, etc.). Cette évaluation est réalisée sur un prisme quantitatif et surtout qualitatif.

De plus, la capitalisation des informations relatives au travail réalisé, corrélée aux résultats obtenus, devient un outil efficace de diagnostic et d'aide à la décision, indispensable à une régulation objective de l'action au quotidien. Ce suivi doit être en permanence tenu à jour.

Chacun doit s'interroger au regard de sa situation, sur la définition de son rôle et sur les limites de sa responsabilité dans ces démarches d'évaluation. C'est pourquoi l'analyse des résultats de chaque projet de performance est surtout l'objet d'une évaluation formative qui ne doit donc pas être seulement descendante.

De même chacune de ces évaluations a :

- **ses objectifs** (guider, ajuster, rendre compte, argumenter, justifier, aider à la décision,...) ;
- **sa temporalité** (instant présent, jour, période, saison sportive, olympiade) ;
- **ses cibles**, en distinguant les « bénéficiaires » du projet (les sportives et les sportifs) et les acteurs qui contribuent à la mise en œuvre (entraîneurs, coordinateurs inter-régionaux, Head coach, managers, directeurs, élus, partenaires institutionnels,...) ;
- **ses outils** [observations directes, entretiens formels et non formels, questionnaires, sondages, réunions (comité de pilotage, groupe de suivi), vidéo,...].

Plusieurs points de vigilance peuvent dès à présent être identifiés :

- Il est difficile d'être à la fois coordinateur opérationnel et évaluateur en capacité à porter un regard critique sur ce que l'on a construit ;
- Il est nécessaire d'intégrer la réflexion sur l'évaluation dès la construction du projet, de trouver des indicateurs à priori ;
- Concernant la démarche d'évaluation, il faut encore accentuer les efforts d'explication vis-à-vis de tous et notamment des sportifs ;
- Ce sont les actions qui chaque année vont changer, de nouvelles vont être menées, certaines vont disparaître ou être modifiées. Les finalités et les grands axes du projet sont quant à eux inscrits au moins dans la durée de l'olympiade, du PPF. Il est important de bien distinguer **les objets d'évaluation et leur temporalité** ;

- Concevoir une évaluation, ses outils et sa mise en œuvre, est un exercice difficile. C'est pourquoi l'évaluation d'un projet tout comme sa construction doit se faire dans une démarche résolument participative. Pour cela, il est indispensable que des acteurs qui travaillent ensemble se mettent d'accord sur un vocabulaire, un référentiel commun ;
- Il ne s'agit pas de brusquer les personnes mais de les accompagner dans ce qui semble possible de faire, ici, maintenant, au plan du projet et des modes de fonctionnement. Les acteurs qui utilisent la notion d'accompagnement s'entendent pour rappeler la définition courante où « **Accompagner est se joindre à quelqu'un, pour aller là où il va, en même temps que lui** ». Cette définition souligne que la relation interpersonnelle y est déterminante et nécessite toute l'attention du professionnel notamment de l'entraîneur, du coordinateur, du Head coach, du Manager,... ;
- Pour autant, un engagement fort des acteurs est souhaité et peut être ainsi décliné : dire et écrire ce que l'on veut faire, faire ce que l'on dit, le faire bien, dans de bonnes conditions. Toutefois il faut **accepter que la démarche d'évaluation puisse conduire à l'évolution, à la mise en perspective, voire à la remise en cause** ;
- Les caractéristiques du Projet de Performance Fédéral amènent le débat sur les valeurs et génère quelques inquiétudes :
 - la crainte de finalités qui induisent un formatage des sportifs, les experts pensent ce qui est bon pour les sportifs, les experts seuls indiquent les besoins des sportifs, parfois la solution se trouve hors du cadre ;
 - la crainte de perdre le contrôle. Interroger sincèrement les sportifs, leur laisser une zone réelle d'autodétermination ne signifie pas la liberté de tout faire ou de faire n'importe quoi sans aucun cadrage ou accompagnement ;
 - la difficulté de se mettre d'accord sur des finalités, des moyens, sur une évaluation, avec des personnes ne voulant rien lâcher de leur zone de pouvoir ;
 - les craintes de manipulation ou de lobby, étayées par des évaluations partielles (orientées), commanditées et/ou réalisées par un ou des partenaires sceptiques ou opposés au projet.
- la charge de travail liée à l'évaluation en référence au profilage des postes (métier, fonctions, missions, compétences), doit être développée et quantifiée dans la lettre de mission et/ou la fiche de poste de chaque acteur ;
- l'évaluation fait appel à des techniques et des compétences spécifiques que l'on peut acquérir ou que l'on peut solliciter auprès de prestataires spécialisés.

In fine, dans la mise en relation des objectifs, des moyens et le réalisé, chacun doit trouver **une source d'inspiration pour inventer des principes et inventer des démarches spécifiques.**

« À chaque fois que nous recommençons, nous recommençons pour la première fois sur la base de ce qui a déjà été fait. Nos essais ou erreurs laissent des traces qui servent de tremplin aux essais suivants pour finalement, par condensation de singularités, toujours plus affiner le sens produit.

La répétition est liée à une antériorité mais elle est surtout comme **une puissance accumulée**. Chaque tentative répète toutes les autres mais dans de nouvelles circonstances qui, par retour, par variation et par sélection, densifient les solutions déjà trouvées et préparent ainsi à la fois une nouvelle manière de poser le problème et d'y apporter une solution. » (‘‘La performance, à la recherche du sens’’ - François BIGREL - Jan2010)

Cette prise en compte de l'action située, de sa temporalité et de son évaluation, apporte au sportif et à tous ceux qui l'accompagnent, une réflexion authentique et sincère sur l'action. Elle contribue à **la lucidité dont chacun doit faire preuve en toute circonstance**.

ANNEXES

ANNEXE 1 : CAHIER DES CHARGES DES STRUCTURES DU PEX

POLE FRANCE RELEVÉ

	ITEMS à renseigner	À décliner en indicateurs objectifs et observables
Positionnement au sein du PPF	Objectif général : → accession au haut niveau	Préparer à la confrontation internationale et alimenter le pôle olympique et paralympique de l'INSEP/Vaires-sur-Marne.
	Indicateurs de résultats 1-Niveau de recrutement des sportifs 2-Niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure	1-Liste SHN (Elite, Senior, Relève) ou collectifs nationaux. Commission d'admission. 2- gagner des titres nationaux et des médailles internationales dans sa catégorie d'âge
	Coordonnateur : → statut, tutelle, compétences...	Le coordinateur Interrégional pour chaque structure et le Directeur du Projet de performance fédéral (DTNa) pour les 4 pôles.
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention...	1 Coordinateur interrégional – CIR (CTN) De 2 à 4 Entraîneurs à temps plein en fonction des effectifs. 4 Cellules connexes dont SMR et suivi socioprofessionnel
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	De 9 à 35 sportifs, filles et garçons, inscrits en listes SHN ou collectifs nationaux. A minima 9 sportifs dont 5 SHN (Elite, Senior, Relève) moyenné sur l'olympiade. Avoir satisfait aux exigences de la SMR. Recrutement national.
Éléments du fonctionnement sportif	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité...	Installations nautiques adaptées à la pratique des disciplines préparées, salle de musculation, vestiaire fille et vestiaire garçon, bureaux, restauration, hébergement. Grand INSEP : Infrastructures ainsi qu'un ensemble de services dédiés au suivi des SHN
	Fonctionnement → budget, partenaires, part fédérale...	Budget fédéral (Convention d'objectif)
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...	15 à 20 heures par semaine 48 semaines par an
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	Le coordinateur avec l'appui de la cellule suivi socioprofessionnel
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation...	Le coordinateur s'assure du respect des exigences légales relatives à la SMR et la lutte contre le dopage.
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume...	Le coordinateur met en œuvre une offre de soins (médecin référent, kinésithérapeute référent, suivi psychologique,... selon les besoins.
Financement de la structure	Budget fédéral (Convention d'objectif)	

PÔLE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE INSEP/VAIRES-SUR-MARNE

	ITEMS à renseigner	À décliner en indicateurs objectifs et observables
Positionnement au sein du PPF	Objectif général : → accession au haut niveau	Gagner des titres et des médailles européennes, mondiales, olympiques et paralympiques.
	Indicateurs de résultats 1-Niveau de recrutement des sportifs 2-Niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure	1-Liste SHN Elite, Senior, Relève. Commission d'admission. 2- Accéder aux finales et aux podiums des compétitions internationales de référence dont les Jeux Olympiques & Paralympiques.
	Coordonnateur : → statut, tutelle, compétences...	Directeur du projet de performance fédéral et du pôle olympique et paralympique (DTNa)
	Encadrement → qualification, conditions d'intervention...	1 Coordinateur interrégional – CIR (CTN) 3 Entraîneurs à temps plein (puis 5 à la livraison du bassin de slalom) 4 Cellules connexes dont SMR, suivi socioprofessionnel
	Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement...	15 SHN (puis 30-40 à la livraison du bassin de slalom). Filles et garçons. Inscrits en listes SHN Elite, Senior, Relève. Avoir satisfait aux exigences de la SMR. Recrutement national.
Éléments du fonctionnement sportif	Installations → spécifiques, générales, récupération, disponibilité...	Vaires-sur-Marne : Installations nautiques adaptées à la pratique des disciplines préparées, salle de musculation, vestiaire fille et vestiaire garçon, bureaux, restauration, hébergement. INSEP : Infrastructures ainsi qu'un ensemble de services dédiés à l'excellence
	Fonctionnement → budget, partenaires, part fédérale...	Budget fédéral (Convention d'objectif)
	Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines...	20 heures par semaine 48 semaines par an
Suivi des sportifs	Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ...	Le coordinateur avec l'appui de la cellule suivi socioprofessionnel
	Mise en œuvre du suivi médical réglementaire → responsable, organisation...	Le coordinateur s'assure du respect des exigences légales relatives à la SMR et la lutte contre le dopage.
	Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume...	L'INSEP met en œuvre une offre de soins (médecin référent, kinésithérapeute référent, suivi psychologique,... selon les besoins.
Financement de la structure	Budget fédéral (Convention d'objectif)	

ANNEXE 2 : CAHIER DES CHARGES D'UNE STRUCTURE DU PASS (POLE ESPOIR-DRE)

	ITEMS à renseigner À décliner en indicateurs objectifs et observables
Positionnement au sein du PPF	<p>Objectif général : Accéder au haut niveau. Repérer, former et alimenter les pôles France Relève.</p>
	<p>Indicateurs de résultats 1-Niveau de recrutement des sportifs : Liste Espoir 2-Niveau sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de la structure : Nombre de sportif en activité ayant accédé à une liste ministérielle Relève ou supérieure comportant un tiers de filles. Ne sont comptabilisées que les accessions durables résultant d'une préparation au sein de la même structure PASS. Le nombre minimum est de 3. Pour les DRE et DRP, le nombre minimum de sportifs est lié au nombre de clubs composant le DRE : 4 si 2 clubs, 5 si 3 clubs, 6 si 4 clubs... (incrémentation +1 par club supplémentaire).</p>
	<p>Coordonnateur : → statut, tutelle, compétences... CTR-C nommé par le DTN qui le représente localement.</p>
	<p>Encadrement → qualification, conditions d'intervention... Un référent chargé du suivi et de la gestion administrative désigné par le responsable local de la structure. Un entraîneur à plein temps, présent à toutes les séances d'entraînement programmées. titulaire d'un diplôme, au moins de niveau IV, permettant l'encadrement des disciplines accueillies sur la structure. Il peut être assisté par d'autres entraîneurs ou éducateurs pourvus de la qualification nécessaire.</p>
	<p>Population → nombre de sportifs minimum et maximum, qualité, critères géographiques et sportifs de recrutement... De 8 à 12 et plus pour les DRE en fonction du nombre de clubs associés. Filles et garçons. Inscrits en listes Espoir. Avoir satisfait aux exigences de la SMR. Recrutement régional.</p>
	Éléments du fonctionnement sportif
<p>Fonctionnement → budget, partenaires, part fédérale... Porteur: Comité régional CK. Partenaires: Collectivités territoriales (Conseil régional, Conseil départemental, collectivités locales dont EPCI), DRJSCS (BOP, CNDS et vacations), partenaires privés. Part fédérale: 10% ETP de CTR-C, prise en charge de la SMR, de la formation et de l'accompagnement des entraîneurs des structures via la cellule connexe « Accompagnement des entraîneurs et transmission », les pôles France Relève et les équipes de France. Services : collectivités locales, EPCI (entretien, maintenance des infrastructures et des installations nautiques), les structures labellisées Grand INSEP.</p>	
<p>Volume d'entraînement → nombre d'heures par semaine, nombre de semaines... 8 à 15 heures par semaine au moins 36 semaines par an (période scolaire)</p>	

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Suivi des sportifs</p>	<p>Mise en œuvre du double projet → responsable, organisation, ... Réfèrent de la structure, en relation avec le CTR-C et l'entraîneur, assure la liaison avec les établissements de formation</p>
	<p>Mise en œuvre de la surveillance médicale réglementaire → responsable, organisation... Le CTR-C s'assure du respect des exigences légales relatives à la SMR et à la lutte contre le dopage.</p>
	<p>Offre de soins paramédicaux, médicaux et psychologiques → responsables, organisation, volume... Le CTR-C met en œuvre une offre de soins disponible à proximité : médecin réfèrent, vacations de kinésithérapie, suivi psychologique,... selon les besoins.</p>
<p>Financement de la structure</p>	<p>Le responsable local de la structure et de sa gestion est le/la Président(e) du Comité régional de Canoë-kayak. Ces structures ont une reconnaissance institutionnelle et bénéficient le cas échéant d'un accompagnement et d'un soutien d'un établissement public (type CREPS). La structure doit faire preuve de la soutenabilité budgétaire de son mix budgétaire. Elles ne bénéficient pas de financement direct de la convention d'objectifs liant la fédération et l'Etat. De même, pour évaluer la soutenabilité budgétaire de son mix, les aides à l'emploi pour le recrutement de l'entraîneur ne sont pas prises en compte.</p> <p>En revanche, elles bénéficient :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des subventions attribuées par les services déconcentrés du Ministère chargé des Sports (DRJSCS : BOP, CNDS et vacations) ; - des subventions des collectivités territoriales ; - des subventions du Comité régional de Canoë-kayak ; - du montant des inscriptions des sportifs à la structure ; - d'autres sources de financement,... <p>En fonction des territoires, la composition du mix budgétaire est variable.</p> <p>Part fédérale : 10% ETP de CTR-C, prise en charge de la SMR. Il convient également de rappeler que, dans le cadre de la convention d'objectif, la filière de formation a pour vocation de « Monter en compétence » les entraîneurs de ces structures.</p>

ANNEXE 3 : CONVENTION FEDERATION / SHN EN ACTIVITE

Le [décret no 2016-1287 du 29 septembre 2016](#) fixe les attentes de cette convention.

CONVENTION INDIVIDUELLE DU SPORTIF 2017-2018

La présente convention s'adresse aux sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau.

Elle est conclue entre :

La FEDERATION FRANCAISE DE CANOË-KAYAK (FFCK), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au 87, quai de la Marne, 94340 JOINVILLE-LE-PONT, représentée par :

- son Président, Monsieur Jean ZOUNGRANA,
- son Directeur technique national (DTN), Monsieur Ludovic ROYÉ

Ci-après dénommée « **FFCK** »,

D'une part ; et,

L'ATHLETE « **Nom/Prénom** » inscrit sur la liste ministérielle des Sportifs de haut niveau.

Ci-après dénommé « **l'athlète** »,

D'autre part.

LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

SECTION 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Article 1 : Préambule

L'objet de la **Fédération française de Canoë-Kayak (FFCK)** est de développer la pratique des sports de pagaie sur l'ensemble du territoire national et, par délégation du Ministère en charge des Sports, de mettre en œuvre une stratégie sportive destinée à optimiser les performances de ses athlètes lors des compétitions nationales et internationales de référence.

Représenter son pays et remporter des victoires au plus haut niveau international est une consécration à laquelle aspire tout Sportif de Haut Niveau (SHN). C'est le fruit, non seulement d'un long investissement sportif personnel, mais aussi de l'efficacité du système fédéral. Dans ce cadre, l'**athlète** n'agit pas seulement à titre individuel : il représente sa Nation, sa Fédération et son club.

Au regard des éléments énoncés ci-dessus et conformément à la réglementation en vigueur, la présente convention a pour objet de déterminer les droits et obligations réciproques de la **FFCK** et de chaque Sportif de Haut Niveau de la Fédération pour prévenir tout litige dans leur relation.

Article 2 : Conditions préalables à la signature de la convention

Monsieur/Monsieur « **Nom/prénom** » doit être licencié(e) dans un club affilié à la Fédération au moment de la signature de la présente convention.

Le sportif doit porter à la connaissance de son club la présente convention.

La Fédération et **Madame/ Monsieur** « **Nom/prénom** » sont soumis au respect du règlement disciplinaire et au règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage prévu par la loi et la réglementation fédérale.

La convention implique personnellement **Madame/Monsieur** « **Nom/prénom** » et, par conséquent, ne peut être transmise à un tiers.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à sa date de signature et prendra fin au 31 octobre 2018.

SECTION 2 : ENCADREMENT ET SOUTIEN DE L'ATHLETE

Article 4 : Définition du programme sportif

Le programme sportif de l'**athlète** est défini en début de saison entre le headcoach pour les disciplines olympiques et paralympiques ou le manager pour les disciplines non olympiques reconnues de haut niveau et lui-même, conformément à la règle VII de la Charte du Sport de haut Niveau².

Article 5 : Soutien à l'encadrement et à l'entraînement

5.1 Engagement de la Fédération

La **FFCK** s'engage, dans la mesure de ses moyens et de ses capacités, à accompagner le projet de performance individuel des sportives et sportifs.

² Règle VII de la Charte du Sport de haut niveau : « Les sportifs de haut niveau définissent en accord avec la direction technique nationale de leur fédération leur programme d'entraînement, de compétitions et de formation. Ils bénéficient d'un suivi régulier organisé à leur intention tant sur le plan social que sportif. Afin de préserver leur intégrité physique, ils se soumettent aux examens médicaux préventifs réglementaires »

Pour ce faire, les parties définissent par avenant les modalités, le contenu et la valeur de ce soutien au projet de performance individuel.

5.2 Engagement de l'athlète

En contrepartie, l'**athlète** :

- s'engage à tout mettre en œuvre pour réaliser son projet de performance individuel tel qu'il sera validé par le headcoach pour les disciplines olympiques et paralympiques ou le manager pour les disciplines non olympiques reconnues de haut niveau ;
- rend compte, à tout moment, du suivi de son projet de performance individuel ;
- se doit de participer aux actions prévues dans son projet de performance individuel (stages de préparation, stages ou sessions d'évaluations, utilisation d'outils d'aide à la performance, programme de compétitions, etc.) ;
- valide auprès du headcoach pour les disciplines olympiques et paralympiques ou le manager pour les disciplines non olympiques reconnues de haut niveau la participation de tiers extérieurs à la FFCK au projet de performance individuel.

Article 6 : Formation et suivi socio-professionnel

6.1 Formation de l'athlète

Le Sportif de haut niveau a la possibilité de mettre en place un double projet. Pour le concrétiser, il est nécessaire d'aménager sa scolarité³.

Les candidats SHN peuvent ainsi bénéficier :

- du dispositif de conservation des notes ;
- de conditions particulières pour les épreuves d'EPS ;
- de s'inscrire à l'option Canoë-Kayak dans les académies qui le proposent.

Des dérogations peuvent être accordées aux sportifs figurant sur une liste de haut niveau afin d'être dispensés des épreuves prévues pour l'admission dans les instituts de formation en masso-kinésithérapie, en pédicurie-podologie, en ergothérapie et en psychomotricité.

6.2 Suivi socio-professionnel

6.2.1 Engagement de la Fédération

Le Directeur technique national a désigné un responsable national du suivi des sportifs en la personne de Monsieur Pierre-Michel Crochet. Ce dernier assure, à la demande des **athlètes**, un accompagnement personnalisé notamment :

- en les informant des dispositions spécifiques dont ils peuvent bénéficier au regard de leur double projet ;

³ L'instruction de mai 2014 définit les grandes lignes de ces aménagements.

- en communiquant aux différents partenaires institutionnels identifiés, notamment à l'employeur de l'**athlète**, les convocations pour toutes les actions (stage, regroupement, évaluation, compétition) auxquelles il est convié ;
- en favorisant les relations entre les **athlètes** et leurs responsables de formation (ou de l'entreprise pour les sportives et sportifs salarié(é)s);
- en intervenant auprès des responsables de formation (ou de l'entreprise pour les sportives et sportifs en situation de salarié) lorsque le programme sportif impose des absences.

6.2.2 Engagement de l'athlète

En contrepartie, l'**athlète** s'engage à :

- formaliser un projet de formation compatible avec son projet sportif ;
- s'il est salarié, communiquer au responsable national du suivi des sportifs les obligations professionnelles auxquelles il est tenu ;
- porter à la connaissance du responsable national du suivi des sportifs toute information nécessaire telle que d'éventuelles difficultés rencontrées dans son projet, ses besoins de justification pour une absence, etc. et ce, dans les plus brefs délais ;
- tenir le responsable national du suivi des sportifs informé des échanges relatifs à son projet de formation.

Article 7 : Aides financières

7.1 Les primes à la performance

La **FFCK** alloue à tout **athlète** médaillé lors d'une compétition de référence en catégorie Senior des primes à la performance selon un tableau adopté chaque année par le bureau exécutif de la Fédération.

Dès validation par le bureau exécutif, le tableau est communiqué à chaque athlète.

7.2 Les aides à la pension

La **FFCK** peut allouer à un **athlète** inscrit en Pôle d'entraînement une aide annuelle à la pension.

Le montant de cette aide est défini individuellement en fonction du projet de performance individuel et fera l'objet, le cas échéant, d'un avenant à la présente convention..

7.3 Les aides personnalisées

7.7.1 Définition des aides personnalisées

La **FFCK** peut redistribuer aux **athlètes** inscrits en liste de haut niveau et signataires de la présente convention, les aides personnalisées allouées dans le cadre de la convention d'objectifs qu'elle signe avec l'Etat. Ces aides sont principalement destinées au soutien du projet de performance individuel et de son projet de formation individuel. Le cas échéant, ces aides feront l'objet d'un avenant à la présente convention.

7.7.2 Modalité d'octroi des aides personnalisées

Les aides personnalisées sont octroyées aux **athlètes** sur proposition du headcoach pour les disciplines olympiques et paralympiques ou le manager pour les disciplines non olympiques reconnues de haut niveau et après validation du DTN.

Pour bénéficier de ces aides, l'**athlète** doit être exempt de toute dette vis-à-vis de la **FFCK** (ou celle-ci doit être en cours de règlement) et avoir signé la présente convention.

7.4 Aides diverses

L'inscription en liste de haut niveau par la Fédération permet aux Sportifs de haut niveau (Elite, Senior, Jeune) de bénéficier, selon les politiques locales et sur demande, d'aides financières des collectivités territoriales liées à cette qualité de SHN.

Les comités régionaux dont relèvent les **athlètes** peuvent apporter, selon leur politique, un complément à cette aide.

Chaque année, et au plus tard à la date de fin de la présente convention, l'athlète s'engage à informer la Fédération des aides et soutiens perçus par les collectivités locales.

Article 8 : Suivi médical réglementaire (SMR)

8.1 Engagement de la Fédération

Afin de préserver la santé des sportifs, la **FFCK** organise un suivi médical conformément aux textes en vigueur. Dans ce cadre, la **FFCK** prend en charge la rémunération d'un médecin coordonnateur et s'engage à :

- respecter la confidentialité de toutes les informations médicales ;
- rembourser les frais afférents selon le barème suivant⁴ :
 - XXXX euros pour un athlète Espoir ;
 - XXXX euros pour un athlète en liste SHN.

8.2 Engagement de l'athlète

L'**athlète** s'engage à :

- transmettre dans les délais les plus courts les résultats des examens demandés au médecin coordonnateur ;
- informer le médecin fédéral de tout problème de santé.

Tout manquement à ces obligations peut entraîner, pour des raisons de sécurité médicale, la suspension/la non-sélection/l'exclusion de l'**athlète** de la compétition pour laquelle il est préalablement sélectionné et son retrait de toutes les actions programmées.

Article 9 : Assurance

⁴ Montants de l'aide versée par le ministère chargé des sports dans le cadre de la convention d'objectif.

L'**athlète** inscrit en liste de haut niveau ou accueilli dans une structure, à titre permanent ou ponctuel bénéficie :

Au regard de sa qualité de licencié à la FFCK :

- des garanties d'assurance en responsabilité civile applicables à tous les licenciés prévues par le contrat de groupe souscrit par la Fédération.

Au regard de sa qualité de licencié à la **FFCK** et de son inscription en liste de Sportif de haut niveau « Statut » :

- d'une couverture « Individuelle Accident » spécifique destinée à garantir les risques particuliers inhérents à la pratique sportive intensive et prise en charge par la Fédération.
- d'une couverture « Accident du travail et Maladie professionnelle » prise en charge par le Ministère des sports (Décret 2016-608 du 3 mai 2016) dont le suivi incombe à la Fédération et à la Direction technique nationale.

SECTION 3 : COMMUNICATION ET PARTENARIATS

Article 10 : Communication des résultats de l'athlète

La **FFCK** détient, promeut et diffuse, par les moyens dont elle dispose et dans les meilleurs délais, les résultats collectifs des Équipes de France mais aussi, dans la mesure de ses moyens, les résultats les plus remarquables réalisés par les sportifs lors des compétitions individuelles auxquelles ils participent.

Article 11 : Utilisation de l'image de l'athlète

11.1 Droits de la Fédération

La **FFCK** détient les droits à l'image de l'Équipe de France. A ce titre, elle dispose du droit d'exploitation et de commercialisation, à son profit ou au profit de ses partenaires, de l'image de cette équipe et des sportifs et des sportives qui la composent.

Dans ce cadre, la Fédération ainsi que ses partenaires sont autorisés par l'**athlète** à reproduire et représenter par tous procédés et sur tous supports, le nom, l'image et la voix de la sportive ou du sportif évoluant en équipe de France.

L'utilisation par la **FFCK** de l'image individuelle d'une ou d'un membre de l'Équipe de France à l'occasion des compétitions auxquelles il participe lors des sélections peut se faire, sur tout type de support, dans un but d'information ou de promotion auprès du grand public ou dans le cadre de sa relation avec ses partenaires.

L'utilisation de l'image de l'**athlète** sous quelque forme que ce soit devra être respectueuse de sa réputation, de son renom et de sa popularité.

11.2 Droits de l'athlète

L'**athlète** dispose de droits relatifs à l'utilisation de son image personnelle pour toutes les compétitions auxquelles il participe à titre individuel, sous réserve de :

- porter systématiquement le logo fédéral sur la tenue arborée durant ces compétitions ;
- préserver l'image de sa discipline, de sa Fédération et du sport français en général ;
- ne pas porter atteinte à l'intimité, l'honneur ou la considération d'autrui.

L'**athlète** pourra utiliser les images produites dans ce cadre à des fins commerciales ou promotionnelles mais uniquement après avoir obtenu l'autorisation de la **FFCK**.

Article 12 : Sollicitation de l'athlète

La **FFCK** se réserve le droit de demander à l'**athlète** de participer à :

- des actions de promotion et de communication interne, notamment auprès des jeunes publics ;
- des opérations de communication vis-à-vis de ses partenaires et des partenaires de l'Équipe de France.

L'**athlète** s'engage à faire tout son possible, dans le respect de ses obligations sportives et de ses contraintes professionnelles, pour :

- être présent dans les principaux événements dans lesquels il est attendu par la **FFCK** ;
- être présent lors des actions promotionnelles organisées par la **FFCK** ;
- être présent lors des opérations organisées par la **FFCK** ou ses partenaires sous couvert de la **FFCK**.

Le programme sportif aura la priorité par rapport aux demandes des partenaires. Le headcoach pour les disciplines olympiques et paralympiques ou le manager pour les disciplines non olympiques reconnues de haut niveau et le DTN seront garants du respect de cette précaution.

La **FFCK** prend à sa charge tout ou partie des frais d'organisation des actions de l'équipe e France. Chaque année, un avenant à la présente convention notifiera les montants engagés par la fédération.

Les tarifs de remboursement de frais sont basés sur le tarif de remboursement officiel de la Fédération (sous réserve de modifications du Règlement financier de la **FFCK**). Toutes les dépenses doivent être justifiées par une pièce originale et nominative (facture, récépissé, attestation, ticket, titre de transport...).

Article 13: Partenariats

L'**athlète** est libre de souscrire tout contrat de partenariat ou d'image auprès du partenaire de son choix. Il se doit cependant d'informer l'entraîneur national et la **FFCK** préalablement à

leur signature afin d'éviter que ces accords n'entrent en concurrence avec les partenaires fédéraux (exclusivité sectorielle pour les partenaires de la **FFCK**).

Article 14 : Obligations de l'athlète

14.1 Tenue vestimentaire

Lorsqu'il remplira ses obligations de présences l'**athlète** s'engage à porter selon les circonstances une tenue vestimentaire d'Equipe de France ou une tenue préconisée par la **FFCK**.

14.2 Devoir d'exemplarité

L'**athlète** s'engage en toutes circonstances à adopter une attitude compatible avec les valeurs de son sport et de nature à ne pas lui porter atteinte.

14.3 Devoir de réserve

L'**athlète** conserve à titre individuel la liberté de communiquer avec la presse et celle de faire toute déclaration selon sa liberté de conscience. Néanmoins, il est soumis au devoir de réserve et s'engage à :

- respecter les bons usages, la déontologie du Sportif de haut niveau, l'image de la **FFCK**, celle du sport qu'il pratique et celle de son employeur partenaire (CIP ou CAE), l'appellation officielle des épreuves fédérales ;
- ne pas tenir de propos diffamants ou dénigrants à l'égard d'un autre athlète, de la **FFCK**, de ses membres ou de ses partenaires, de l'employeur partenaire ou de tout autre membre d'une instance sportive nationale ou internationale (élu, salarié, conseiller technique, médecin, kinésithérapeute, organisateur, arbitre, etc.).

14.4 Manquement de l'athlète à l'une de ses obligations

En cas de manquement à l'une des obligations de l'athlète, la fédération sera en droit de suspendre ou de demander la restitution des aides mentionnées à la présente convention.

SECTION 4 : RESPECT DES REGLES D'ETHIQUE SPORTIVES

Article 15 : Lutte contre le dopage

La lutte contre le dopage est une priorité de l'État, du mouvement sportif national, international et de la **FFCK**. La **FFCK** :

- diffuse toutes les informations concernant les règlements et les actions de prévention dans ce domaine, notamment la liste des substances et procédés interdits ;
- apporte, par l'intermédiaire du médecin fédéral ou de tout autre de ses préposés, une réponse à toutes les questions relatives à la lutte contre le dopage.

L'**athlète** » :

- prend connaissance des textes et documents concernant la lutte contre le dopage ;
- répond aux sollicitations de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) concernant la localisation des sportifs de haut niveau pour la mise en place de contrôles inopinés ;
- répond à tout contrôle diligenté par les instances sportives (FFCK, ECA, ICF, AMA, AFLD) en compétition et hors compétition, sur tous les lieux d'entraînement, au domicile de l'**athlète** et sur tous lieux désignés par le préleveur mandaté à cet effet ;
- veille à ne prendre aucun produit contenant une substance interdite (médicament, complément alimentaire, supplément de vitamines, etc.). A ce titre, il s'assure auprès du revendeur et éventuellement du fabricant de la non contamination des produits par d'éventuelles substances interdites ;
- informe le médecin fédéral, le DTN et l'entraîneur national de toute demande d'autorisation pour usage thérapeutique (AUT) formulée auprès de l'AFLD.

SECTION 5 : MODALITES DE MODIFICATION ET DE RESILIATION

Article 16 : Condition de révision de la convention

Des modifications peuvent être apportées à la présente convention.
Celle-ci peut être modifiée par un avenant écrit d'un commun accord par les parties signataires.

Article 17 : Résiliation de la convention

La présente convention sera résiliée de plein droit par l'une des parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses.

Cette résiliation ne deviendra effective qu'un (1) mois après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec avis de réception, exposant les motifs de la plainte, à moins que, dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure. L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la partie plaignante du fait de la résiliation anticipée du contrat.

SECTION 6 : LITIGES

Article 18 : Litiges- contestations

La présente convention est régie par la loi française.

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait naître à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat.

En cas de désaccord persistant, tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat qui n'aurait pu être réglé de façon amiable entre les parties, sera porté devant les Tribunaux compétents de Paris.

Fait à, le

<p>Madame/Monsieur « Nom/prénom » L'athlète</p>	<p>Jean ZOUNGRANA Président de la FFCK</p>	<p>Ludovic ROYÉ DTN de la FFCK</p>

ANNEXE 4 : CONVENTION FEDERATION / SHN EN RECONVERSION

CONVENTION INDIVIDUELLE DU SPORTIF EN RECONVERSION 2017-2018

La présente convention s'adresse aux sportifs inscrits sur les listes ministérielles de haut niveau.

Elle est conclue entre :

La FEDERATION FRANCAISE DE CANOË-KAYAK (FFCK), association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au 87, quai de la Marne, 94340 JOINVILLE-LE-PONT, représentée par :

- son Président, Monsieur Jean ZOUNGRANA,
- son Directeur technique national (DTN), Monsieur Ludovic ROYÉ

Ci-après dénommée « **FFCK** »,

D'une part ; et,

L'ATHLETE EN RECONVERSION « **Nom/Prénom** » inscrit sur la liste ministérielle des Sportifs de Haut Niveau dans la catégorie « sportif de haut niveau en reconversion »⁵.

Ci-après dénommé « **l'athlète en reconversion** »,

D'autre part.

LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

SECTION 1 : OBJET DE LA CONVENTION

⁵ « Peut être inscrit dans la catégorie reconversion le sportif qui a été inscrit sur la liste des sportifs de haut niveau dans la catégorie Elite ou qui a été inscrit sur cette liste dans les catégories autres que la catégorie Reconversion pendant quatre ans, dont trois ans au moins dans la catégorie Senior, qui cesse de remplir les conditions d'inscription dans les catégories Elite, Senior ou Jeune **et** qui présente un projet d'insertion professionnelle. L'inscription dans la catégorie Reconversion est valable un an. Elle peut être renouvelée pour la même durée dans la limite de cinq ans » [sports.gouv.fr]

Article 1 : Préambule

L'objet de la **Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK)** est de développer la pratique des sports de pagaie sur l'ensemble du territoire national et, par délégation du Ministère en charge des Sports, de mettre en œuvre une stratégie sportive destinée à optimiser les performances de ses athlètes lors des compétitions nationales et internationales de référence.

Représenter son pays et remporter des victoires au plus haut niveau international est une consécration à laquelle aspire tout Sportif de Haut Niveau (SHN). C'est le fruit, non seulement d'un long investissement sportif personnel, mais aussi de l'efficacité du système fédéral. Dans ce cadre, l'athlète n'agit pas seulement à titre individuel : il représente sa Nation, sa Fédération et son club.

Une fois sa carrière de Sportif de Haut Niveau terminée, le sportif doit se reconverter et il est important que la FFCK le soutienne dans cette démarche. Au regard de ces éléments conformément à la réglementation en vigueur, la présente convention a pour objet de déterminer les droits et obligations réciproques de la **FFCK** et de **chaque athlète en reconversion** pour prévenir tout litige dans leur relation.

Article 2 : Conditions préalables à la signature de la convention

Monsieur/Monsieur « **Nom/prénom** » doit être licencié(e) dans un club affilié à la Fédération au moment de la signature de la présente convention.

La convention implique personnellement **Madame/Monsieur** « **Nom/prénom** » et, par conséquent, ne peut être transmise à un tiers.

Article 3 : Durée de la convention

La présente convention prendra effet à sa date de signature et prendra fin le 31 décembre 2018.

SECTION 2 : ENCADREMENT ET SOUTIEN DE L'ATHLETE

Article 4 : Formation et suivi socio-professionnel

4.1 Suivi socio-professionnel

4.2.1 Engagement de la Fédération

La **FFCK** s'engage à soutenir l'**athlète** dans sa reconversion en l'accompagnant et en l'aidant à définir, un projet de reconversion professionnel à son image.

Le Directeur technique national a désigné un responsable national du suivi des sportifs en la personne de Monsieur Pierre-Michel CROCHET. Ce dernier assure, à la demande des **athlètes en reconversion**, un accompagnement personnalisé notamment :

- en les informant des dispositions spécifiques dont ils peuvent bénéficier au regard de leur carrière de sportif de haut niveau;

- en favorisant les relations entre les **athlètes en reconversion** et leurs responsables de formation (ou de l'entreprise pour les sportives et sportifs salarié(é)s).

4.2.2 Engagement de l'athlète

En contrepartie, l'**athlète en reconversion** s'engage à :

- formaliser un projet de formation ou professionnel ;
- porter à la connaissance du responsable national du suivi des sportifs et de son headcoach pour les disciplines olympiques ou le manager pour les disciplines non olympiques reconnues de haut niveau toute information nécessaire telle que d'éventuelles difficultés rencontrées dans son projet ;

Article 5 : Aides financières

5.1 Les aides personnalisées

5.1.1 Définition des aides personnalisées

La **FFCK** peut redistribuer aux **athlètes en reconversion** ayant été inscrits en liste de haut niveau et signataires de la présente convention, les aides personnalisées allouées dans le cadre de la convention d'objectifs qu'elle signe avec l'Etat.

5.1.2 Modalité d'octroi des aides personnalisées

Les aides personnalisées sont octroyées aux **athlètes en reconversion** sur proposition du headcoach pour les disciplines olympiques ou le manager pour les disciplines non olympiques reconnues de haut niveau et après validation du DTN.

Pour bénéficier de ces aides, l'**athlète en reconversion** doit être exempt de toute dette vis-à-vis de la **FFCK** (ou celle-ci doit être en cours de règlement) et avoir signé la présente convention.

5.2 Aides diverses

L'**athlète en reconversion** peut bénéficier, selon les politiques locales et sur demande, d'aides financières des directions régionales de la jeunesse et des sports et des collectivités territoriales liées à cette qualité de SHN.

Les comités régionaux dont relèvent les **athlètes** en reconversion peuvent apporter, selon leur politique, un complément à cette aide.

SECTION 3 : COMMUNICATION ET PARTENARIATS

Article 6 : Utilisation de l'image de l'athlète

6.1 Droits de la Fédération

La **FFCK** détient les droits à l'image de l'Équipe de France et des athlètes en ayant fait partie. A ce titre, elle dispose du droit d'exploitation et de commercialisation, à son profit ou au profit de ses partenaires, de l'image de cette équipe et des sportifs et des sportives qui la composent.

Dans ce cadre, la Fédération ainsi que ses partenaires sont autorisés par l'**athlète en reconversion** à reproduire et représenter par tous procédés et sur tous supports, le nom, l'image et la voix de la sportive ou du sportif évoluant en équipe de France.

L'utilisation par la **FFCK** de l'image individuelle d'une ancienne ou d'un ancien membre de l'Équipe de France à l'occasion des compétitions auxquelles il participe lors des sélections peut se faire, sur tout type de support, dans un but d'information ou de promotion auprès du grand public ou dans le cadre de sa relation avec ses partenaires.

L'utilisation de l'image de l'**athlète en reconversion** sous quelque forme que ce soit devra être respectueuse de sa réputation, de son renom et de sa popularité.

6.2 Droits de l'athlète

L'**athlète en reconversion** dispose de droits relatifs à l'utilisation de son image personnelle sous réserve de :

- préserver l'image de sa discipline, de sa Fédération et du sport français en général ;
- ne pas porter atteinte à l'intimité, l'honneur ou la considération d'autrui.

L'**athlète en reconversion** pourra utiliser les images produites dans ce cadre à des fins commerciales ou promotionnelles mais uniquement après avoir obtenu l'autorisation de la **FFCK**.

Article 7 : Sollicitation de l'athlète

La **FFCK** se réserve le droit de demander à l'**athlète en reconversion** de participer à :

- des actions de promotion et de communication interne, notamment auprès des jeunes publics ;
- des opérations de communication vis-à-vis de ses partenaires et des partenaires de l'Équipe de France.

L'**athlète en reconversion** s'engage à faire tout son possible pour :

- être présent dans les principaux événements dans lesquels il est attendu par la **FFCK** ;
- être présent lors des actions promotionnelles organisées par la **FFCK** ;
- être présent lors des opérations organisées par la **FFCK** ou ses partenaires sous couvert de la **FFCK**.

La **FFCK** prend à sa charge les frais engagés par l'**athlète en reconversion** de son domicile jusqu'au lieu de rendez-vous fixé sur la convocation ou l'invitation, et relatifs à :

- toute action, de promotion ou de communication à laquelle il lui est demandé de participer.

Les tarifs de remboursement de frais sont basés sur le tarif de remboursement officiel de la Fédération (sous réserve de modifications du Règlement financier de la **FFCK**). Toutes les dépenses doivent être justifiées par une pièce originale et nominative (facture, récépissé, attestation, ticket, titre de transport...).

Article 8 : Partenariats

L'**athlète en reconversion** est libre de souscrire tout contrat de partenariat ou d'image auprès du partenaire de son choix. Il se doit cependant d'informer l'entraîneur national et la **FFCK** préalablement à leur signature afin d'éviter que ces accords n'entrent en concurrence avec les partenaires fédéraux (exclusivité sectorielle pour les partenaires de la **FFCK**).

Article 9 : Obligations de l'athlète

9.1 Tenue vestimentaire

Lorsqu'il remplira ses obligations de présence l'**athlète en reconversion** s'engage à porter selon les circonstances une tenue vestimentaire d'Equipe de France ou une tenue préconisée par la **FFCK**.

9.2 Devoir d'exemplarité

L'**athlète** s'engage en toutes circonstances à adopter une attitude compatible avec les valeurs de son sport et de nature à ne pas lui porter atteinte.

9.3 Devoir de réserve

L'**athlète** conserve à titre individuel la liberté de communiquer avec la presse et celle de faire toute déclaration selon sa liberté de conscience. Néanmoins, il est soumis au devoir de réserve et s'engage à :

- respecter les bons usages, la déontologie du Sportif de Haut Niveau, l'image de la **FFCK**, celle du sport qu'il pratique et celle de son employeur partenaire (CIP ou CAE), l'appellation officielle des épreuves fédérales ;
- ne pas tenir de propos diffamants à l'égard d'un autre athlète, des membres de la **FFCK** et de ses partenaires, de l'employeur partenaire ou de tout autre membre d'une instance sportive nationale ou internationale (élu, salarié, conseiller technique, médecin, kinésithérapeute, organisateur, arbitre, etc.).

SECTION 4 : RESPECT DES REGLES D'ETHIQUE SPORTIVES

Article 10 : Lutte contre le dopage

La lutte contre le dopage est une priorité de l'État, du mouvement sportif national, international et de la **FFCK**. La **FFCK** :

- diffuse toutes les informations concernant les règlements et les actions de prévention dans ce domaine, notamment la liste des substances et procédés interdits ;
- apporte, par l'intermédiaire du médecin fédéral ou de tout autre de ses préposés, une réponse à toutes les questions relatives à la lutte contre le dopage.

L'athlète en reconversion :

- prend connaissance des textes et documents concernant la lutte contre le dopage ;
- répond aux sollicitations de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) concernant la localisation des sportifs de haut niveau pour la mise en place de contrôles inopinés ;
- répond à tout contrôle diligenté par les instances sportives (FFCK, ECA, ICF, AMA, AFLD) en compétition et hors compétition, sur tous les lieux d'entraînement, au domicile de l'**athlète** et sur tous lieux désignés par le préleveur mandaté à cet effet ;
- veille à ne prendre aucun produit contenant une substance interdite (médicament, complément alimentaire, supplément de vitamines, etc.). A ce titre, il s'assure auprès du revendeur et éventuellement du fabricant de la non contamination des produits par d'éventuelles substances interdites ;
- informe le médecin fédéral, le DTN et l'entraîneur national de toute demande d'autorisation pour usage thérapeutique (AUT) formulée auprès de l'AFLD.

SECTION 5 : MODALITES DE MODIFICATION ET DE RESILIATION

Article 11 : Condition de révision de la convention

Des modifications peuvent être apportées à la présente convention.

Celle-ci peut être modifiée par un avenant écrit d'un commun accord par les parties signataires.

Article 12 : Résiliation de la convention

La présente convention sera résiliée de plein droit par l'une des parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ces diverses clauses.

Cette résiliation ne deviendra effective qu'un (1) mois après l'envoi par la partie plaignante d'une lettre recommandée avec avis de réception, exposant les motifs de la plainte, à moins que, dans ce délai, la partie défaillante n'ait satisfait à ses obligations ou n'ait apporté la preuve d'un empêchement consécutif à un cas de force majeure. L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la

date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par la partie plaignante du fait de la résiliation anticipée du contrat.

SECTION 6 : LITIGES

Article 13 : Litiges- contestations

La présente convention est régie par la loi française.

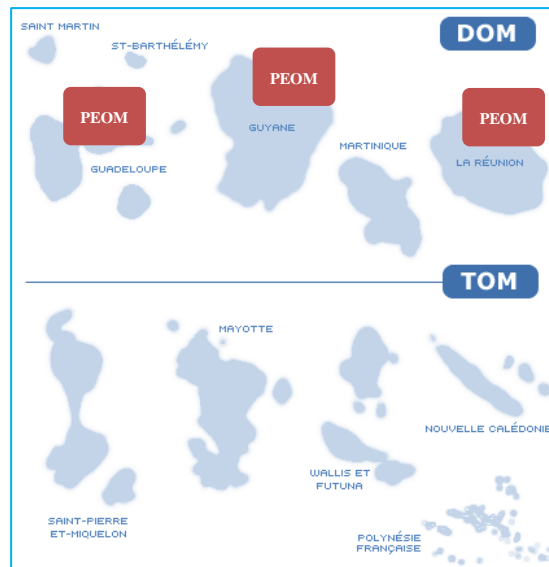
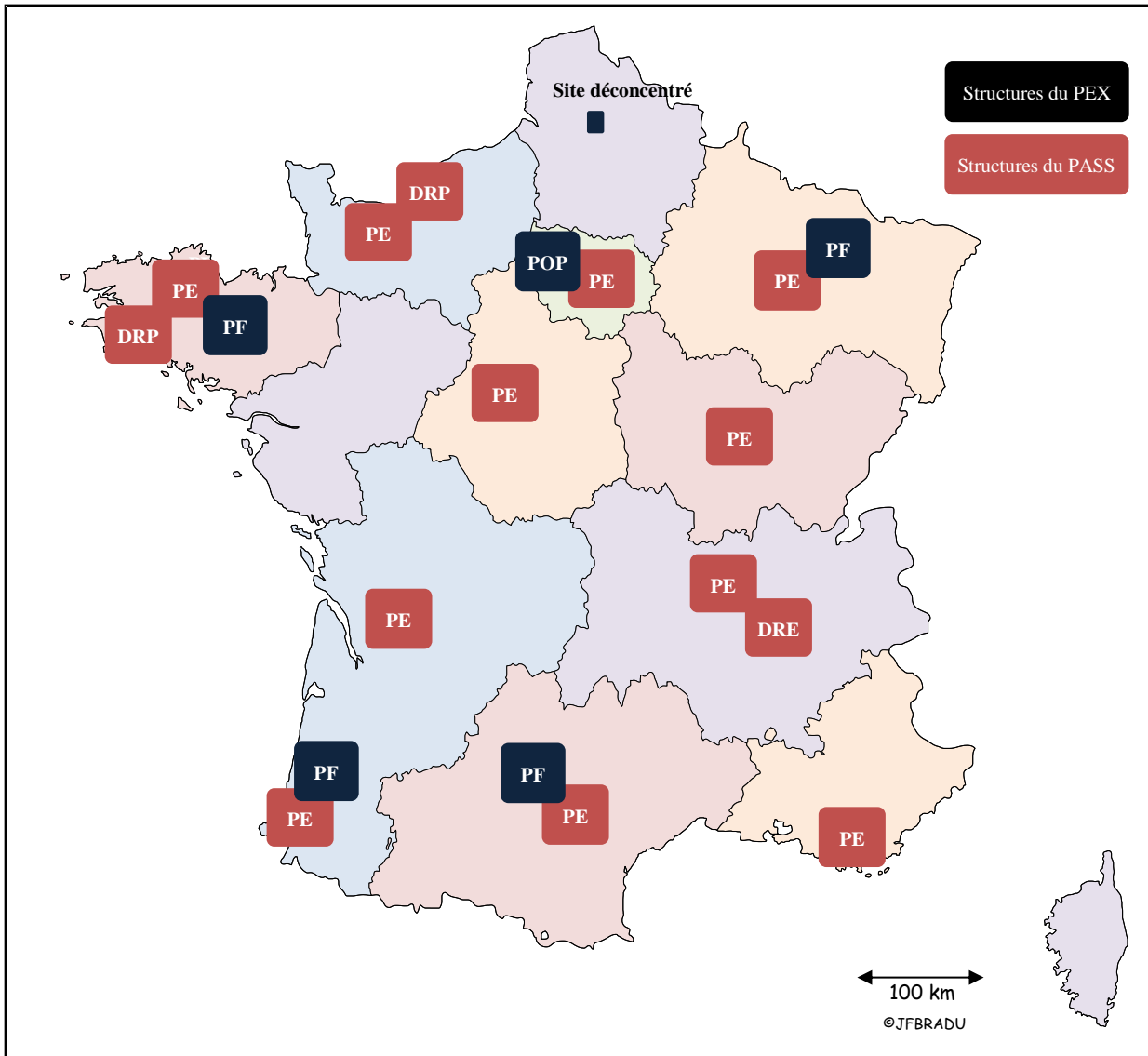
Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend qui pourrait naître à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat.

En cas de désaccord persistant, tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat qui n'aurait pu être réglé de façon amiable entre les parties, sera porté devant les Tribunaux compétents de Paris.

Fait à, le

Madame/Monsieur « Nom/prénom » L'athlète	Jean ZOUNGRANA Président de la FFCK	Ludovic ROYÉ DTN de la FFCK

ANNEXE 5 : CARTOGRAPHIE DES STRUCTURES DU PPF



ANNEXE 6 : ORGANIGRAMME

